

UNIVERSITE DE NANTES

UFR DE MEDECINE

ECOLE DE SAGES-FEMMES

Diplôme d'Etat de Sage-Femme

**Les sages-femmes et l'avortement d'avant la loi**

**Veil à nos jours :**

*Analyse sociologique de quatre récits de sages-femmes âgées de 62 à  
70 ans*

Mémoire présenté et soutenu par

Marine LECOINTRE

Née le 18 Avril 1993

Sous la direction de Madame Sylvie MOREL

**Années universitaires 2012-2017**

## **Remerciements**

Tout d'abord, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Merci à Françoise, Jeanne, Odette et Louise pour leur accueil, le temps partagé à parler du métier de sage-femme, de son histoire, et pour les ouvrages prêtés.

Je remercie Madame MOREL, sociologue à la Maison des Sciences de l'Homme de Nantes, Pour sa disponibilité, ses conseils, et sa relecture attentive tout au long de l'élaboration de ce travail.

Je remercie Madame HERVO, sage-femme enseignante, pour sa disponibilité, son écoute et ses conseils.

Un grand merci à ma famille, pour leur présence et leur soutien dans la voie que j'ai choisie.

Un chaleureux merci à mes amis et particulièrement à Marion, Loréna et Chloé, pour leur relecture attentive et leur soutien sans faille dans ce travail.

Pour finir, je tiens à remercier la promotion 2013-2017 pour ces quatre années d'études, un remerciement tout particulier à Marion, Manon, Clarisse, Maud et Agathe, pour tous les souvenirs inoubliables avec vous.

## **Abréviations**

**CHU** : Centre hospitalier universitaire

**IVG** : Interruption volontaire de grossesse

**CIVG** : Centre d'interruption volontaire de grossesse

**MLAC** : Mouvement pour la liberté de l'avortement et pour la contraception

**MFPPF** : Mouvement Français pour le Planning Familial

**PMA** : Procréation Médicalement Assistée

## **Table des matières**

|                                                                                                                      |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                                                                                   | 1  |
| I/ L'avortement dans l'histoire.....                                                                                 | 2  |
| A/ L'Antiquité : le pouvoir du Pater familias.....                                                                   | 2  |
| B/ Le Moyen Age : le pouvoir ecclésiastique.....                                                                     | 3  |
| C/ XIVème et XVème siècles : les sages-femmes au cœur des procès d'avortement.....                                   | 3  |
| D/ La Renaissance (XVIème) : une justice royale .....                                                                | 4  |
| E/ Le siècle des Lumières : l'avortée devient « victime ».....                                                       | 5  |
| F/ L'Empire : le fondement du code pénal .....                                                                       | 5  |
| G/ Le XIXème : la généralisation de l'avortement à toutes les classes sociales et naissance des néo-malthusiens..... | 6  |
| 1/ Généralisation à toutes les classes sociales.....                                                                 | 6  |
| 2/ Les néo-malthusiens .....                                                                                         | 6  |
| H/ Le XXème siècle : du durcissement des lois à la légalisation .....                                                | 7  |
| 1/La loi de 1920 : interdiction de toute information sur la contraception .....                                      | 7  |
| 2/ La Seconde Guerre Mondiale : la terreur du Régime de Vichy.....                                                   | 7  |
| 3 / Avortement thérapeutique : une scission pour l'Ordre des médecins .....                                          | 8  |
| 4/ Des mouvements de libertés des femmes: une prise de conscience d'un problème de santé publique .....              | 8  |
| II/Mise en place de l'étude .....                                                                                    | 9  |
| A/ Démarche.....                                                                                                     | 9  |
| B/ Présentation des quatre sages-femmes de l'étude.....                                                              | 11 |
| III/ Être sage-femme avant la loi Veil : la formation des sages-femmes et le vécu des étudiantes.....                | 13 |
| A / Pourquoi choisir les études de sage-femme.....                                                                   | 13 |
| B/ Le vécu des études : « marche ou crève ».....                                                                     | 15 |

|                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| C/ La place de la contraception durant les études .....                                 | 19 |
| D/ Quelles pratiques face à l'avortement clandestin avant la loi Veil ?.....            | 22 |
| 1/ L'avortement clandestin : la demande des femmes .....                                | 22 |
| 2/ Les nombreuses techniques abortives : « Elles s'introduisaient n'importe quoi »..... | 25 |
| 3/ Les complications de l'avortement clandestin.....                                    | 26 |
| 4/ Des pratiques professionnelles variées selon les lieux de prise en charge des femmes | 29 |
| 5 / Le silence et le tabou qui accompagnent les avortées .....                          | 31 |
| 6/ Le vécu des étudiantes face à ces situations. ....                                   | 32 |
| 7/ Une alternative à l'avortement : l'adoption .....                                    | 34 |
| IV/ Autour de la loi et de sa mise en place.....                                        | 35 |
| A/ Contexte socio-politique avant le vote de la loi Veil.....                           | 35 |
| 1/ L'avortement clandestin : un problème de santé publique .....                        | 35 |
| 2/ Sonnette d'alarme : le manifeste des 343 .....                                       | 36 |
| 3/ Le procès Bobigny : un procès politique .....                                        | 37 |
| 4/ Création d'association de défense des femmes.....                                    | 39 |
| a/ Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) .....                            | 39 |
| b / Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception (MLAC).....        | 40 |
| 5/ Le vote de la loi Veil.....                                                          | 41 |
| B/ La mise en place de la loi Veil dans les premières années .....                      | 43 |
| 1/ Application de la loi : le frein des hôpitaux.....                                   | 43 |
| 2/ Comment fonctionnent les centres d'IVG, qui travaille là-bas ?.....                  | 45 |
| a/ Qui va s'occuper de la direction ? .....                                             | 45 |
| b/ Qui va réaliser les aspirations ?.....                                               | 45 |
| c/ Un rôle pour les sages-femmes à la création des CIVG.....                            | 46 |
| 3/Les limites de la loi et son inégale application sur le territoire .....              | 47 |
| V/ Aujourd'hui : L'IVG en France .....                                                  | 49 |

|                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| A/ Les mouvements anti-avortement depuis la loi .....                                | 49 |
| 1/ Les années 1990 et les commandos anti-avortement.....                             | 49 |
| a/ Les manifestations de harcèlement.....                                            | 49 |
| b/ Les actions de dégradation des locaux et du matériel .....                        | 49 |
| c/ Manifestation de persuasion.....                                                  | 50 |
| 2/ Les nouveaux partis « anti » .....                                                | 51 |
| a /« Les survivants ».....                                                           | 51 |
| b/ Et les sages-femmes dans tout ça : association les « sages-femmes de demain » ... | 53 |
| 3/ Quarante ans après la loi : l'IVG un tabou constant.....                          | 54 |
| B/ Les chiffres de l'avortement en France.....                                       | 55 |
| C/ Sage-femme : recours contre la désertification.....                               | 57 |
| D/ Sage-femme : un rôle de prévention.....                                           | 58 |
| Conclusion.....                                                                      | 60 |
| Bibliographie .....                                                                  | 62 |
| Ouvrages : .....                                                                     | 62 |
| Mémoire/ Thèse:.....                                                                 | 63 |
| Articles : .....                                                                     | 63 |
| Films: .....                                                                         | 63 |
| Reportages : .....                                                                   | 64 |
| Sites internet: .....                                                                | 64 |
| Annexes .....                                                                        | 65 |
| Repères chronologiques.....                                                          | 65 |
| Cartes des religions en France .....                                                 | 68 |
| Figure n°1 : La pratique catholique en France en 1965 .....                          | 68 |
| Figure n°2 : Le protestantisme en France après 1815.....                             | 68 |
| Manifeste des 343 et Charlie hebdo .....                                             | 69 |

|                                                                     |     |
|---------------------------------------------------------------------|-----|
| Figure n°3 : Le Nouvel Observateur du 5 avril 1971.....             | 69  |
| Figure n°4 : La Une du journal Charlie Hebdo du 12 avril 1971 ..... | 69  |
| Discours: Simone Veil (26 novembre 1974) : Extrait .....            | 70  |
| Entretien 1 : Françoise .....                                       | 72  |
| Entretien 2 : Jeanne.....                                           | 92  |
| Entretien 3 : Odette.....                                           | 109 |
| Entretien 4 : Louise.....                                           | 119 |

## **Introduction**

Après avoir été assaillie, d'images médiatiques, de retransmissions de discours et de débats télévisés, lors de l'anniversaire des quarante ans de la loi Veil, de nombreuses interrogations me sont venues à l'esprit. Tout d'abord cet événement m'a permis de prendre conscience de la jeunesse de cette loi, mais surtout à quel point pour la jeune génération ce droit semble acquis, immuable. Avant cela, je n'avais jamais réfléchi à ce que pouvait être la vie de mes grand-mères à une époque où la contraception et l'avortement étaient interdits par la loi, ni à la vie des sages-femmes de l'époque qui étaient en première ligne face aux avortements clandestins. Cette célébration est en outre venue faire écho à un cours d'histoire de la contraception que j'avais eu au tout début de mes études, durant lequel la sage-femme nous avait exprimé son horreur face aux situations vécues alors par les équipes médicales. Elle nous avait confié, que ce sujet serait « le seul qui la ferait toujours descendre dans la rue ».

S'intéresser à cette période autour de la loi Veil, revient à retracer, l'histoire d'une loi, d'un débat sociétal et d'une libération des femmes, somme toute assez récente. La génération des sages-femmes concernées par cette période autour de la loi Veil, représente une population de femmes de plus de 63 ans aujourd'hui à la retraite ou en passe de le devenir. Recueillir ces témoignages, revient à faire un travail de mémoire, à écouter leur combat et comprendre les raisons qui ont amené à ce vote et les conséquences de cette loi sur leur pratique professionnelle. Cela évite par la suite une interprétation de cette période sans tenir compte de l'opinion des principales intéressées.

Le point de vue des femmes au moment de cette loi a déjà fait l'objet de nombreux livres, c'est pourquoi, au regard de mes études, il m'a semblé intéressant de me concentrer sur le point de vue des professionnels de santé, et en particulier celui des sages-femmes. Quelle était leur formation initiale ? Leur parlait-on de contraception et d'avortement ? Les préparait-on à la prise en charge de ces femmes ? Comment ont-elles vécu les débats autour de cette loi, et sa mise en place dans les services hospitaliers ? Cela a-t-il modifié leur façon de travailler, ou de percevoir les femmes ? Autant de questions qui se posaient à moi et auxquelles je souhaitais trouver des réponses. C'est en confrontant leurs récits avec les écrits des ouvrages historiques que ce mémoire retrace l'histoire de l'avortement, au plus proche du vécu de ces femmes, tant sur le plan politique, culturel que social. Ces récits, souvent très touchants, portent sur une période relativement traumatisante pour elles et souvent mise de côté. Ils sont le fruit de réminiscences de faits datant de près de quarante ans. Ces histoires sont donc narrées au

travers du prisme du ressenti instantané mais aussi du temps qui passe : de la souffrance, de la joie, de l'ignorance et aussi parfois de l'indifférence. Ces récits ne constituent pas une base exhaustive ni généralisable, mais se veulent représentatifs d'une certaine partie des sages-femmes de l'époque.

Dans un premier temps, ce mémoire explicitera le contexte socio-historique de l'avortement au cours du temps. En second lieu, j'étudierai la mise en place de cette loi, ainsi que son application dans le temps jusqu'à nos jours à travers le parcours croisé de ces quatre femmes ayant vécu cette période. Par le biais de l'analyse de leur histoire, je tenterai de répondre à la problématique.

## **I/ L'avortement dans l'histoire**

Dans cette première partie nous allons nous intéresser à l'histoire de l'avortement depuis l'Antiquité jusqu'au début du XXème siècle. Cela afin de mieux appréhender par la suite le contexte socio-politique ayant été à l'origine de la loi Veil

### **A/ L'Antiquité : le pouvoir du Pater familias<sup>1</sup>**

Durant l'Antiquité, la question de la vie embryonnaire ne se pose pas. L'avortement est toléré uniquement si cette initiative provient du mari qui a un droit de vie ou de mort sur ses enfants que ce soit in utero ou après la naissance. Cependant, si la décision provient de la femme seule, celle-ci sera poursuivie pour avoir eu recours à des techniques abortives. Dans ce cas, ce n'est pas le geste qui est condamné, mais plutôt la remise en question de l'autorité patriarcale (pater familias). En Grèce, comme à Rome, l'avortement consenti par le père de famille ne constitue ni un crime ni un délit, le fœtus n'étant à cette époque pas considéré comme un être en devenir. Il est dans ce cas confondu avec les pratiques anticonceptionnelles.

Aristote considérait, par exemple, que tout avortement ayant lieu avant l'animation du fœtus ne pouvait être considéré comme un crime, car dans ce cas le fœtus n'était pas vivant.<sup>1</sup> Socrate, qui était fils de sage-femme, pensait quant à lui que l'un des rôles de cette profession était d'aider les femmes qui venaient les voir avec un désir d'avortement. Il semblerait alors

---

<sup>1</sup> J-Y Le Naour et C.Valenti, Histoire de l'avortement XIXe-XXe siècle, UH Seuil, mars 2003, p.9-10.

qu'il s'agisse non seulement d'une pratique courante pour les sages-femmes à cette époque<sup>2</sup> mais aussi, une pratique reconnue de la profession.

### **B/ Le Moyen Age : le pouvoir ecclésiastique<sup>3</sup>**

La morale chrétienne considère la vie comme sacrée. Dans cette idée, il faut à tout prix préserver la vie de l'enfant à naître d'autant plus que celui-ci n'a pas encore reçu le baptême. Le christianisme n'interdit pas seulement l'avortement, mais également toute limitation des naissances en particulier le « crime d'Onan », c'est-à-dire le coït interrompu. Les conciles d'Elvire et d'Ancyre au IV<sup>ème</sup> siècle, décident dans un premier temps d'excommunier les femmes qui ont recours à un avortement, avant de juger cette peine trop sévère et de lui préférer une condamnation à 10ans de pénitence pour les avortées et leurs avorteurs<sup>4</sup>. A la différence de l'Antiquité, le pouvoir paternel laisse place au pouvoir ecclésiastique, on défend la vie en devenir car celle-ci est un don de Dieu, qu'aucun Homme ne peut remettre en question.

A partir de la fin du Moyen-Âge, les sages-femmes ont un double rôle<sup>5</sup>. D'une part, elles sont chargées de contrôler et d'assurer la surveillance de la grossesse ainsi que la fonction maternelle selon les préceptes de l'église et avec l'assentiment des médecins. D'autre part, elles ont un rôle d'intermédiaire privilégié auprès des femmes qui peuvent alors se confier et, demander des conseils. Les sages-femmes vont avoir un rôle dans la transmission de recettes contraceptives, de méthodes d'avortements et de certains remèdes. Cette aura de mystère et de magie amènera certaines sages-femmes à être condamnées pour sorcellerie. Ainsi, durant le Moyen-Âge l'ambiguïté du rôle de la sage-femme perdure, à savoir aider les femmes à donner la vie ou au contraire leur permettre de choisir de ne pas la donner. A cette époque, l'abandon et l'infanticide étaient deux méthodes fréquentes de limitation des enfants « surnuméraires».

### **C/ XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles : les sages-femmes au cœur des procès d'avortement<sup>6</sup>**

Durant ces deux siècles de nombreuses sages-femmes vont être condamnées par l'église, pour remise en cause de la morale chrétienne et de la volonté de Dieu. Les chefs d'accusation sont

---

<sup>2</sup> X Gauthier, *Naissance d'une liberté : Contraception avortement : le grand combat des femmes au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, janvier 2002, p.30-33.

<sup>3</sup> J-Y Le Naour et C.Valenti, *op cit* p.11.

<sup>4</sup> J-L Flandrin, *L'église et le contrôle des naissances*, Paris, Flammarion, 1970,p.43.

<sup>5</sup> X Gauthier *op. cit.* p.30-33.

<sup>6</sup> X Gauthier, *op. cit.* p.30-33.

nombreux : sorcellerie, faiseuses d'anges, empoisonneuses, etc. En effet les femmes se tournaient souvent vers elles pour demander de l'aide dans les situations de grossesses non désirées. Pour ces femmes, les sages-femmes apparaissent alors davantage comme des « libératrices » comme le dépeint Michelet, dans son livre *La Sorcière* « *On n'a pas honte avec elle. Elle y vient la jeune fille en pleure y demander un avortement [...] Elle y vient la triste épouse accablée d'enfants qui ne naissent que pour mourir* ».

## **D/ La Renaissance (XVIème) : une justice royale**

Au XVIème siècle, la condamnation des crimes d'avortement passe progressivement d'une justice ecclésiastique à une justice royale. En février 1556, l'édit d'Henri II<sup>7</sup> instaure la peine de mort pour l'infanticide et la dissimulation de grossesse. Cependant, il n'évoque pas de façon claire la condamnation pour avortement.

En 1591, le Pape Grégoire XIV va déclarer que les avortements avant trois mois ne devraient pas être condamnés car le fœtus n'est pas encore animé.<sup>8</sup> Ce discours semble pourtant contraire au positionnement jusque-là soutenu par l'Eglise.

L'avortement thérapeutique est un sujet qui est abordé dès 1609 dans l'ouvrage de Louise Bourgeois, sage-femme de la reine Marie de Médicis. Ce livre est le premier ouvrage d'obstétrique écrit par une femme. Le chapitre V aborde la question de l'avortement thérapeutique où l'auteure évoque des cas « *où il faut promptement accoucher une femme à quelques terme que ce soit, pour conserver sa vie* »<sup>9</sup>. Elle explique avoir utilisé son art afin de faire accoucher une femme enceinte de 6 mois qui était en train de faire une hémorragie massive puis elle donna le baptême à l'enfant et sauva la mère d'une mort certaine comme le reconnurent trois médecins qui étaient présents: « *si l'on eût différé une heure d'avantage, la mère et l'enfant étaient morts.* ». Louise Bourgeois pose ainsi les bases de la réflexion sur l'avortement thérapeutique: peut-on « sacrifier » une femme qui est en pleine santé, peut être déjà mère ou en tout cas qui pourra peut être le devenir, afin d'essayer de « sauver » un fœtus dont on ne sait même pas s'il survivra? Cependant, ce débat ne s'ouvrira réellement qu'au XIXème en France<sup>10</sup>, bien plus tard que chez nos voisins européens où cette pratique était déjà employée.

---

<sup>7</sup> J-Y Le Naour et C.Valenti, *op. cit.* p.11.

<sup>8</sup> J-Y Le Naour et C.Valenti *op. cit.* p.11.

<sup>9</sup> L.Bourgeois, *Observation diverse sur la stérilité, perte de fruits, fécondité, accouchement et maladies des femmes et enfants nouveau-nés* [1609], Paris, Côté femmes, 1992 , p .62-63.

<sup>10</sup>J-Y Le Naour et C.Valenti *op. cit.* chapitre 1 p. 17-37.

Sous le règne de Louis XIV la justice royale va notamment s'exercer à travers la célèbre « affaire des poisons », qui va entre autre condamner La Voisin pour sorcellerie, mais cette femme était avant tout une sage-femme, avorteuse : elle reconnaîtra avoir réalisé plus de deux mille cinq cent avortements<sup>11</sup>.

### **E/ Le siècle des Lumières : l'avortée devient « victime »**

Au début du XVIIIème siècle avec l'arrivée des nouvelles idées via les philosophes des Lumières, les condamnations commencent à être sévèrement critiquées et la compassion apparaît. Les avortées passent du statut de criminelles à celui de victimes. Elles prennent l'image d'une jeune fille naïve, qui s'est laissée trompée par un homme, et qui se retrouve obligée d'enfreindre la loi et de risquer sa vie pour protéger son honneur, car à l'époque les filles mères sont très mal vues de la société. L'opinion change et l'accent est alors mis sur ces hommes qui abandonnent les femmes dans ces situations de détresse. Pour essayer de limiter les avortements, il est désormais préconisé d'aider ces femmes et de leur donner les moyens de subvenir à leurs besoins, par exemple en les aidant dans une recherche d'emploi. Malgré tout, les « faiseurs d'anges » restent considérés comme des criminels.

La Révolution va continuer dans le sens d'une protection des « victimes » en limitant le pouvoir de l'Eglise et en promulguant de nouvelles lois. Le code pénal de 1791, ne prévoit aucune peine pour la femme avortée, seuls les avorteurs sont inquiétés et risquent jusqu'à « vingt années de fer »<sup>12</sup>.

Il faut également noter la difficulté qui entoure la condamnation de ces femmes : comment, en effet, différencier une fausse couche naturelle d'un avortement clandestin ? Le juriste Muyart de Vouglans reconnaît en 1780 la difficulté de la répression : « *Ces crimes, quoique très fréquents, ne sont point poursuivis ni punis publiquement parmi nous à cause de la difficulté qu'il y a d'en convaincre les coupables, la grossesse des femmes pouvant n'être qu'apparente, et son interruption provenir de différents accidents aussi bien que de la nature.* »<sup>13</sup>

### **F/ L'Empire : le fondement du code pénal**

Lors de la rédaction du code pénal de 1810, la loi change à nouveau, et condamne une nouvelle fois les avortées et les avorteurs, comme nous pouvons le voir dans l'article

---

<sup>11</sup> Xavière Gauthier, *op. cit.* p.30-33.

<sup>12</sup> J-Y Le Naour et C.Valenti *op. cit.* p.12.

<sup>13</sup> Cité par J-L Flandrin, « L'Histoire de l'avortement », L'Histoire n°16, octobre 1979.

317 : « Quiconque par aliments, breuvages, médicaments, violences, ou par tout autre moyen, aura procuré l'avortement d'une femme enceinte, qu'elle y ait consenti ou non, sera puni de réclusion. La même peine sera prononcée contre la femme qui se sera procuré l'avortement à elle-même, ou qui aura consenti à faire usage des moyens à elle indiqués ou administrés à cet effet, si l'avortement s'en est suivi. Les médecins, chirurgiens et autres officiers de santé, ainsi que les pharmaciens qui auront indiqué ou administré ces moyens, seront condamnés à la peine de travaux forcés ,dans le cadre où l'avortement aurait eu lieu.»<sup>14</sup>  
Cet article va être le fondement de la répression de l'avortement jusqu'à sa révision en 1923.

## **G/ Le XIXème : la généralisation de l'avortement à toutes les classes sociales et naissance des néo-malthusiens**

### ***1/ Généralisation à toutes les classes sociales<sup>15</sup>***

Il n'existe pas de source permettant d'avoir le nombre exact d'avortements clandestins, mais il apparaît que le XIXème siècle est considéré comme le siècle de la « généralisation de l'avortement ». Toutes les classes sociales sont touchées : les avortées ne sont plus uniquement les jeunes filles pauvres ayant été séduites par des beaux parleurs comme on les percevait à l'époque des Lumières. Cette généralisation peut s'expliquer par l'industrialisation, le relâchement de la tutelle religieuse et donc la libération des mœurs, mais également par l'apparition de nouvelles techniques d'avortement. En effet, avec les progrès de la médecine, les breuvages autrefois utilisés, cèdent peu à peu la place à des moyens mécaniques comme les sondes intra-utérines. Durant cette période, même si le Code pénal en vigueur est celui de 1810, il s'avère que les tribunaux suivent majoritairement la loi de 1791 en acquittant les avortées, et en ne condamnant que les avorteurs.

### ***2/ Les néo-malthusiens<sup>16</sup>***

Le Malthusianisme naît du pasteur et économiste Thomas R. Malthus<sup>17</sup> (1766-1834). Le socle de ce mouvement est l'idée qu'une limitation des naissances dans le milieu prolétaire permettrait une hausse des salaires, et limiterait le déséquilibre entre l'accroissement des naissances et le manque de nourriture : « *ne pas mettre au monde des enfants, si on n'est pas*

---

<sup>14</sup><https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006490192&cidTexte=LEGITEX000006071029&dateTexte> consulté le 10/ 03/ 16

<sup>15</sup> J-Y Le Naour et C.Valenti op. cit. p.83

<sup>16</sup> J-Y Le Naour et C.Valenti op. cit. chapitre 2 p. 37-79

<sup>17</sup>T.R Malthus, *Essai sur le principe de population, comment il agit sur le progrès futur de la société*, Paris, J-J.Paschoud, 1809 [1798]

*en état de les nourrir* ». Ce mouvement va évoluer ensuite pour devenir le mouvement Néo-malthusien. Au commencement, ses promoteurs parlent surtout de limitation des naissances sans parler directement d'avortement, mais la question va rapidement devenir un objet de débat public. La question n'est alors plus de limiter les naissances pour une raison économique, mais plutôt de libérer la femme et le couple : pour la première fois, le droit des femmes à disposer de leurs corps, et à choisir le moment où elles décident de leurs grossesses est revendiqué. La sexualité et la procréation sont alors dissociées, par la promotion des moyens anticonceptionnels. En France ce mouvement va être mené par Paul Robin (1837-1912)

Cependant, à la fin du siècle, l'infléchissement de la natalité inquiète les pouvoirs publics français dans un contexte de forte tension militaire. L'Allemagne est, en effet, contrairement à la France, en pleine croissance démographique. C'est à ce moment que l'avortement est progressivement assimilé à un crime antinational et antipatriotique car en augmentant la dépopulation il peut être en partie responsable du manque de soldats.

## **H/ Le XXème siècle : du durcissement des lois à la légalisation**

### ***1/La loi de 1920 : interdiction de toute information sur la contraception<sup>18</sup>***

A la suite de la Première Guerre Mondiale et ses millions de morts, il apparaît urgent de mettre en place une politique nataliste afin de repeupler le pays. C'est durant cette période de l'entre-deux guerres que les lois vont alors se durcir. L'article 317, du Code pénal va être mis en application, interdisant tout avortement mais également toute information relative à la contraception. Les condamnations par la cour d'assises peuvent aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 72000 francs d'amende.

### ***2/ La Seconde Guerre Mondiale : la terreur du Régime de Vichy<sup>19</sup>***

Durant le conflit, le régime de Vichy va changer la devise de la France qui devient « *Travail, Famille, Patrie* », soulignant ainsi l'importance de la famille pour le gouvernement. La loi de 1942 va faire de l'avortement un « crime contre l'Etat » punissable de peine de mort. Cette sentence sera mise en exécution une fois en 1943: Marie-Louise Giraud<sup>20</sup>, une blanchisseuse parisienne, va être dénoncée via une lettre anonyme. Cette femme qui se trouve aux antipodes

---

<sup>18</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000683983&dateTexte=20080509>  
consulté en mars 2016

<sup>19</sup>J -Y Le Naour et C.Valenti *op. cit.* p.192-199

<sup>20</sup> Cette histoire va être reprise dans le film *Une affaire de femme* de Claude Chabrol sorti 1988

des valeurs de la bonne mère de famille, selon le gouvernement, sera finalement condamnée à la peine capitale et décapitée le 30 juillet 1943 pour avoir réalisé vingt-six avortements. Elle va servir d'exemple au gouvernement pour terrifier les femmes et essayer de faire respecter la loi. Après la Seconde Guerre Mondiale, la loi reste inchangée, mais elle est de moins en moins appliquée car, dans les faits, l'avortement est toléré même si clandestin.

### ***3 / Avortement thérapeutique : une scission pour l'Ordre des médecins<sup>21</sup>***

En France, ce débat va diviser l'Ordre des Médecins. A l'époque, le milieu médical est en effet très pratiquant et ne peut admettre de sacrifier une vie pour une autre. Finalement, après une longue bataille, l'avortement thérapeutique va être reconnu en 1955, mais il sera mis en place de façon inégale en fonction des régions. En effet, le Dr Letenneur à Nantes va le décrire comme « *un attentat contre les lois divines et humaines* »<sup>22</sup>. Malgré tout, ces détracteurs ne sont pas majoritaires.

### ***4/ Des mouvements de libertés des femmes: une prise de conscience d'un problème de santé publique***

Jusqu'en 1970, le législateur n'aborde pas la question de l'avortement car après tout il s'agit d'une histoire de femmes.

Ce sont les mouvements de liberté individuelle et d'émancipation des femmes qui vont peu à peu amener la question sur le devant de la scène publique pour dénoncer l'hypocrisie du gouvernement qui ferme les yeux sur ce qui apparaît désormais comme un problème de santé publique. En effet, l'avortement clandestin tue chaque année des millions de femmes françaises, et il laisse également des dizaines de milliers de femmes blessées, infertiles et/ou mutilées.

La revendication du droit à l'avortement se traduira par de nombreuses mobilisations qui aboutiront à la mise en place de la loi Veil. Prenant appui sur le récit de quatre sages-femmes, la seconde partie du mémoire est consacrée à l'analyse de la genèse et de la mise en œuvre de cette loi.

---

<sup>21</sup> J -Y Le Naour et C.Valenti *op. cit.* chapitre 1

<sup>22</sup> G.Letenneur, *De l'avortement provoqué*, thèse de médecine, s.l. 1852, p.3.

## **II/Mise en place de l'étude**

### **A/ Démarche**

Durant un cours sur l'histoire de la contraception, je me suis questionnée pour la première fois sur ce sujet. J'ai réalisé que je ne connaissais pas cette partie de l'histoire, qui pourtant me concernait en tant que femme et futur sage-femme.

Je n'ai pu rester indifférente au récit de cette enseignante sage-femme, tant il était poignant. C'est pourquoi je me suis intéressée à l'histoire de la légalisation de l'avortement en France dont la mise en place m'est apparue très complexe et symbolique d'une libération dans l'histoire des femmes. J'ai donc décidé d'en faire le sujet de mon mémoire.

Dans cette optique, j'ai cherché à rencontrer des sages-femmes pouvant me raconter leur histoire. J'ai également pris du recul par rapport à ce sujet qui me tenait à cœur pour rester objective lors de l'analyse des différents récits: en collectant des informations dans divers ouvrages consacrés à l'avortement, j'ai pu croiser ces informations avec les données recueillies auprès des enquêtées. De la sorte, j'ai pu aborder mon étude avec plus de distance et construire mes analyses avec davantage d'objectivité.

Les récits de ces quatre femmes témoignent tous de la difficulté de devenir sage-femme à l'époque, et de se retrouver face à des situations parfois éprouvantes pour elles.

L'objectif de cette étude est donc de parvenir à comprendre comment elles ont vécu, en tant que femmes et professionnelles, ces années où l'avortement était encore illégal, et puis d'essayer de saisir les conséquences de la légalisation de l'avortement sur leurs pratiques professionnelles.

Mon étude comprend quatre entretiens de sages-femmes âgées de 62 à 70 ans. Elles ont toutes commencé leurs études avant la Loi Veil, et ont été diplômées entre 1968 et 1976.

Deux de ces sages-femmes ont fait leurs études dans l'Ouest de la France. Une troisième est originaire de l'Est et la dernière a suivi des études dans le Nord.

La difficulté majeure de cette recherche résidait dans le fait de trouver des sages-femmes: elles sont maintenant pour la plupart à la retraite, et donc plus difficile à contacter, mon seul critère de sélection étant qu'elles aient commencé leurs études avant 1975.

J'ai débuté mes recherches, en adressant des e-mails aux directeurs de maisons de retraite, de la région Pays de la Loire. Dans ces courriels je me présentais, et expliquais brièvement le sujet de mon mémoire. Je leur demandais également s'ils comptaient des sages-femmes parmi leurs pensionnaires, et si celles-ci seraient disposées à me rencontrer. Sur une douzaine de mails, j'ai eu seulement trois réponses ; dont deux négatives. Le directeur de la troisième maison de retraite se disait intéressé par ma démarche, cependant il n'y avait pas de sages-femmes dans son établissement.

J'ai également eu un premier contact avec une sage-femme grâce à une connaissance en commun, mais après plusieurs rendez-vous annulés, cette piste a été abandonnée. La rencontre avec les deux premières sages-femmes de l'étude a été possible grâce à des connaissances communes qui ont joué un rôle d'intermédiaire. Pour la troisième sage-femme, la rencontre s'est faite après une mise en relation consécutive à la publication d'un dossier de presse sur le site internet d'une Université à l'occasion des 40 ans de la loi Veil. Et enfin, c'est lors d'un stage que j'ai rencontré la dernière enquêtée.

J'ai effectué des entretiens semi-directifs laissant ainsi la possibilité à ces femmes de raconter ce qu'elles souhaitaient de cette période. Un seul des entretiens a été réalisé par skype. Ces entretiens ont duré de vingt-cinq minutes à une heure vingt et ont été enregistrés sur un dictaphone puis retranscrits dans leur intégralité.

Dans un premier temps, j'ai dû m'approprier le contexte historique à l'aide de nombreux ouvrages pour mieux percevoir et comprendre ce que ces femmes allaient raconter. Pour cela j'ai lu de nombreux ouvrages concernant, l'histoire de l'avortement, le vécu des femmes avortées, ainsi qu'un livre sur les études et le métier de sage-femme au XXème siècle. Bien évidemment, il convenait de comparer en permanence les récits de ces femmes avec les données historiques relatives à cette période, étant donné qu'avec le temps, la mémoire peut changer des événements et les modifier.

L'historien Jean-Jacques Becker explique très bien le fait que la mémoire peut présenter des failles : « *Elle peut relever de souvenirs erronés involontairement, de souvenirs transformés en fonction des événements ultérieurs, de télescopages de souvenirs, de souvenirs transformés volontairement pour qu'ils collent avec ce qui est pensé bien des années plus tard, de*

*souvenirs transformés tout simplement pour pouvoir servir de justification à des prises de position ou à des attitudes postérieures<sup>23</sup>».*

Enfin, le nombre limité d'entretiens ne permet certes pas dans ce travail, de refléter le positionnement de l'ensemble des professionnels de l'époque mais, il apporte des éléments d'analyse éclairants sur l'avortement et suggère des pistes de réflexion.

A cet égard, il convient de préciser qu'il ne m'a pas été possible de rencontrer une sage-femme ayant été contre cette loi, c'est pourquoi j'ai envoyé des mails à cinq associations « pro-vie ». A l'instar des courriels envoyés aux maisons de retraite, j'y expliquais le sujet de mon mémoire et mon désir de rencontrer des sages-femmes qui auraient appartenues à leurs associations. Je reste jusqu'à présent sans réponse de leur part.

Afin de préserver l'anonymat de nos participantes, les prénoms et les lieux ont été modifiés.

## **B/ Présentation des quatre sages-femmes de l'étude**

Françoise est née dans l'Ouest en 1946. En 1968, soit sept ans avant la loi Veil, elle est diplômée de l'école de Rennes. Elle sera directement embauchée dans l'hôpital de ses études et y restera toute sa carrière. Elle va exercer de nombreux postes : salle de naissances, service des suites de couches, avant de passer de nombreuses années au service de consultation prénatale, pour finalement terminer sa carrière dans le service de PMA. Elle prendra sa retraite en 2001 et décidera de créer une association pour venir en aide aux parents ayant recours à la PMA, un lieu où ils peuvent discuter, échanger. Sur le plan personnel, Françoise a eu trois enfants.

Jeanne est née en 1952 dans l'Est de la France. Elle sera diplômée de l'école de sages-femmes en 1976. Elle va travailler dans de nombreux hôpitaux, aussi bien en salle de naissances qu'en suites de couches. En fin de carrière, on lui propose un travail dans un centre de planification où elle s'épanouira pendant 10ans. Elle prendra finalement sa retraite en 2007 mais continuera à exercer un quart temps dans le CIVG. Elle a deux enfants.

Odette est née en 1950 dans les Deux-Sèvres. Après l'obtention de son baccalauréat en 1969, elle entreprend des études de sage-femme et obtient son diplôme en 1972 (trois ans avant la loi). Elle va travailler dans deux hôpitaux jusqu'en 1981. La même année, elle entreprend des

---

<sup>23</sup> DESCAMPS F. ; « *Chapitre III : Les limites de l'histoire orales archiviste* » ; *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*. 2<sup>nd</sup> édition Paris, Comités pour l'histoire économique et financière de la France, 2005. P 485-504

études pour obtenir le certificat de cadre sage-femme : elle est diplômée à Dijon en 1982. Elle dispensera alors des enseignements à l'école de sages-femmes jusqu'en 2009. Odette mène depuis longtemps une riche carrière associative et bénévole : elle adhère au MFPF (Mouvement Français du Planning Familial) entre 1972 et 1973, au MLAC (Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception) entre 1973 et 1975, à l'ANCIC (Association Nationale des Centres d'IVG et de Contraception) de 1982 à 2015. Elle est aussi membre de l'ANSFO (Association Nationale des Sages-Femmes Orthogénistes) depuis 2009.

Louise est née en 1954, elle a fait ses études dans le nord de la France et elle est diplômée en 1974 (un an avant la loi). Elle va travailler durant l'été après l'obtention de son diplôme, avant de faire partie de l'équipe enseignante l'année suivante. Elle passe ensuite le concours de l'école des cadres de Dijon afin d'avoir les diplômes nécessaires pour être monitrice (sage-femme enseignante). Suite à un déménagement, elle n'a pas retrouvé un emploi dans le même domaine et accepte le poste en CIVG/CPEF : elle y travaille maintenant depuis vingt-cinq ans. Elle prend sa retraite l'année prochaine.

### **III/ Être sage-femme avant la loi Veil : la formation des sages-femmes et le vécu des étudiantes**

#### **A / Pourquoi choisir les études de sage-femme**

Pour commencer nos entretiens, nous nous sommes intéressés aux raisons qui ont poussées ces femmes à choisir les études de sage-femme. En quatre entretiens, nous avons eu des réponses diverses à cette question.

La comparaison de nos entretiens avec les questionnaires d'Yvonne KNIBIEHLER<sup>24</sup> fait apparaître, sur ce point, quelques similitudes. Selon cette auteure, trois raisons dominent dans le choix de cette profession :

- Etudes courtes (3 ans) pour permettre à la jeune sage-femme d'être indépendante rapidement.

Odette va évoquer la durée des études dès le début de son entretien : « *En fait, dans les années 60, c'était une solution pour avoir une autonomie et un cycle d'étude court. Ça, c'était très important parce que j'avais une grande famille et je considérais que mon père n'allait pas pouvoir payer de longues études à tout le monde* ». Pour elle, la raison principale de son engagement dans les études de sage-femme était de pouvoir être rapidement indépendante vis-à-vis de ses parents.

- Envie d'élucider les mystères de la procréation.

Il s'agit de la deuxième raison qui a motivé Odette d'entreprendre ces études : « *Et puis j'ai été intéressée très tôt par la maîtrise de la fécondité, et tout ce qui était autour de la reproduction* ». Jeanne va justifier son choix par cette même motivation : « *Et de toute façon je suis très curieuse, la vie me fascine donc l'origine de la vie m'a toujours fascinée.[...] La directrice de l'école de sages-femmes m'avait demandé : "pourquoi voulez-vous être sage-femme ?" et je lui avais répondu "Parce que c'est la vie, c'est tout, j'ai rien d'autre à dire."* Alors bien sûr, il y a la technique ça fait partie de nos études, mais au delà de ça, c'était... c'est... inexplicable. » Pour Jeanne, élucider le mystère de la procréation est quelque chose de primordial. Elle confie alors : « *depuis l'âge de 10 ans, je voulais faire sage-femme.* ». C'est d'ailleurs ce besoin de comprendre la procréation qui va l'amener, sur la fin de sa carrière, à travailler comme conseillère conjugale dans un centre de planification : être là et comprendre

---

<sup>24</sup> Y KNIBIEHLER. *Accoucher, Femmes, sages-femmes et médecins depuis le milieu du XXème siècle*. Rennes, Edition ENSP, 2007 p.71.

les femmes à toutes les étapes de leur vie. Louise va, elle aussi, nous confier qu'elle a « *su très tôt que je voulais faire sage-femme* ». Comme Jeanne et Odette, la raison évoquée pour le choix de cette profession est l'envie de comprendre la femme, comme elle nous l'explique : « *être dans l'histoire des femmes, cette proximité de la femme.* »

On remarque que ces trois femmes, qui confient avoir fait des études de sage-femme pour mieux comprendre les femmes, vont toutes trois travailler, à un moment de leur vie, au plus près des histoires de femmes: soit dans un centre d'interruption volontaire de grossesse comme pour Jeanne et Louise, soit dans une association à l'image d'Odette qui sera membre du MLAC<sup>25</sup>.

- Exercer une profession médicale qualifiée pour entrer dans le monde prestigieux des soignants.

Il existe chez ces femmes un désir d'exercer un métier que l'on a admiré étant petite. Jeanne exprime ainsi son admiration et sa fascination face à la sage-femme de famille : « *Sachant que la sage-femme qui m'a fait naître... Nous sommes tous nés à la maison, une famille de 5 enfants. Et j'étais fascinée par cette petite bonne femme qui venait voir maman régulièrement, et voilà.* ». On comprend qu'elle a été attirée par cette femme qu'elle a vue, à de nombreuses reprises, évoluer auprès de sa mère. Odette est, quant à elle, fascinée par la maîtrise et la technique de la « *maîtresse sage-femme* » du village voisin qui, de part des études plus poussées, car elle avait fait un an en plus de spécialisation, était une sage-femme de « *grande classe* » diplômée de « *l'école de l'Hôtel Dieu à Paris.* »

Il semblerait que l'étendue des connaissances de ces femmes, ainsi que la reconnaissance sociale dont elles jouissaient, aient influencé Jeanne et Odette dans leur choix.

Enfin, l'analyse des entretiens fait apparaître une quatrième raison de leur engagement dans les études de sage-femme, non évoquée par Yvonne Knibiehler

- Une part de hasard

Françoise n'a pas de raison clairement exprimée quant à sa motivation à l'entrée dans les études puis dans la profession de sage-femme. Elle ne sait pas pourquoi tout d'un coup elle a dit « *Je veux être sage-femme !* ». A posteriori, elle semble avoir réfléchi à la question: peut-être est-ce à cause de l'histoire de l'accouchement de sa mère maintes fois entendue ou bien à

---

<sup>25</sup> MLAC : Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception : nous étudierons en détail ce mouvement dans la partie IV à propos des associations de défense du droit à l'avortement

cause de sa compagne d'internat qui lui racontait les histoires de sa mère « *sage-femme dans le marais poitevin* ». Cependant, une fois cette décision prise, Françoise a tout fait pour arriver à ses fins. Maintenant que nous comprenons ce qui a pu pousser ces jeunes filles à choisir ce métier, nous allons nous intéresser à la façon dont elles ont vécu leurs études.

## **B/ Le vécu des études : « marche ou crève »**

Il nous a semblé primordial de comprendre comment se déroulaient les études afin de mieux appréhender leurs comportements et connaissances face aux avortements clandestins. Encore une fois, nous pouvons retrouver des similitudes entre nos entretiens et ceux d'Yvonne Kniebiehler<sup>26</sup>.

Au moment où nos interviewées ont fait leurs études, celles-ci se déroulaient en trois ans. Elles devaient, dans un premier temps, passer un concours pour intégrer l'école ce dernier étant très similaire à celui des infirmières. Ces jeunes filles l'ont d'ailleurs souvent passées en parallèle du concours de sage-femme afin d'avoir plus de chances d'entrer dans l'une des deux filières, comme nous le raconte Françoise qui pour sa part y est allée « *sans préparer le concours d'infirmière, que tout le monde avait préparé* ».

Les candidates, ayant réussi le concours, devaient ensuite suivre trois années de formation en internat<sup>27</sup> qui se déroulaient en deux temps : une première année commune avec les infirmières<sup>28</sup> puis deux années de spécialités. Pour Françoise, la première année fut difficile.

*« On était envoyé, on était catapulté dans des stages qui ne nous intéressaient absolument pas en tant qu'élèves sages-femmes. Et comme c'était géré par des bonnes sœurs, je pense qu'elles avaient un petit peu de vacherie par rapport à nous, en se disant "t'façon celles-là on ne pourra pas les gérer". Donc, on se retrouvait à 18 ans, en ayant rien vu de la vie, parce qu'à 18 ans on n'était pas comme les jeunes filles de maintenant hein ! Donc en fait, on n'avait jamais rien vu : on se retrouvait dans des stages de ... euh... en gériatrie. »*

Les termes employés par Françoise (envoyé, catapulté, vacherie) traduisent la difficulté de ses études qu'elle a durement ressentie tant d'un point de vue relationnel qu'émotionnel. A l'instar des analyses rapportées par Yvonne Kniebiehler : « *On y retrouve une lamentation quasi unanime : les années de formation initiale ont été subies comme une épreuve très rude.* ».

---

<sup>26</sup> Y KNIBIEHLER *op. cit.* p74-80

<sup>27</sup> L'internat fut obligatoire jusqu'en 1968

<sup>28</sup> La scission de la première année commune avec les infirmières a eu lieu en 1973.

Selon cette auteure, ce mal être exprimée au sujet des études se décompose en deux explications, la première commune à toutes les professions médicales est la rencontre avec le corps humain, la maladie, le sang. Françoise se sent en effet « *catapultée* », « *en ayant rien vu de la vie* » dans un monde qui lui paraît étranger. De plus, l'entrée dans le métier se fait de façon brutale. Françoise nous confie avoir été confrontée à son premier accouchement seulement trois jours après la rentrée, sans jamais avoir eu un cours d'obstétrique.

*« On nous mettait en salle d'accouchement derrière une vitre en train de regarder un accouchement. [...] Il y en avait certaines qui tombaient dans les pommes, moi je me rappelle [...] d'avoir vomi la nuit d'après ».*

Par cet exemple, Françoise nous décrit bien à quel point son arrivée dans le monde du soin a été brusque et déstabilisante. Surtout qu'à l'époque, nous dit-elle, « *les femmes hurlaient [...], il n'y avait pas de péridurale* ». Elle se retrouve donc en trois jours « *plongée dans le vif du sujet* », quittant brutalement le monde de l'innocence.

La deuxième raison, qui explique le mauvais vécu des études, concerne les conditions de vie et de travail particulièrement dures. Les quatre sages-femmes rencontrées évoquent des études très rigoureuses et pénibles, quasi militaires avec une discipline de fer. Françoise insiste plusieurs fois sur ce point :

*« Alors, c'était très difficile vous savez. C'était quand même trois ans où on en a vraiment, vraiment bavé, bavé, bavé ». « On en bavait comme ce n'était pas possible ». « C'était vraiment un métier qu'on apprenait très durement, très, très, très durement ».*

Elle ajoute ensuite que sa directrice « *était mauvaise comme la gale* ». Pour Odette, ce sont également des années « *difficiles* », car « *extrêmement disciplinaires* », et marqué par, « *de nombreuses heures de travail* ». Parfois, il leur fallait même quitter « *les cours pour remonter faire des insulines* ». Selon son témoignage, les sages-femmes étaient « *ordonnancières* », et « *c'était vraiment les étudiantes qui faisaient tourner [...] les services à l'époque* ». Il existait une forte notion de hiérarchie entre les élèves de l'époque et les sages-femmes titulaires, celles-ci donnaient les ordres, et n'auraient par exemple pas admis que les étudiantes prennent leurs pauses avec elles.

Jeanne nous décrit une « *école de sages-femmes, très... très militaire* » : les cours y étaient enseignés avec « *un uniforme* », et beaucoup de « *rigidité* ». Sans compter l'« *internat obligatoire* ». « *C'était marche ou crève* ». Ce champ lexical violent, traduit la difficulté des études de Jeanne qui sont systématiquement comparées au service militaire que réalisaient les hommes à cette époque. Par ailleurs, l'internat obligatoire était difficile à vivre pour certaines

jeunes filles qui, d'après Françoise, n'étaient pas forcément habituées, à la « *vie en communauté* ». De plus, les jeunes filles restant sur place, il était facile de les « *appeler en plein milieu de la nuit, parce qu'il y avait une femme qui avait une césarienne. [...] pour lui prendre sa tension toutes les demi-heures, toutes les heures.* ». Malgré cela, il fallait quand même être « *le lendemain matin en stage, et le lendemain après midi en cours* ». Le rythme était donc très soutenu et les jeunes femmes n'avaient jamais de moment de repos pour prendre du recul par rapport à leurs études. Une anecdote de Françoise sur son diplôme nous confirme à quel point les études lui ont paru compliquées:

*« J'ai passé mon diplôme en Mai 68. [...] On avait qu'une hâte nous, ce n'était pas de défiler dans les rues, hein, on dit vous êtes de la génération soixante-huitarde. Mais moi mon truc c'était de me barrer de cet enfer et de pouvoir travailler. [...] Donc en fait, on a été cachées pour pouvoir passer notre examen. »*

L'emploi du terme « enfer » pour parler de ses études témoigne, une nouvelle fois, de la façon dont ces jeunes filles vivaient leurs études. On constate également que les étudiantes sages-femmes, contrairement à la plupart des étudiants de l'époque, semblent ne pas s'être mobilisées durant mai 68. En effet, elles préféraient se cacher pour passer leur diplôme plutôt que de manifester.

L'ensemble des termes et superlatifs que nous retrouvons dans ces différents extraits (enfer, très difficile, bavé, très durement, disciplinaires, nombreuses heures de travail, très militaire, uniforme, rigidité) mettent en évidence la dureté et la difficulté inhérente à la formation de sage-femme à l'époque. Celle-ci était très dense, les formateurs étaient autoritaires et exigeants et l'apprentissage qui se faisait davantage sur le tas, que par un réel compagnonnage. Tout ceci n'est d'ailleurs pas sans nous rappeler la formation de leurs collègues médecins<sup>29</sup>.

Enfin, l'analyse des récits permet de mettre en évidence une troisième caractéristique de cette formation, non abordée par Y. Knibiehler, mais qui est revenue dans chacun de nos entretiens à savoir, l'existence d'une rivalité et d'une hiérarchie entre les étudiantes, en plus de celle entre élèves et professionnelles. Jeanne nous confie qu'il y avait des « *tensions* », « *des guerres de clans* », et elle définit son école comme « *très hiérarchique* ». Pour sa part, Françoise parle de « *rivalité aussi entre les différentes promos* », de « *sous-fifre* ». Elle nous raconte, qu'en tant que troisième année, elle « *avait le pouvoir* » tout en reconnaissant que « *c'était peut être pas très fin d'ailleurs mais enfin je crois qu'on perpétuait le système* ». Il

---

<sup>29</sup> J Gélis, *La sage-femme ou le médecin : Une nouvelle conception de la vie*, Mesnil-sur l'Estrée, Fayard, mai 1988, deuxième partie chapitre 2 p.289-345

existait donc un certain mimétisme : les étudiantes, en vieillissant, reproduisaient ce qu'elles avaient vécu.

Louise nous confie également qu'il « *y avait une hiérarchie. C'est que nous craignons beaucoup les troisièmes années.* » Cette rivalité entre les promotions peut, encore une fois, faire l'objet d'un parallèle avec leurs confrères médecins. Celle-ci peut également expliquer la docilité dont va nous parler Louise. En effet, cette concurrence peut amener les étudiantes, tout comme les sages-femmes, à ne pas exprimer d'opinions différentes de celles des chefs de service afin d'éviter d'être mal vu. Ces éléments de contexte pourraient expliquer le tabou autour des avortements et le manque de prise de position des sages-femmes face à cette problématique.

Enfin, même si les sages-femmes interviewées sont très critiques, à posteriori, vis-à-vis de la formation, elles en soulignent également les aspects positifs, car « formateur » : la formation a été le socle solide de leurs connaissances cliniques et de leurs personnalités. Pour Françoise, ces années lui ont appris « *beaucoup, à prendre des responsabilités un peu violentes.* ». Pour elle, cela « *reste dans notre personnalité après* », et les jeunes filles qui « *n'avaient pas ce tempérament-là, elles ne restaient pas.* ». De plus, ces études lui ont appris à être une vraie clinicienne, car, à l'époque, « *on avait uniquement nos deux mains et l'oreille.* ». On peut noter également l'admiration qu'elle avait pour la technicité de sa directrice qui était « *intelligente* » et « *savait poser un forceps, faire ce qu'on n'avait pas le droit de faire* ». On note ici un grand respect de la technique de l'équipe enseignante même si, par ailleurs, Françoise déplore leurs comportements vis-à-vis des étudiantes.

Jeanne est du même avis : son école était très « *clinicienne* » ce qui lui a permis « *de passer au travers de situations, dans des dossiers tout simples [...] donc pour moi un siège ce n'était pas compliqué c'était armé* ». Du coup « *travailler, c'est rien du tout quand vous sortiez de cette école.* ». Aussi, même si cela représente une petite proportion d'étudiantes, il convient de noter que d'après nos entretiens, que certaines ont apprécié leurs études. Odette nous parle notamment de l'une de ses collègues qui « *était très heureuse pendant ses études* ». Louise nous confie également : « *Ces années ont été difficiles parce que c'était un rythme soutenu mais elles m'ont beaucoup plu.* ».

Après avoir analysé le vécu de leurs études, nous allons maintenant nous intéresser au contenu de la formation et, plus particulièrement, aux savoirs et pratiques professionnelles

enseignés en matière d'avortement. Pour ce faire, nous avons décidé, dans un premier temps, d'interroger les enquêtées sur un thème périphérique : la contraception.

### **C/ La place de la contraception durant les études<sup>30</sup>**

Ce sujet, lui aussi resté longtemps tabou, nous paraissait pertinent à aborder, car avec une contraception efficace, on pouvait espérer diminuer le nombre d'avortements clandestins. Il convient de rappeler ici que la loi de 1920 interdisait toute propagande anticonceptionnelle : toute vente de contraceptif était illégale exception faite du préservatif qui protège des maladies sexuellement transmissibles<sup>31</sup>. A partir de 1955, la question de la contraception est à nouveau abordée puis, en 1960, au moment de la création du Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPPF). Nous reviendrons plus en détail sur ce point, dans la partie consacrée à la création de cette association.

Durant les entretiens, nous avons demandé aux sages-femmes comment ce sujet était abordé durant leurs études. Il nous est apparu qu'il s'agissait pour chacune d'entre elle, d'un sujet tabou. Françoise a été diplômée en 1968, soit dans le contexte du vote de la loi Neuwirth relative à la légalisation de la contraception. Toutefois, les décrets qui régleront la fabrication et la prescription ne sortiront qu'en 1969 et 1972<sup>32</sup>, c'est-à-dire l'année du diplôme d'Odette, ainsi que la première année d'étude de Jeanne.

Françoise confie dans son entretien qu'elle a été une des premières à prendre la pilule alors que celle-ci était encore illégale en France. Elle nous raconte comment elle se les procurait : « *Je les avais sous le manteau parce que j'avais une copine dont le beau-frère était visiteur médical* ». Elle explique ensuite qu'elle a pris la pilule car les conditions de vie d'une étudiante sage-femme étaient incompatibles avec une potentielle grossesse. « *Moi j'étais une des premières aussi à prendre la pilule, parce qu'on ne pouvait pas être enceinte à l'école de sages-femmes, hein. Avec les conditions de vie qu'on avait, je peux vous dire qu'il valait ne mieux pas être enceinte.* »

---

<sup>30</sup> Il a fallu attendre la loi du 31 décembre 1979 pour qu'un enseignement sur la contraception soit instauré pour les sages-femmes dans toutes les écoles françaises. (de même que pour les médecins et les infirmières).

<sup>31</sup> A noter, la loi autorisant la publicité des préservatifs date de janvier 1991. Avant cette loi, l'interdiction de la loi de 1920 était toujours en application.

<sup>32</sup> Le député Lucien Neuwirth surnommé « le fossoyeur de la France » va réussir à faire passer une loi en décembre 1967 après des années de batailles. Cette loi autorise la vente de contraceptions orales aux majeures, et aux mineures ayant une autorisation parentale. Les décrets d'applications ne sortiront pour leur part qu'en 1969 et 1972. En décembre 1974, une loi relative au remboursement des contraceptifs prescrits par un médecin viendra compléter la loi Neuwirth.

Louise nous apprend également qu'elle « *prenait un peu dans les services, des échantillons de STEDIRIL* ». Elle avance les mêmes raisons que Françoise : « *Par contre, nous étions vraiment très préoccupées par le fait qu'il puisse nous arriver une grossesse accidentelle* ».

Mais plus précisément, que leur apprenait-on durant les études au sujet de la contraception, et qu'avaient-elles le droit de dire aux femmes ? Voici la réponse de Françoise :

*« Non, on ne nous demandait pas d'en parler aux femmes, et puis même nous dans notre vie à nous, ça ne faisait pas vraiment partie de notre vie. [...] La contraception, c'était quand même beaucoup la méthode Ogino. [...] Ca a existé pendant des lustres, des milliers d'enfants sont nés grâce à la méthode Ogino. »*

Son discours nous paraît assez contradictoire : d'un côté elle reconnaît être l'une des premières à avoir utilisé la pilule par peur d'être enceinte, et de l'autre, elle nous dit que ça ne faisait pas vraiment partie de sa vie. Ce discours montre, par ailleurs, l'absence d'information diffusée auprès des femmes, à une période où la loi de 1920 est encore en application.

Au moment où Jeanne débute ses études, les décrets d'applications sont sortis. Cependant, elle confie qu'à ce moment là « *c'est encore un sujet délicat* ». En effet, « *On n'en parlait pas. Et comme c'était l'école de l'allaitement maternel, les femmes qui n'allaitaient pas étaient pointées du doigt, et on leur disait : "faites attention", c'est tout. Pour les autres : "l'allaitement maternel, mesdames, protège de tout."* ».

Jeanne témoigne, à travers ces propos, de la désinformation des femmes au sujet de la contraception et ce malgré une loi existante depuis des années. Comme pour Françoise, à qui on demande de présenter la Méthode Ogino<sup>33</sup>, Jeanne doit vendre les mérites de la méthode MAMA<sup>34</sup> ces deux techniques ayant pour objectif une limitation naturelle des naissances. Elles peuvent être efficaces mais exigent d'avoir une parfaite connaissance de son corps et d'être strict, par exemple en ce qui concerne l'allaitement maternel ou le suivi de son cycle. Il ne s'agit donc pas de méthodes de contraception adaptées au plus grand nombre, ni satisfaisantes pour les femmes. Ces témoignages reflètent ainsi le décalage qu'il peut y avoir entre le vote des lois et leurs applications dans la pratique. Ce parallèle pourra d'ailleurs de nouveau être fait au moment du vote de la loi Veil. On peut néanmoins d'ores et déjà déceler

---

<sup>33</sup> La méthode Ogino, consiste à éviter les rapports sexuels durant la période féconde du cycle de la femme. L'indice de Pearl (représentant le nombre de grossesses en un an, pour 100 femme utilisant cette contraception) est de 1 à 9 en situation optimal, mais de 20 en pratique courante. Il s'agit donc d'une méthode peu fiable.

<sup>34</sup> MAMA est la méthode de l'allaitement maternel et de l'aménorrhée : pour être efficace il faut un nouveau né nourrit exclusivement au sein, et entre 6 à 10 tétés par jour de 15 min minimum dont au moins une la nuit. Cette méthode peut être utilisée pendant les six premiers mois de l'allaitement. L'indice de Pearl est de 0,5 en utilisation optimal et de 2 en pratique courante. Il s'agit d'une méthode fiable, mais chronophage.

la polémique qui existe autour de la limitation des naissances et des moyens contraceptifs. On remarque également le paternalisme des professionnels de santé qui imposent leur vision de la contraception aux femmes, ne leur permettant pas de prendre une décision libre et éclairée au regard des informations qui leur étaient délivrées.

Odette déplore en effet le manque flagrant d'informations pendant ses études. Elle est diplômée en 1972, l'année des décrets d'application. Etant une jeune femme très impliquée, elle va faire un « *enseignement de contraception en suite de couches pour les femmes ayant accouchées et les grandes multipares* ». Ces cours lui apporteront des problèmes puisque la cadre du service viendra la voir en lui disant qu'elle « *travaillait contre le métier* », et va lui demander de choisir « *soit les cours d'informations contraceptives, soit je devais choisir un autre établissement* ». Ce témoignage traduit, encore une fois, l'existence d'un décalage entre la loi et les pratiques de certains professionnels de santé qui étaient manifestement opposés à ce que certains considéraient en revanche, comme une avancée pour les femmes.

A l'époque, les écoles étaient très militaires, comme nous avons pu le voir, mais elles étaient aussi très empreintes de la culture catholique, tout comme les écoles d'infirmières qui étaient dirigées par des religieuses. A notre sens, ce facteur peut expliquer, pour partie, ce positionnement vis-à-vis de la contraception, une pratique interdite par l'Eglise. De plus, on apprenait aux sages-femmes à obéir à la hiérarchie c'est-à-dire aux médecins dont la majorité appartenaient, à la classe bourgeoise catholique<sup>35</sup>. Le conseil de l'ordre des médecins avait d'ailleurs déclaré « le corps médical n'a aucun rôle à jouer et aucune responsabilité à encourir dans l'application des moyens anticonceptionnels.<sup>36</sup> ». Ceci explique peut-être pourquoi si peu de sages-femmes se sont impliquées dans l'information des femmes sur les différents moyens de contraception.

Odette fait figure d'exception dans nos entretiens : elle est la seule à avoir appliqué la loi et défendu ses idées au risque de perdre son travail. Elle refuse de laisser les femmes dans l'ignorance pour leur éviter d'avoir à faire le choix cornélien entre grossesses à répétition (avec tous les problèmes que cela impliquent) et avortements clandestins. Odette, venant d'une famille nombreuse, a pu en effet éprouver les difficultés que pouvaient engendrer l'absence de contrôle des naissances. Elle va d'ailleurs s'engager au Mouvement pour la

---

<sup>35</sup> Gubin Éliane, « Bibia Pavard, Florence Rochefort et Michelle Zancarini-Fournel, *Les lois Veil. Contraception 1974, IVG 1975*. Paris, Armand Colin, coll. « U histoire », 2012, 228 p. », *Clio*, 2/2014 (n° 40), p. 320a-320a.

<sup>36</sup> Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté : Contraception avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, janvier 2002p73

Liberté de l'Avortement et pour la Contraception (MLAC) très rapidement après l'obtention de son diplôme.

Cette partie des entretiens a montré que malgré une loi et des décrets d'applications, l'enseignement de la contraception dans les filières de santé, est longtemps resté un sujet tabou. L'enseignement de la contraception apparaît dans les textes en décembre 1979, soit quatre ans après la loi Veil. Nous allons maintenant nous intéresser aux pratiques entourant l'avortement clandestin.

## **D/ Quelles pratiques face à l'avortement clandestin avant la loi Veil ?**

Dans leurs entretiens, les sages-femmes ont longuement parlé du tabou et du mystère qui entouraient les femmes qui avortaient : que ce soit la manière dont l'avortement était pratiqué ou encore, qui l'avait pratiqué. Rien ne leur était expliqué durant leurs études

### ***1/ L'avortement clandestin : la demande des femmes***

Au début du XIXème siècle, les médecins prennent en charge l'enseignement de l'obstétrique. En 1882, la création de la spécialité des médecins accoucheurs va avoir deux répercussions. Premièrement, mettre les sages-femmes travaillant à la maternité sous leur tutelle étroite. Deuxièmement, les sages-femmes exerçant en libéral vont peu à peu perdre leur clientèle au profit de ces nouveaux médecins. De fait, certaines d'entre elles vont alors se mettre à pratiquer des avortements clandestins, ce qui va provoquer une vague de suspicion sur la profession entière. Avant 1914, en dépit de la sévérité du code pénal, l'avortement reste peu réprimé, il est tacitement toléré par l'opinion publique. Cependant la loi de 1920, aggravée ensuite par le gouvernement de Vichy, va faire peser de lourdes menaces sur les « faiseuses d'anges » ». De plus, le but des fédérations de sages-femmes de l'époque est d'abolir la représentation du métier en tant qu'avorteuse. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que peu de professionnels se risquaient à enfreindre la loi, malgré la demande des femmes.

Dans son livre, Y. Knibiehler a recueilli le témoignage de sages-femmes ayant reçu des demandes d'avortements.<sup>37</sup>

Pierrette, fille unique de modestes artisans villageois, diplômée en 1943, a travaillé quarante ans dans un village gascon : « *certaines enfantements donnaient lieu à des infanticides.(...) Combien je bénis actuellement Madame Veil.* ». Pierrette a été confrontée assez souvent à des

---

<sup>37</sup>Y KNIBIEHLER, *op. cit.* p.13-20.

demandes d'avortement : au temps des restrictions, on lui offrait des jambons ! Elle a toujours refusé. Non pas à cause de la loi de 1920 et de son aggravation sous Vichy, mais parce que *« cet acte, aujourd'hui légalisé, provoque chez moi une répulsion toute physique, qui me fait plaindre les femmes qui s'y soumettent... »*. Cet extrait témoigne de la répulsion de certaines sages-femmes à pratiquer et à prendre en charge des avortements.

Félicia est une bourgeoise marseillaise, diplômée en 1926. Elle a pratiqué son art pendant 40 ans au service d'une *« clientèle sélectionnée »*. Sur le sujet de l'avortement elle est plus catégorique : elle y est hostile. Par ailleurs elle se dit « neutre » sur le plan religieux.

Adeline est une montagnarde Suisse qui a grandi dans une fratrie de 14 enfants. Elle entre à l'école de sages-femmes en 1926. Elle va exercer durant 24 ans dans le Val et n'a jamais eu d'enfant. En ce qui concerne les avortements, elle a été très sollicitée :

*« Les gens s'imaginaient qu'ayant fait mes études à Genève, lieu de perdition pour les Valaisans, j'étais prête à les aider, ou à donner une adresse. Mais je n'avais rien appris à ce sujet. Les interruptions médicales de grossesse ne se faisaient pas chez nous, elles se faisaient en gynécologie. Les femmes essayaient d'avorter en buvant de l'absinthe ou du thé de rue, elles s'adressaient aux faiseuses d'anges. Je me rappelle une mère de famille nombreuse à nouveau enceinte. Je l'ai encouragée à garder l'enfant en lui rapportant ce que le docteur avait dit à une autre mère en peine : "madame, venez avec vos quatre enfants et vous me direz lequel il faut tuer". »*

A travers ces trois discours de sages-femmes ayant exercé au moment où la loi était la plus répressive, on comprend que certaines d'entre elles ne désiraient pas répondre à la demande d'avortement des femmes. Pour Pierrette et Félicia, il s'agit d'un acte provoquant une « répulsion », « une hostilité absolue » et, malgré la légalisation elles restent opposées à cette pratique. Quant à Adeline, elle va invoquer l'amour maternel pour empêcher les femmes d'avorter.

Ainsi, on constate qu'il n'y a pas unanimité des sages femmes sur la question de la légalisation de l'IVG. Les sages femmes que nous avons interviewées sont plus jeunes. Jeanne a également connu cette demande des femmes elle explique *« qu'il fallait surtout trouver la bonne écoute de la part du gynéco »*, ou alors *« il fallait trouver d'autres combines quelques parts pour les accueillir. »*. Mais étant encore étudiante à l'époque, elle n'a pas pu avoir un vrai rôle auprès des femmes. En ce qui concerne Françoise, elle a également été confrontée à des demandes d'amies.

*« "Est ce que tu peux faire quelque chose pour moi ?". Bon c'est vrai, on avait cette question qui était posée, même quand on était élève sage-femme. On avait des copines qui se retrouvaient dans des situations catastrophiques et qui... Mais là on avait pas*

*intérêt à se lancer là-dedans parce que là pour le coup ça aurait été... Si on apprenait qu'on .... On aurait eu... Alors qu'on savait visualiser un col, on savait poser un spéculum, on pouvait poser une sonde. Toute façon, ça aurait été facile à faire. »*

Françoise explique que de par ses études, elle avait des demandes de femmes qui désiraient faire des avortements. Elle précise qu'elle aurait été en mesure de le faire d'un point de vue technique, mais qu'en tant qu'étudiante elle n'aurait jamais pris le risque de le faire car si cela s'était su les conséquences pour la suite de ses études et de sa carrière auraient été désastreuses. En revanche certains étudiants en médecine, nous explique t'elle, accédaient aux demandes des femmes et réalisaient des IVG alors même que la loi l'interdisait toujours : « *Il y avait aussi certains étudiants en médecine qui pratiquaient, hein* ».

Quant à Odette, elle semble ne jamais avoir eu cette demande durant sa formation, « *c'était une énorme discrétion, un tabou* ». Malgré tout elle avait « *la notion que les femmes avec des moyens financier suffisant se faisaient avorter correctement dans des cliniques ou alors en Suisse, à l'époque on parlait beaucoup de la Suisse.* ». En effet, la législation autour de l'IVG étant différente dans tous les pays, il était possible la plupart du temps d'avorter en Suisse. Il suffisait de présenter son cas devant une assemblée de médecins qui décidait de la validité ou non de cette option. Plus tard, le MLAC et le planning familial organiseront même des bus au départ de la France et à destination des pays limitrophes, tels que l'Angleterre<sup>38</sup> ou les Pays-bas, afin de réaliser des IVG. Odette va adhérer au MLAC en 1973, soit 2 ans avant la Loi Veil, là-bas elle réalisera des avortements comme nous le verrons dans la suite de cette étude.

Enfin Louise, tout comme Odette, n'a jamais été sollicitée pour une demande d'avortement : « *Dans le cadre hospitalier on ne l'était pas du tout du tout* ». Nous voyons ici, à travers nos entretiens, que les jeunes sages femmes semblent moins opposées à la légalisation de l'IVG, même si Jeanne et Françoise ne semblent pas prêtes à répondre à la demande des femmes avant qu'une loi soit sortie. Odette, au contraire va s'engager au MLAC dès la sortie de ses études et réaliser des IVG quelques années avant la loi Veil. On peut émettre l'hypothèse ici que les différences repérées entre les sages-femmes rencontrées au cours de cette recherche et les enquêtés interrogés par Yvonne Knibiehler réside, pour partie, dans leur appartenance à des générations différentes.

---

<sup>38</sup> En Angleterre l'IVG est possible depuis 1967, et peut se faire jusqu'à 24 semaines d'aménorrhées

## **2/ Les nombreuses techniques abortives : « Elles s'introduisaient n'importe quoi »<sup>39</sup>**

A travers les lectures et durant nos entretiens, nous avons découvert les techniques très variées, et plus ou moins dangereuses qu'utilisaient les femmes pour avorter. Nous nous y sommes intéressés pour comprendre la douleur de ces femmes et mieux appréhender les complications qui en découlaient.

D'emblée il est important de préciser que ces « *femmes se faisaient avorter dans l'illégalité complète.* » et qu'elles étaient alors confronter à « *la difficulté de trouver quelqu'un* » comme l'explique Françoise.

Elle ajoute aussi « *qu'il y a des cliniques qui avaient la réputation d'accepter certaines...bon... sous le manteau.* »<sup>40</sup>. En dehors des établissements sanitaires, les femmes pouvaient également recourir à des « faiseuses d'anges », qu'il s'agisse de professionnelles de santé ou non, qu'elles pouvaient parfois trouver grâce à des annonces déguisées dans les journaux<sup>41</sup>. Ces « faiseuses d'anges » pratiquaient ces avortements clandestins pour arrondir leurs fins de mois et/ou pour aider les femmes dans la détresse. Dans son livre *Avortées clandestines*, Xavière Gauthier<sup>42</sup> nous parle de ces femmes et nous explique qu'il est très dur d'en dresser un portrait car cela pouvait véritablement être n'importe qui. Dans l'un des témoignages de son livre, Orianne confie à l'auteure que la personne ayant réalisé son avortement était « *une sage-femme plutôt souriante, qui arrondissait ainsi ses fins de mois* ».

Françoise nous apprend aussi, que certaines femmes « *s'étaient débrouillées toutes seules* » en se faisant « *avorter elles-mêmes toutes seules des dizaines de fois* ». Il s'agissait alors de leur seul moyen de contraception. Il n'était d'ailleurs pas rare que certaines de ces femmes deviennent, à leur tour, des « faiseuses d'anges ».

Les techniques utilisées par ces femmes pour avorter seules étaient aussi incongrues que variées comme en témoigne Françoise : « *Elles s'introduisaient n'importe quoi...* ». Leurs techniques allaient « *des queues de persil, vous voyez le persil, la queue un peu rigide* » au

---

<sup>39</sup> Entretien Françoise

<sup>40</sup> Le discours du docteur Galliot en 1884, rapporte que certaines étrangères viennent avorter en France « *De l'aveu même des étrangers, les maisons d'avortement de notre capitale jouissent chez eux d'une certaine renommée* »

<sup>41</sup> J-Y Le Naour et C Valenti, *op.cit.* p.56.

<sup>42</sup> Xavière Gauthier, *Avortées clandestines*, Edition du Mauconduit, décembre 2014, p62

« tuyau d'un [...] truc pour les poissons, des tubes en plastiques » en passant par « l'eau savonneuse ». En fait, tout ce qui pouvait servir dans la vie de tous les jours était utilisé<sup>43</sup>.

- Les « classiques » : ciseaux, fourchettes, branches d'arbres, tiges de persil, os de poulet, fils de fer, fils électriques, les stylos, les sondes urinaires (plus généralement utilisées par les « professionnels »)<sup>44</sup>.
- Les instruments de travail ou de beauté féminins : aiguilles à tricoter, la baleine de parapluie ou de corset, l'épingle à cheveux.
- Mais également des objets plus incongrus : des bigoudis, des cintres, des tuyaux d'aquariums, des tuyaux de perfusions, des piques ...

Tout cela se faisait « sur une table de cuisine » « sans aucune hygiène, sans aucune asepsie, sans aucune asepsie ». Françoise insiste sur le mot asepsie en le répétant plusieurs fois durant l'entretien. Tout au long de ses récits sur les avortements clandestins, elle nous parlera à maintes reprises de l'absence totale d'hygiène et des conséquences morbides que cela engendrait. Ce manque d'hygiène était l'une des raisons de complications par septicémie.

### ***3/ Les complications de l'avortement clandestin***

Quand on parle d'avortement on pense d'abord aux décès. Mais les complications des suites de ces manœuvres clandestines sont multiples comme des septicémies ou des infertilités secondaires. Dans les années 1950, les démographes estiment le nombre d'avortements clandestins à environ 1000 par jour avec un décès par jour<sup>45</sup>. Bien évidemment du fait de l'illégalité de la technique, il ne s'agit que de chiffres approximatifs.

Les sages-femmes interrogées semblent prendre conscience de l'horreur que cela représente. D'ailleurs, Yvonne Knibiehler va recevoir de nombreux témoignages de jeunes étudiantes de l'époque qui sont sidérées par ce qu'elles découvrent à l'hôpital.

Odette va nous parler de trois femmes qui l'ont marquée pendant ses études :

*« Deux femmes, décédées pendant mes études et une que je suis allée voir en réanimation. [...] Donc la première, c'était une troisième pare<sup>46</sup>, d'ailleurs femme de pasteur, qui avait l'utérus perforé avec plusieurs aiguilles à tricoter. Et une jeune femme de mon âge, donc 18 ans, qui est morte d'infection puerpérale grave. Et celle*

---

<sup>43</sup> X Gauthier, *Avortées clandestines*, Edition du Mauconduit, décembre 2014, p42

<sup>44</sup> Les spéculums et les sondes urinaires étaient enregistrés au nom du médecin, car ils pouvaient facilement être détournés pour réaliser des avortements. Certains étaient disponibles sur le marché noir

<sup>45</sup> Y KNIBIEHLER, *op.cit*, p 41

<sup>46</sup> Pare : parité : le nombre d'enfant

*en réanimation elle était en opisthotonos<sup>47</sup> en contractures majeures, avec le tétanos. Avec tous les signes du tétanos. »*

Elle nous parle également d'une femme qui avait été traitée par des antispasmodiques<sup>48</sup>, et qui « est revenue bien sûr 15 jours après dans un état dramatique. ». Elle nous avouera elle-même que ces rencontres ont été déterminantes, et qu'elles sont à l'origine de son engagement pour la légalisation de l'avortement, et plus largement pour la défense de la cause des femmes. C'est ainsi que dès la fin de ses études, Odette s'est engagée au MLAC. Les anecdotes qu'elle partage lors de son récit permettent, en outre, de saisir la diversité des avortées : une femme de pasteur ayant déjà trois enfants ; une jeune fille de 18 ans sans doute pas encore mariée.

Françoise a également vu défiler beaucoup de ces femmes dans le service où elle exerçait :

*« On ne les voyait que quand elles étaient sub-claquantes, avec 40° de température, une infection carabinée. [...] Sans aucune hygiène, sans aucune aseptie, aucune aseptie. Donc euh, les suites, étaient souvent catastrophiques. [...] Il y a eu beaucoup de stérilités suite à ces avortements là. Ça a été vraiment catastrophique. »*

Françoise soulève ici un second problème de santé publique dû aux conséquences de l'avortement clandestin, il s'agit des stérilités secondaires. Il apparaît que le fait de ne pas autoriser l'IVG dans un cadre hospitalier et donc aseptisé, a entraîné une limitation des naissances du fait d'une stérilité secondaire, ce qui était contraire au souhait des politiques de l'époque qui voulaient une hausse de la natalité.

Jeanne a elle aussi été témoin de ces femmes qui se « trafiquaient » :

*« J'ai vu des femmes avec des septicémies, des jeunes femmes..., des jeunes femmes partir, ...mourir. [...] Et des jeunes femmes à qui on était obligé de retirer l'utérus en catastrophe, pour les préserver elles. »*

Comme les autres femmes, Jeanne a été très touchée par ces rencontres et cette violence à laquelle elle a été confrontée très jeune et sans préparation. Ces rencontres ont sans doute été l'un des éléments qui l'entraîneront dans une carrière de conseillère conjugale, avec cette idée de pouvoir faire de la prévention auprès des femmes via la contraception et l'écoute des couples.

Louise nous raconte des anecdotes similaires : des femmes « Qui arrivaient donc euh, avec des hémorragies importantes [...] il y avait des complications, elles partaient en réa' etc., des

---

<sup>47</sup> L'opisthotonos (du grec opistho, vers l'arrière et tonos, tension) est une contracture généralisée prédominant sur les muscles extenseurs, de sorte que le corps est incurvé en arrière et les membres sont en extension. Il s'agit de l'un des signes classiques d'une atteinte par le tétanos.

<sup>48</sup> Un antispasmodique (ou spasmolytique) est un produit permettant de lutter contre les spasmes musculaires

*septicémies... [...] Deux sont décédées, donc pendant que j'étais en troisième année. »*

L'hémorragie était l'une des complications les plus fréquentes : le plus souvent les « faiseuses d'anges » conseillaient aux femmes de garder la sonde intra-utérine, jusqu'à ce qu'une hémorragie se déclenche. Quand elle se déclenchait les femmes se rendaient à l'hôpital en déclarant faire une fausse couche. Toute la subtilité résidait dans le fait de se rendre à l'hôpital au moment opportun. Les femmes craignaient, en effet et à juste titre, que le processus ne soit pas assez avancé et, comme elles le disaient qu'on leur « raccroche le fœtus ». Cette crainte conduisait, certaines d'entre elles à retarder leur arrivée à l'hôpital au risque de mourir chez elles ou à leur arrivée. Comme le souligne Chantal Birman, sage-femme : « *Les douées de l'avortement c'était celles qui venaient au bon moment* »<sup>49</sup>

Les femmes interrogées par Yvonne Kniebiehler témoignent aussi des situations dramatiques auxquelles elles ont pu être confrontées. Ainsi Claudine qui était étudiante à Angers<sup>50</sup> :

*« On ne cessait de recevoir des femmes à l'orée de la mort après des avortements clandestins. J'ai des souvenirs précis de cas terribles... Une femme avait tenté de se faire avorter en se mettant des comprimés de formol dans le vagin, elle était perforée, son vagin et son rectum communiquaient : incontinente à vie ! J'ai beaucoup pleuré ce jour là. J'avais fait mes études dans des institutions religieuses, j'étais totalement inculte par rapport à cette réalité, que j'avais reçue comme une terrible violence. »*

Dans le livre *Avortées clandestines* de Xavière Gauthier, Marie-José Dupuy<sup>51</sup> témoigne avoir rencontré une femme « *qui s'était perforée, le dispositif abortif étant remonté sous le diaphragme, elle a eu une septicémie et a perdu son utérus.* » Elle a également obtenu le témoignage de Chantale Birman<sup>52</sup> qui fut choquée de se retrouver dans un service d'« infectées » pour son premier stage.

*« Les douées de l'avortement c'était celles qui venaient au bon moment, c'est-à-dire juste avant la septicémie, au moment de l'endomètre, mais avant la salpingite. Autrement dit, l'utérus devait être infecté, mais pas les trompes. Si c'était trop tôt, on se contentait de leur donner éventuellement un sérum antitétanique, des antibiotiques si les femmes avaient de la fièvre, puis l'hôpital les renvoyait. On leur disait : la grossesse continue, tout va bien. Alors elles portaient se poser de nouveau une sonde. Certaines se livraient à cette manœuvre dangereuse 5 ou 6 fois de suites ! Et elles retournaient à leur travail avec la sonde entre les jambes. Même debout ! »*

Dans ce livre, l'auteure explique également l'existence d'une autre complication fréquente et mortelle : l'embolie foudroyante. En essayant de s'injecter des produits à l'aide d'une poire de

---

49 Xavière Gauthier, *Avortées clandestines*, Edition du Mauconduit, décembre 2014, p 44-45

<sup>50</sup> Y. KNIBIEHLER, *op.cit.*, p 42

<sup>51</sup> Xavière Gauthier, *op.cit.*, p44

<sup>52</sup> Xavière Gauthier, *op.cit.*, p 44

lavement, de nombreuses femmes s'injectaient également de l'air, qui en pénétrant dans les vaisseaux, pouvait provoquer des embolies foudroyantes pulmonaires ou cardiaques et donc tuer les femmes en quelques minutes...

Odette résume en quelques phrases ce que représente pour elle l'avortement clandestin, ses dangers et ses complications :

*« Moi j'ai connue la période avant la loi de 1975, où la vie c'était la vie de la femme qui était en jeu, hein. C'était une question de vie ou de mort, il y avait 500 femmes mortes par an en France, 200 000 qui souffraient de séquelles de l'avortement clandestin. Ça s'appelle défendre la vie ça, or les anti IVG, mettaient en avant la protection de l'embryon, l'embryon qui n'est pas un fœtus, qui n'est pas un enfant viable, l'embryon. Donc c'était choisir la vie de l'embryon contre la vie de la femme, l'avortement clandestin c'est ça, il faut le redire, il faut le répéter. »*

#### **4/ Des pratiques professionnelles variées selon les lieux de prise en charge des femmes**

La prise en charge de ces avortées clandestines avant la loi Veil variait selon les territoires. Françoise a étudié dans l'ouest de la France, une région où la religion catholique est très présente<sup>53</sup>, d'autant plus dans le milieu médical. Françoise précise d'ailleurs que la première année de sage-femme était faite par des religieuses. L'ouest est donc une région où la contraception mais surtout l'avortement étaient considérés comme des péchés, ce qui peut expliquer le comportement de certains professionnels qui considéraient que ces femmes avaient commis des fautes : elles étaient coupables selon eux et méritaient un sermon. Quand nous lui demandons de raconter l'accueil réservé aux avortées qui arrivaient dans le service, elle évoque alors les mauvais traitements et les réflexions "grivoises" auxquelles elles étaient soumises.

*« Mal vu aussi par tout le monde, y compris les sages-femmes en fait », « Elles avaient des réflexions épouvantables des sages-femmes. [...] On leur disait : "c'est bien rentré, faut que ça sorte", voilà, ils faisaient toujours des trucs un peu grivois. [...] C'était odieux, c'était odieux ce qu'on entendait ».*

Certaines sages-femmes qui étaient pourtant, de part leurs études, confrontées tous les jours aux complications dues aux grossesses, et notamment, aux grossesses à répétitions étaient dénuées d'empathie envers les avortées, comme si elles ne pouvaient pas comprendre ce qui les incitait à faire cela. Pourtant Odette nous apprend que certaines étudiantes y avaient recours : *« On savait que certaines d'entres nous, euh..., faisaient des fausses couches arrangées avec des sondes stériles. »*. Qu'est ce qui peut donc bien influencer par la suite les

---

<sup>53</sup> Annexes Figure n°1 p.68.

sages-femmes à juger les avortées ? Car, selon Françoise, il semble y avoir une différence entre les étudiantes qui sont plus empathiques et certaines sages femmes confirmées. Cette ambivalence nous amène à nous poser quelques questions : les sages-femmes sont-elles influencées par le chef de service qui, dans cet hôpital, était contre l'avortement selon Françoise. Ou bien agissent-elles de cette manière pour se « protéger » face à ces situations atroces qu'elles voient arriver tous les jours ? Ou est-ce dû à leur formation qui place la vie au centre du métier de sage-femme ? Doit-on du fait de la concurrence agir comme les autres afin d'avoir une place dans le service ?

Dans le livre de Xavière Gauthier, une sage-femme de Dijon témoigne<sup>54</sup> :

*« Tout dépendait sur quel gynécologue de garde les femmes tombaient. C'était la loterie. Certains faisaient semblant de croire que la grossesse était évacuée et ordonnaient un curetage dit de contrôle. D'autres sûrs de leurs bons droits, enlevaient la sonde (qu'elles avaient installée pour provoquer un avortement) et renvoyaient l'infortunée chez elle. On les voyait revenir. Trop tard. Souvent avec des séquelles graves. »*

Françoise nous relate que *« souvent il fallait finir l'ouvrage »*, c'est-à-dire pratiquer un curetage afin de réellement éliminer l'embryon et le placenta. Dans certaines villes, ces curetages étaient faits sans anesthésie, comme pour les punir. Puis finalement les femmes étaient mises *« sous antibiotiques, toute façon quand elles arrivaient il n'y avait que ça à faire »* car *« c'était quand même une source d'infection pour le service aussi »*.

Jeanne a étudié dans l'Est de la France une région plus protestante<sup>55</sup> de par sa proximité avec l'Allemagne et les Pays-Bas. Quand elle nous parle de la prise en charge des femmes dans le centre hospitalier de ses études son discours est différent de celui de Françoise. Dans l'Est, les femmes *« étaient prises en charge, correctement, pas de réflexions désagréables »*. A propos des curetages elle nous assure qu'elles bénéficiaient d'une anesthésie : *« non,non,[...] elles étaient bien traitées »*, avant de nous dévoiler ensuite qu'elles étaient *« mises à part, avec des grands silences, euh... Voilà. C'était... C'était à part... C'était de la gynéco. On n'en parlait pas. »*. Dans son hôpital, il semblerait donc que les femmes ne subissaient pas de mauvais traitements, mais un isolement, un silence autour d'elle.

---

<sup>54</sup> Xavière Gauthier, *Avortées clandestines*, Edition du Mauconduit, décembre 2014, p 45

<sup>55</sup> Annexes figure n°2 p.68.

## 5 / Le silence et le tabou qui accompagnent les avortées

Le constat de cet isolement des avortées est une constance dans nos entretiens, mais également dans tous les témoignages de femmes ayant avorté à l'époque<sup>56</sup>. L'avortement est un tabou, un secret de famille, on n'en parle pas<sup>57</sup>, comme l'atteste le film documentaire autobiographique de Mariana Otero. Durant ce reportage, Mariana va lever le voile sur le décès de sa mère. Clotilde Vaultier-Otero est une artiste peintre morte des suites d'un avortement clandestin. Ses deux filles vont être élevées dans le secret du décès de leur mère : on leur dira que celle-ci est décédée des suites d'une complication d'appendicite. Ce documentaire, ainsi que le témoignage de Mariana et de son père dans le livre de Xavière Gautier<sup>58</sup>, montre l'opprobre qui entourait les avortements : on en faisait un secret de famille pour éviter la honte. Le témoignage d'Antonio Otero est poignant et illustre parfaitement ce tabou imposé par la société :

*« Je disais à tous qu'elle était morte d'une appendicite qui avait été prise trop tard. [...] Beaucoup ont fait semblant de croire à ma version de l'appendicite, que j'ai donnée à mes parents, à mon frère, à mes beaux-parents. [...] C'est seulement 25 ans après que j'ai dit la vérité à mes filles. »*

Cette constance du tabou, du silence et de la mise à l'écart, est culpabilisante pour la femme, c'est pourquoi les avortements avaient lieu dans le plus grand des secrets : il ne fallait pas ternir l'image de leur famille. Cet ostracisme de la femme avortée n'est pas sans rappeler les fous analysés par Foucault qui explique que ce sujet a longtemps été traité comme un problème social avant de devenir un problème de santé publique. Nous allons en effet retrouver exactement le même processus dans l'avortement : pendant des siècles, il va être considéré comme un problème social que l'on va volontairement ignorer et laisser de côté avant de devenir un problème de santé publique qui va amener les politiques à agir et rédiger une loi.

Françoise explique à cet égard qu'à l'hôpital, les femmes avortées étaient maintenues « dans un coin du service » :

*« Si on s'approchait trop d'elles, on nous houspillait nous aussi. Elles étaient vraiment mises au banc du service [...] elles ne disaient rien d'autant qu'elles savaient qu'elles n'avaient pas le droit de dire non plus. ».*

---

<sup>56</sup> Xavière Gautier, *Avortées clandestines*, Edition du Mauconduit, décembre 2014, p 203

<sup>57</sup> Un film de Mariana Otero, *Histoire d'un secret*, sortie en octobre 2003

<sup>58</sup> Xavière Gautier, *op.cit.*, p248-255

Ici, le discours de Françoise nous éclaire sur l'ostracisme dont sont victimes ces femmes, mises à l'écart par la société, mais également par le monde médical. Les sages-femmes titulaires empêchent les étudiantes de s'en approcher, comme si leur « mauvaise conduite » pouvait être contagieuse et diminuer la vertu des étudiantes.

Le même constat d'isolement socio-médical est retrouvé dans les propos de Jeanne précédemment cités, ces femmes faisant l'objet d'un véritablement enfermement : « *avec des grands silences* », « *mises à part en gynéco* ».

Louise témoigne elle aussi de cette mise à l'écart : « *Elles étaient vraiment mises, je me souviens, contre le mur. Je revois encore cette chambre... euh oui, oui, il y avait vraiment un souci par rapport à ça* ».

Ces pratiques visent semble-t-il à culpabiliser ces femmes qui, pour éviter cette humiliation, retardaient leur prise en charge à l'hôpital.

#### **6/ Le vécu des étudiantes face à ces situations.**

Intéressons nous à présent plus en détail à la façon dont les étudiantes de l'époque vivaient ces situations. Existait-il une prise en charge psychologique, des temps de paroles, pour les jeunes filles qui ressentaient le besoin de parler de ces situations. En ce qui concerne le vécu des étudiantes nous pouvons dégager trois points.

##### **1/ Il s'agit d'un sujet tabou, caché, non enseigné.**

Même si les étudiantes se retrouvent en première ligne face à ces femmes, on ne leur explique rien sur l'avortement clandestin : c'est tabou. Et si elles ont des questions c'est à elles de tout découvrir par elles-mêmes comme en témoigne Odette : « *Dans les cours on en parlait pas du tout [...] En troisième année, on avait des cours sur les complications de l'avortement clandestin [...] Mais nous en avions la pratique avant [...] en deuxième année* ». Elle reconnaît aussi que les jeunes étudiantes n'étaient pas « *préparées à s'occuper de ces jeunes femmes* ».

Jeanne nous confie également : « *On nous laissait tout découvrir, c'était caché, c'était honteux* ».

Françoise est du même avis : « *On ne nous disait jamais rien. [...] fallait qu'on se débrouille avec les infos que nous on pouvait trouver* ».

Et Louise confirme « *Alors l'avortement on nous en a pas du tout parlé* ».

Nos quatre entretiens sont donc unanimes sur le sujet : l'avortement était un sujet tabou, peu importe le lieu d'étude. La question n'était pas abordée en cours et ce malgré le nombre non négligeable d'avortements clandestins. Toutes ont été confrontées à des situations difficiles sans que rien ne leur soit expliqué auparavant.

## 2/ La violence pour les étudiantes de se retrouver face à ces femmes.

« Ça m'a beaucoup interpellée » nous dit Jeanne, « aucune démarche psychologique » n'étant engagée par l'équipe enseignante pour les accompagner dans les situations très difficiles face auxquelles elles se retrouvent : « C'était marche ou crève [...] le reste ça les intéressait pas ».

Pour Françoise, « c'était très douloureux quand même, très, très, très douloureux. ». Par la répétition du mot « très », Françoise témoigne de la très grande difficulté qu'elle a éprouvée face à ces situations.

Claudine, dont nous avons parlé précédemment par son entretien dans le livre d'Yvonne Knibiehler<sup>59</sup>, confie : « J'étais totalement inculte par rapport à cette réalité, que j'ai reçue comme une terrible violence ».

Nous voyons, à travers ces trois exemples, la douleur et la violence que ressentent les étudiantes face à des situations auxquelles elles n'étaient pas préparées. De plus, il semblerait qu'aucun dispositif ne soit prévu pour permettre à ces étudiantes de confier leurs sentiments et ressentis face à ces femmes. L'avortement semble banalisé, et le retentissement psychologique ne semble pas pris en compte.

## 3/ Elles ont le sentiment de se sentir plus touchées que leurs aînées.

Odette nous confie : « Je pense qu'on était..., plus réceptives à leurs souffrances que le personnel titulaire. ».

Françoise s'exprime aussi sur ce point : « Nous les jeunes on était peut-être un peu plus machin... [...] si on s'approchait trop, on nous houspillait ».

C'était « marche ou crève » comme le décrit si bien Jeanne.

A leurs yeux, il semble donc y avoir une différence entre le ressenti des étudiantes et celui des sages-femmes titulaires. Mais comment expliquer cela ? Les sages-femmes une fois

---

<sup>59</sup>Y KNIBIEHLER, *op.cit.* p.42.

titularisées étaient-elles plus habituées ? Était-ce banalisé ? Était-ce une façon de montrer au chef de service que nous acceptions sa façon de penser ? Devait-on avoir cet avis afin de garder son travail ? Où est-ce simplement une impression des étudiantes, un ressenti, qui ne représente pas la réalité ?

Par la suite, Françoise nous confiera cependant qu'elle se sent plus touchée aujourd'hui en nous racontant son histoire, qu'à l'époque où elle avait peu de temps pour penser à cela.

*« Mais vous savez, on n'avait pas trop, trop le temps pour la douleur nous en fait. C'est plus en en parlant maintenant, qu'on ressent ça. Parce qu'à l'époque on était sur le tas, il fallait faire les choses, il fallait les accompagner »*

### **7/ Une alternative à l'avortement : l'adoption**

Au détour de l'entretien, Françoise évoque une autre pratique en cours dans son établissement : l'adoption. Les femmes étaient « poussées » à poursuivre leur grossesse même si celle-ci était non désirée, puis elles étaient incitées à abandonner leur enfant. Des médecins et sages-femmes faisaient en effet partis d'associations spécialisées dans l'adoption et utilisaient les patientes afin de « trouver » des enfants pour les couples demandeurs.

*« C'était un discours « Ben vous l'abandonnerez » [...] du personnel, soit un médecin très catho soit des sages-femmes, même des sages-femmes [...] qui, en fait, poussaient les femmes à abandonner leur gamin, parce qu'il y avait une demande, là aussi. Il y avait des associations d'enfants, ça se passait pas comme maintenant : il n'y avait pas l'ASE à l'époque, l'adoption ne se faisait pas de la même façon. Ça se faisait par l'intermédiaire de l'association, dont certains médecins gynéco étaient président de ces associations, voilà, et ils magouillaient ouvertement. [...] Et ces femmes qu'on a entraînées, qu'on poussait presque à l'abandon, avaient un suivi épouvantable au moment de l'accouchement, c'était atroce, c'était atroce. Elles n'avaient pas forcément choisi, il y avait la famille, il y avait la mère qui avait poussé, parce que l'avortement avait pas pu avoir lieu, à ce moment-là, fallait qu'elles laissent l'enfant en partant. On avait les femmes en larmes, on emmenait les enfants, la femme pleurait sur la table, c'était épouvantable. C'était des situations épouvantables. »*

Par ce discours Françoise exprime toute la détresse qu'elle a pu ressentir en arrachant des enfants à leurs mères pour les donner à l'adoption. Elle utilise ici le champ lexical de l'horreur et de l'épouvante à l'évocation de ces pratiques auxquelles elle a participé. Par la suite, en fin de carrière, elle va d'ailleurs travailler sur un parcours et un suivi spécial pour les femmes qui désirent accoucher sous X, afin que celles-ci soient entourées et entendues, et qu'elles bénéficient d'une prise en charge la plus humaine possible. Il semblerait ainsi que ce qu'elle a vécu dans sa jeunesse avec ces femmes à qui on arrachait les enfants a joué un rôle dans son engagement ultérieur.

Après avoir étudié les conditions d'études des sages-femmes de l'époque, et évoqué les conditions des avortements clandestins, nous allons maintenant nous intéresser au contexte socio-politique ayant conduit au vote de la Loi Veil.

#### **IV/ Autour de la loi et de sa mise en place**

Dans cette partie, on va aborder les actions et les mouvements qui ont fait de l'avortement un problème de santé publique appelant à une réponse politique. La loi n'étant respectée que par cinquante pour cent des femmes, elle devenait caduque. Il était donc urgent, selon ses promoteurs, de créer une loi permettant d'encadrer ces pratiques, de les harmoniser, de créer des délais et surtout de fortement diminuer la morbi-mortalité des femmes actives de l'époque.

##### **A/ Contexte socio-politique avant le vote de la loi Veil**

###### ***1/ L'avortement clandestin : un problème de santé publique***

Qui sont les femmes qui avortent ? Gisèle Halimi, dans *La cause des femmes*, livre quelques statistiques : 85% des femmes qui avortent sont âgées de 22 à 35 ans et une très grande majorité est déjà mère de famille (entre 62 et 88%) et 84% des femmes ont recours à des avorteurs sans compétence n'appartenant pas au milieu de la santé. De très nombreux avortements se font donc dans les pires conditions.<sup>60</sup>

Selon la thèse d'un médecin parisien, on constate que le nombre de décès par septicémie, suite à un avortement clandestin, est divisé par 3 entre les années 1940 et 1960 : diminution liée selon lui aux avancées de la science en ce qui concerne les antibiotiques<sup>61</sup>.

Toutefois, il semblerait que le nombre d'avortements par an reste stable durant cette période, même si aucune source fiable n'existe. Selon les sources, il apparaît que quasiment 50% des femmes ont recouru à des techniques abortives.

Ces chiffres témoignent cependant, de l'ampleur du problème de santé publique que pose l'avortement.

---

<sup>60</sup> Gisèle Halimi, *La cause des femmes*, Nouvelle édition revue, augmentée et annotée par l'auteur, Gallimard février 1992, p116

<sup>61</sup> J-Y Le Naour et C Valenti, *op. cit.* p.202. Le pourcentage de mort passe de 56% avant 1944 à 19 pour la période 1950-1960

## 2/ Sonnette d'alarme : le manifeste des 343

En avril 1971, des femmes se regroupent pour signer un manifeste « Le Manifeste des 343 »<sup>62</sup> dans lequel elles déclarent ouvertement avoir eu recours à un avortement clandestin. On y retrouve de grands noms du monde de l'art<sup>63</sup> ainsi que des anonymes. C'est la première action spectaculaire, voire scandaleuse pour certains, car par ces signatures, ces femmes reconnaissent ouvertement avoir bafoué la Loi.

Odette témoigne de la « bombe » qu'a représenté ce manifeste :

*« Mais c'est surtout avril 1971, avec le manifeste des 343 femmes paru dans le Nouvel Obs' [...] et ça, ça a été une grosse grosse secousse [...]. Mais c'est vrai qu'il y avait des grands noms, il y avait des intellectuels, des actrices de cinéma. [...] Je me rappelle d'une agitation, lors de ce..., Ça a été une bombe [...]. ».*

Dans cet extrait, on remarque d'emblée que pour Odette, c'est ce manifeste qui a été un élément marquant : l'élément déclencheur. Elle était donc sensibilisée à cette cause et elle était très attentive à ce qui paraissait dans la presse bien avant 1975 et la loi Veil.

Au contraire de Françoise, pour qui la loi semble tombée du ciel : *« Les infos se faisaient beaucoup moins que maintenant, [...] on n'a pas suivi, moi j'ai pas suivi les prémices de la loi ».*

Quand nous demandons à Odette ce qu'elle a pensé de ce manifeste, elle nous avoue avoir ressenti un certain respect pour ces femmes *« qu'elles avaient raison et qu'elles étaient très courageuses. »*

Gisèle Halimi est l'une des signataires de ce manifeste, avocate Tunisienne, très impliquée dans la lutte pour la libération des femmes. Elle va, à la suite de cette publication, créer une association *Choisir* avec entre autre Simone de Beauvoir. Cette association avait 3 missions :

- Contraception et éducation sexuelle,
- Suppression de la loi de 1920
- Défense gratuite des inculpées.

Certaines des anonymes signataires furent inquiétées à la suite de la publication du Manifeste, dans un journal populaire.

---

<sup>62</sup> Publié dans *Le Nouvel Observateur* du 5 avril 1971, sous le titre « *Un appel de 343 femmes* », et commenté de manière humoristique en une du *Charlie-Hebdo* du 12 avril 1971 par le titre « *Qui a engrossé les 343 salopes du Manifeste sur l'avortement* ». C'est par cette Une que l'on appellera communément ce document le « manifeste des 343 salopes ». Voir annexes p.69.

<sup>63</sup> On y retrouve notamment : Simone de Beauvoir, Catherine Deneuve, Marguerite Duras, Françoise Sagan, Ariane Mnouchkine, Delphine Seyrig, Françoise Fabian, Françoise Ardit

Faisant suite à cette première alarme, en février 1973, toujours dans le Nouvel Observateur, paraît un second manifeste : « Le manifeste des 331 » où 331 médecins reconnaissent pratiquer des avortements.

Mais l'évènement qui a fait prendre conscience, au grand public et aux instances, de l'importance de la création d'une nouvelle loi relative à l'avortement fut le procès de Bobigny qui a eu lieu en 1972.

### ***3/ Le procès Bobigny : un procès politique***

Ce procès est celui de Marie-Claire Chevalier, une jeune fille de 17ans, enceinte après un viol par l'un de ses camarades de classe, va demander assistance à sa mère. Michèle Chevalier, employée de métro, va d'abord essayer de convaincre sa fille de garder l'enfant. Mais devant le refus de sa fille, elle va finalement décider de l'aider à avorter. Avec l'aide de deux collègues, elle va réussir à trouver une femme disposée à aider sa fille. Dans les suites de l'avortement<sup>64</sup>, la jeune fille va être dénoncée par son violeur<sup>65</sup> qui l'accuse d'avortement clandestin. C'est ainsi que Marie-Claire se retrouve inquiétée ainsi que sa mère, ses amies et la « faiseuse d'ange » pour complicité. Michèle Chevalier, ayant eu connaissance de l'association *Choisir*, va contacter Gisèle Halimi qui va accepter d'être leur avocate. Ce procès sera le premier procès politique de l'avortement comme le reconnaît Gisèle Halimi : « Ce procès devait être surtout l'affirmation de la liberté de la femme, l'affirmation de son droit à disposer d'elle-même et l'affirmation de son droit à la contraception et à l'avortement »<sup>66</sup>. Ce n'est plus seulement le procès de Marie-Claire mais celui de toutes les femmes qui, trop pauvres pour avorter à l'étranger, se retrouvent à réaliser des avortements clandestins dans des conditions d'insalubrités.

C'est également un procès politique. Pour la première fois, Gisèle Halimi va appeler à la barre des grands noms de la médecine : Jacques Monod<sup>67</sup>, Paul Milliez, Palmer. Son objectif ? Transformer le débat en tribune publique, faire le procès d'une loi, d'un système, d'une politique et ainsi montrer que des grands professeurs peuvent se placer du côté des avortées contre la loi.

---

<sup>64</sup> L'avortement de Marie-Claire, se fera par l'introduction d'une sonde à trois reprises, qui se compliquera d'une hémorragie nécessitant une hospitalisation et un curetage en urgence. Marie-Claire ressortira 3jours après l'hospitalisation.

<sup>65</sup> Ce jeune homme était un petit délinquant, pour éviter la prison lors d'une arrestation, il va préférer dénoncer Marie-Claire à la police. Il ne sera jamais inquiété pour le viol dont il est l'auteur.

<sup>66</sup> G Halimi, *op.cit.* p.90.

<sup>67</sup> Prix Nobel de médecine

Paul Milliez, médecin et fervent catholique, est contre cette pratique mais il va accepter de témoigner car dans certaines conditions et pour certaines histoires il faut passer outre.<sup>68</sup>

Lucette Duboucheix, l'une des « complices », va marquer par son discours. Catholique pratiquante, elle affirme à la barre : « *Personnellement, je préférerais mourir que d'avorter* », mais pour aussitôt ajouter :

*« Seulement, je n'arrive pas à comprendre... Quand Mme Chevalier est venue me voir, mon devoir était de l'aider, puisqu'elle avait choisi de faire avorter sa fille ou que Marie-Claire avait choisi d'avorter... Au nom de quoi, et au nom de qui j'imposerais mes convictions aux autres femmes ? Je suis pour que chaque femme choisisse librement et par conséquent, si pour moi, il est clair que je n'aurais jamais avorté, je trouve tout à fait normal que celle qui a fait un choix contraire puisse le faire, sans vivre ce drame que j'ai partagé avec Mme Chevalier. »*<sup>69</sup>.

Ce procès a aussi été marqué par de nombreuses manifestations à proximité du tribunal, sur les marchés, dans les lycées, etc.

Odette se souvient du procès de Bobigny : « *Mais nous étions des provinciales et avec très peu de moyens financiers, nous ne sommes pas montées à Paris pour le procès de Bobigny, on le suivait (via l'actualité) [...] Mais de manière minoritaire hein, ultra minoritaire.* ». Odette a suivi l'actualité autour de cet événement mais elle nous confie cependant que peu de sages-femmes étaient dans son cas. Elle explique n'en avoir jamais parlé avec les sages-femmes titulaires, et avoir abordé le sujet uniquement avec quelques élèves sages-femmes.

Jeanne se souvient aussi de ces manifestations, et nous dit s'être sentie « verrouillée » du fait de son statut d'étudiante qui, selon elle ne l'autorisait pas à aller manifester.

*« (A propos des manifestations avant la loi) Non, j'ai pas pu, j'ai pas pu, en tant qu'élèves sages-femmes on était un peu verrouillées, donc euh..., puis pas trop le droit à faire des manifestations. »*

Tout le procès et les manifestations étaient relayés par la presse et on a commencé à parler de droit des femmes, de droit à choisir sa maternité. Pourtant, d'après la loi de 1881, toute allusion à l'avortement dans la presse est formellement interdite mais, aucun journal n'a été poursuivi.

Marie Claire a été relaxée, sa mère condamnée à 500 francs d'amende avec sursis et les deux amies ont finalement été considérées comme non complices. L'avorteuse a, quant à elle, été condamnée à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis.

---

<sup>68</sup> G Halimi, *op.cit.* p.93.

<sup>69</sup> G Halimi *op.cit.* p.111.

Même si ce procès fait éclater la loi de 1920 qui paraît alors obsolète car non respectée, ce jugement maintient le schisme entre l'avorteur et l'avorté.

De nos quatre entretiens, seule Odette semble s'être tenue au courant des manifestations autour de cette loi. Elle se décrit comme « anticonformiste », et elle dit se rendre compte de l'impact des grossesses à répétitions qui « aliénaient » la vie des femmes.

*« Oui, et donc j'étais plutôt anticonformiste, très anticonformiste. Et je voyais bien que les multiples grossesses aliénaient la vie des femmes. Ça, ça a été une perception très précoce, pendant mon adolescence »*

Pour Françoise, la loi est tombée du ciel et pour Jeanne il s'agissait de « bruits de couloirs », Louise, quant à elle, explique que « curieusement on n'était pas concerné par ça, non ». Il est intéressant de voir que seule une des sages-femmes se soit intéressée à ce sujet, alors même que cette loi allait avoir un impact direct sur leurs pratiques professionnelles, elles qui rencontraient ces avortées clandestines quasi quotidiennement à l'hôpital.

Nous allons maintenant nous intéresser à ces associations qui ont joué un rôle primordial dans les modifications des mentalités, et qui ont amené à des changements politiques.

#### ***4/ Création d'association de défense des femmes***

##### **a/ Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF)<sup>70</sup>**

Le premier Centre de Planning Familial remonte à 1878 en Hollande. En France, la gynécologue Marie-Andrée Lagroua Weill-Hallé, la sociologue Evelyne Sullerot et le Docteur Pierre Simon décident de créer l'association « Maternité heureuse » en 1955 afin de promouvoir le contrôle des naissances et ainsi lutter contre les avortements clandestins. La « Maternité heureuse » deviendra le Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF) en 1960. Le but du MFPF<sup>71</sup> est de faire du conseil conjugal et familial, de l'éducation à la sexualité et à la contraception et donc d'essayer de limiter les avortements. Ils vont diffuser largement des moyens contraceptifs malgré l'interdiction légale faite par la loi de 1920. L'action du MFPF jouera un rôle important pour aider à la création et au vote de la loi Neuwirth. À partir de 1972, ils réaliseront des avortements clandestins dans les locaux par une technique d'aspiration et dans des conditions plus aseptisées.

---

<sup>70</sup> Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté : Contraception avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, janvier 2002, chapitre 11

<sup>71</sup> Le premier ouvre à Grenoble en juin 1961, devant le succès un deuxième ouvre à Paris 4 mois plus tard. <https://www.ina.fr/video/CAF88046385/l-experience-de-grenoble-planning-familial-video.html> reportage de 1961 sur l'ouverture du planning familial.

**b / Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception**  
**(MLAC)<sup>72</sup>**

En avril 1973 a lieu la création du « Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception ». Cette association regroupe des militants de plusieurs associations de l'époque : le Planning familial, le Mouvement de libération des femmes et le Groupe information santé. Cette nouvelle association a pour principal objectif de demander la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Cette association va aussi pratiquer des IVG, apprendre la méthode Karman<sup>73</sup> aux bénévoles (du domaine de la santé ou non) qui acceptent de pratiquer. Des voyages dans les pays limitrophes vont être organisés pour les femmes qui en avaient les moyens, etc. Odette, en s'engageant dans ce mouvement à la sortie de ses études, va réaliser des avortements avant le vote de la loi Veil.

*« Et bien, j'ai fait comme tous les adhérents du MLAC. C'est-à-dire que les choses étaient très claires : il y avait donc les femmes qui avaient les moyens de prendre les transports en bus organisés par le mouvement du planning familial, qui allaient donc en Hollande ou en Angleterre. Et les femmes démunies qui restaient sur place et qui bénéficiaient de la méthode Karman pratiquée par tous les militants. ».*

Odette s'est engagée au MLAC de sa ville dès la sortie de ses études, là bas elle a aidé les femmes dans leurs parcours et a également réalisé des avortements. Elle a aussi pu constater l'absence des sages-femmes engagées au sein du MLAC :

*« Dans le MLAC, il y avait une grosse majorité de corps enseignant, et il y avait des militants convaincus, des militants politiques, des militants syndicalistes ... quelques infirmières, mais j'ai jamais croisé de sages-femmes ».*

Dans son entretien, Louise nous parle également du MLAC. L'avortement était toujours interdit mais le MLAC en pratiquait au grand jour et parfois même en convoquant la presse<sup>74</sup> :  
« Le MLAC [...] est venu pratiquer un avortement sauvage dans le service [...] Qui avait fait donc beaucoup de bruit médiatique évidemment ».

Suite à cette action, l'hôpital a poursuivi en justice les membres du MLAC mais ceux-ci ont été relaxés.

---

<sup>72</sup> Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté : Contraception avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, janvier 2002, chapitre 12

<sup>73</sup> La méthode de Karman est un usage médical consistant à aspirer le contenu utérin. Technique simple, ne nécessitant pas d'anesthésie, elle est utilisée et indiquée pour vider l'utérus à l'aide de la canule de Karman et d'une seringue.

<sup>74</sup> Xavière Gauthier, *Avortées clandestines*, Edition du Mauconduit, décembre 2014, p63

Seule Odette a pris part à une association pour défendre le droit à la légalisation de l'avortement. Jeanne confirme le peu de sages-femmes mobilisées : « *Il y avait des sages-femmes engagées, mais qui restaient très discrètes, [...] il fallait un profil je pense* ».

Après avoir vu les raisons qui ont poussées le gouvernement à revoir les lois entourant l'avortement, nous allons maintenant précisément nous intéresser au vote de cette loi.

### **5/ Le vote de la loi Veil<sup>75</sup>**

Après son élection, Valérie Giscard d'Estaing va nommer Simone Veil pour la création d'un projet de loi légalisant l'avortement. Pour le Président, cette loi est au premier plan dans son projet de modernisation de la France. Le 13 Novembre 1974, le projet de loi va être approuvé en conseil des ministres et déposé à l'Assemblée nationale.

La mobilisation des opposants va être massive : les députés sont bombardés de lettres de menaces. L'Ordre des Médecins s'engage à son tour pour dénoncer un acte contraire à l'éthique médicale. Cependant, dans un sondage réalisé début novembre, 65% des Français souhaitent voir passer la Loi Veil. La mobilisation semble, d'après les propos de Françoise, assez disparates sur le territoire français puisqu'il semblerait que dans certaines villes, il n'y ait eu aucune mobilisation : « *A Rennes on en a pas eu de manifestation à ce sujet-là. Je sais pas si d'autres vous diront... Mais moi je n'ai pas eu vent de ça.* » Avec du recul, Françoise dit regretter son absence de militantisme : « *Faut se battre, moi je n'étais pas assez militante.* »

Le 26 novembre 1974, le projet de loi commence à être discuté à l'Assemblée nationale et le débat va être houleux. L'intégralité de la discussion parlementaire va être retransmise en direct à la télévision, ce qui prouve l'intérêt populaire de cette question<sup>76</sup>.

Pour autant, Françoise nous dira : « *Les informations se faisaient beaucoup moins que maintenant, euh... La loi nous est tombée dessus...* ». Nous voyons donc que Françoise ne s'est pas sentie concernée par cette question au moment des débats, car les informations étaient existantes aussi bien dans la presse écrite qu'à la télévision.

Pour présenter sa loi devant l'Assemblée<sup>77</sup>, Simone Veil va insister sur l'importance de celle-ci pour restaurer l'autorité de l'Etat. En effet, la loi de 1920 est toujours en application mais,

---

<sup>75</sup> J-Y Le Naour et C Valenti *op.cit.* p.262-270.

<sup>76</sup> Extrait d'un reportage du journal télévisé de 13 à propos des débats à l'Assemblée nationale le 28 novembre 1974 <https://www.ina.fr/video/CAF94038291/assemblee-nationale-action-avortement-video.html>

<sup>77</sup> Discours de Simone Veil devant l'Assemblée nationale <http://www.ina.fr/video/I07169806/> et annexes p70

depuis le procès de Bobigny, les condamnations sont rares. De plus, le MLAC pratique des avortements et organise même des voyages à l'étranger. Une loi légalisant l'IVG permettrait de cadrer ces pratiques clandestines, avec un délai de réflexion pour une prise de décision libre et éclairée. Aussi en fixant une limite de 10 semaines de grossesse, permet, selon ses promoteurs, d'encadrer les interruptions de grossesse et de mettre un terme aux avortements parfois réalisés à des termes avancés. En somme, une loi de responsabilisation des femmes qui, grâce à l'entretien préalable et au délai de réflexion, auront toutes les informations nécessaires à une prise de décision libre et éclairée.

Le débat dans l'hémicycle est houleux, d'autant plus quand le docteur Feit va y faire résonner le cœur d'un fœtus de huit semaines. L'opposition lui répondra qu'« *on ne peut plus entendre les cœurs des mères qui sont mortes.* ». Des mots violents vont être échangés : « *Saint-Barthélemy* », « *génocide* », « *barbarie nazie* », les plus agressifs vont être ceux de Jean-Marie Daillet qui va demander à Simone Veil : « *Acceptez-vous de les voir jetés au four crématoire ?* ». Une attaque qui indignera un grand nombre de députés quand l'on sait que Mme Veil est une rescapée des déportations et qu'elle a perdu ses deux parents et son frère dans les camps.

La loi sera finalement adoptée par l'Assemblée par 284 voix contre 189 : une majorité d'avantage de gauche que de droite. Le Conseil constitutionnel approuvera la loi Veil le 15 janvier 1975 et elle sera promulguée le 17 du même mois pour être publiée au Journal Officiel le lendemain.

Comme dit précédemment, pour Françoise, cette loi reste une surprise.

Pour Jeanne « *c'était des bruits de couloirs, les élèves sages-femmes n'avaient pas trop le droit à la parole [...] c'était les surveillantes qui nous en parlaient.* ».

Quant à Louise, elle ne se sentait pas « *concernée par ça* ».

Il semblerait donc par rapport à nos entretiens et comme nous l'a fait remarquer Odette, que peu de sages-femmes se soient mobilisées dans cette lutte. L'explication nous est peut-être donnée par Louise : « *On était d'abord des sages-femmes très, je dirais très dociles, vraiment. [...] On ne sortait pas du rang. [...] Et puis nous on était dans le métier de sage-femme quand même qui était vu pour donner la vie.* »

Les sages-femmes de l'époque se sentaient-elles peu concernées par la question ? Etait-ce dû au joug des chefs de services qui pour une grande majorité d'entre eux étaient contre

l'avortement ? Ou bien cela vient-il de la représentation de l'essence du métier de sage-femme qui représente la vie ? Les réponses sont sans nul doute multiples.

Après le vote de cette loi, il s'agit maintenant de l'appliquer sur le territoire Français, comment ces nouvelles mesures ont-elles été mises en application ?

## **B/ La mise en place de la loi Veil dans les premières années**

### ***1/ Application de la loi : le frein des hôpitaux***

La loi Veil est publiée, il existe maintenant un cadre légal autour de la pratique de l'interruption volontaire de grossesse mais est-ce que pour autant la nouvelle législation est respectée dans les établissements ?

Dès le 4 mars 1975, le journal *Le Monde* publie un article relatant les propos de trois femmes qui se sont vues refuser une IVG par un chef de service à Melun qui les auraient alors traitées de putains. Des histoires identiques se répètent dans plusieurs villes comme Marseille, Avignon, Lille, etc.

Certains directeurs d'hôpitaux et chefs de services refusaient d'appliquer la loi, notamment par conviction religieuse, comme en parle Françoise :

*« (A propos de la mise en place du CIVG) a quand même été très retenu par le Pr Chef, le responsable de la maternité, qui était très catho. Il était également responsable de l'école de sages-femmes, il n'a pas du tout accepté que le service soit implanté dans la maternité. »*

Dans l'hôpital de Françoise, le chef de service, par conviction religieuse, refuse l'installation du CIVG. Nous pouvons par ailleurs noter que ce médecin fervent catholique, est responsable de la maternité mais également de l'école de sages-femmes, ce qui pourrait expliquer le détachement de Françoise à propos de toutes les manifestations qui ont entouré la loi.

Odette, elle aussi, était dans un établissement qui refusait d'ouvrir un CIVG : *« Parce qu'il y avait le Grand Docteur contre l'avortement [...] L'ouverture n'a eu lieu en fait qu'en septembre, septembre 1975, parce que l'application locale ne s'est pas faite au lendemain de la loi. Et c'est vrai que ça a été difficile. »*

Dans certains hôpitaux, les chefs de service ont donc fait jouer la clause de conscience pour interdire l'implantation d'un service de CIVG dans leur maternité.

Louise nous parle de cette clause de conscience :

*« Et donc la loi de 74 est arrivée, mais l'application dans les services [...] était extrêmement difficile car les médecins faisaient jouer la clause de conscience. Donc dans notre service il n'y avait pas d'interruption volontaire de grossesse tout du moins après la loi, pendant au moins je pense deux à trois ans. [...] Je pense que ça devait se faire dans un autre lieu peut être en chirurgie... ».*

Odette explique également que son chef de service a imposé la clause de conscience au service sous peine de licenciement :

*« Non, ce n'était pas possible avec l'opprobre du Grand Docteur, il avait dit que les gens qui allaient contre son.... que les gens étaient libres mais que c'était incompatible de rester dans le service. Et ça, ça a été pareil à Grenoble, Angers et Nantes, c'est-à-dire qu'il y a eu une menace de licenciement, c'était de la pression morale. [...] Ils avaient tout pouvoir, ils avaient tous les pouvoirs.... Et donc, ça a duré jusque dans les années 81. ».*

Les hôpitaux et les chefs de service abusaient de leur pouvoir pour refuser l'ouverture de CIVG, mais également pour imposer leurs opinions aux équipes à travers la clause de conscience sous peine de licenciement.

Toutefois, en dépit de ces fortes résistances, les hôpitaux se sont retrouvés progressivement contraint d'ouvrir des services de CIVG. Ils vont alors séparer la maternité du service d'IVG comme si ce dernier ne pouvait faire partie du parcours gynécologique des femmes.

L'image retenue par Françoise pour nous expliquer cette séparation entre la maternité d'un côté et le service de CIVG de l'autre est éloquente : *« Vous voyez, on sépare les torchons et les serviettes. Donc ça s'est mis..., c'est pour ça aussi, je pense, que ça s'est mis très, très lentement en place. »*. Ces propos ne sont pas sans rappeler l'ostracisme que subissaient les avortées dans les services avant la loi Veil.

Le témoignage de Jeanne va également dans ce sens : *« Ils étaient OBLIGES de construire un service à part entière de centre de planification et de service d'IVG. [...] Donc on a senti que ça leur pesait lourd... Et il a fallu construire cette bulle qui était complètement à part de la maternité. »*

Odette nous raconte quant à elle, l'installation d'un préfabriqué pour réaliser les IVG : *« C'était à part dans un préfabriqué. Mais derrière la gynécologie, c'était très important parce que s'il y avait eu des complications, ça aurait été possible de transporter très rapidement les femmes. Mais dans ce préfabriqué ça voulait dire que les femmes n'avaient pas accès à l'anesthésie générale ».*

Nous pouvons voir ici que comme pour Françoise et Jeanne la construction du CIVG s'est faite contre la volonté des dirigeants : ils étaient « *contraints* », « *forcés* » et cela « *pesait lourd* ». Encore une fois, la réaction a été de construire un service à part, comme s'il était impératif de différencier la maternité, qui était là pour amener la vie, de ce lieu qui accordait la mort. C'était encore une forme de résistance, un moyen de montrer que malgré l'obligation due à la loi, ce n'était pas accepté et toujours mal vu par l'Hôpital.

Le chef d'établissement, témoigne Odette, était hostile à l'avortement. Il a donc décidé d'instaurer une commission pour accéder ou non à la demande des femmes, ce qui était bien évidemment illégal : « *Après le vote de la loi, il a instauré une commission, de « tri » en quelque sorte, avec un praticien hospitalier, un anesthésiste et une sage-femme surveillante. Ils ont fait une commission pour examiner les demandes d'avortements alors que la loi était passée.* ».

Nous venons de voir que les hôpitaux ont finalement eu une obligation d'ouverture de CIVG mais comment ces centres sont-ils organisés et quels sont les professionnels de santé qui y travaillent ?

## ***2/ Comment fonctionnent les centres d'IVG, qui travaille là-bas ?***

### **a/ Qui va s'occuper de la direction ?**

Pour diriger ces nouveaux services il faut un chef et il semble naturel de penser au chef du service de gynécologie obstétrique. Mais dans beaucoup d'endroits, ils vont refuser. C'est le cas de l'établissement d'Odette :

*« Et le directeur de l'établissement a envoyé 120 lettres je crois, pour euh, demander à des chefs de service de prendre la tête d'un service d'IVG. Parce qu'en Gynécologie-Obstétrique, personne ne voulait passer outre l'opinion du Grand Docteur[...] Le directeur n'a reçu que deux réponses positives sur 120 ».*

Même si la loi Veil répondait à une demande sociale, très peu de professionnels étaient finalement intéressés. Est-ce un problème moral de la part des soignants ? Ou est-ce dû au regard critique de la majorité du corps médical ? Ou cela vient-il du caractère peu valorisant de ce service ? Là encore, les réponses peuvent être multiples.

### **b/ Qui va réaliser les aspirations ?**

Une fois un dirigeant trouvé, il faut des médecins pour assurer les aspirations mais qui doit s'en charger ?

Dans l'établissement de Françoise, ce sont des médecins généralistes militants : « *C'était des médecins de médecine générale, qui étaient euh... [...] C'était des militants quoi, c'était des militants.* ». En nous parlant des personnes travaillant au centre, on constate l'absence de médecins gynécologues obstétriciens, mais on retrouve des généralistes jeunes, car seuls les jeunes se sentaient concernés pour s'investir et militer pour cette cause.

Dans l'hôpital d'Odette, le personnel est plus diversifié :

*« Il y avait une interne de pédiatrie, un médecin de... Ils sont neuf à avoir accepté de faire des vacations, mais aucun gynécologue ! [...] Au bout de 3 ans les gens humanistes, les volontaires ont... les uns après les autres sont partis parce qu'ils étaient assez bouleversés par cette pratique de l'IVG, alors peut être dépression, l'opprobre je ne sais pas. Et petit à petit se sont les militants du MLAC qui sont rentrés [...]. ».*

Odette nous parle de la démission de ces médecins qui avaient accepté de réaliser des vacations. L'opprobre aurait, selon elle, pu justifier ces départs. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, dans sa ville, l'installation du CIVG a été très difficile tant au niveau de l'hôpital que de la mairie. Nous pouvons donc nous demander si les médecins n'ont pas subi des pressions les incitant à partir. Ce sont finalement les membres du MLAC de sa ville qui vont prendre en charge le service pendant plusieurs années.

Après avoir vu comment fonctionnaient ces CIVG, nous pouvons nous demander si un rôle existait pour les sages-femmes à la création de ces structures.

### **c/ Un rôle pour les sages-femmes à la création des CIVG**

Françoise explique lors de l'entretien, que les sages-femmes ne veulent pas travailler dans ces services : « *Comme c'était mal vu, les sages-femmes ne voulaient pas y aller.* ».

Odette pour sa part, se rendait au CIVG en dehors de ses gardes pour aider ses amis du MLAC. Elle évoque le cas de sages-femmes qui ont été surveillantes dans ces centres :

*« De temps en temps, il y avait une sage-femme qui se proposait pour quelques années pour être surveillante au CIVG car dans un premier temps ça a été des sages-femmes. [...] Moi j'allais souvent au CIVG parce que j'y avais des amis évidemment, du MLAC. Donc j'y allais, mais pas pour travailler. J'y allais par solidarité, pour aller aux nouvelles... C'était très mal vu dans le service, c'était très mal vu. [...] J'ai fait en dehors de mon temps de travail, quand je n'étais pas de garde. ».*

Elle nous confie cependant, tout comme Françoise, que travailler dans ces services pour une sage-femme « c'était très mal vu ».

Jeanne, encore étudiante, va, quant à elle demander un stage là-bas. Elle apparaît comme une jeune fille ouverte et motivée qui ne juge pas ces femmes. Elle souhaite découvrir ce nouveau

service et peut être ainsi effacer les images atroces auxquelles elle a été confrontée. Ce stage lui permet de voir des interruptions de grossesses sans voir des complications graves. Elle semble se moquer de l'opinion que pourrait avoir les autres face à sa demande de stage : *« Tout de suite j'ai demandé à faire un stage là, et personne ne voulait y aller. J'étais contente de faire ce stage là parce que j'étais avec des gens motivés et engagés. »*

Nous avons pu voir la difficulté de mise en œuvre concrète de la loi Veil qui suscite beaucoup de résistances parmi les professionnels de santé. L'application s'est donc faite à géométrie variable sur le territoire français tant la création de ces structures dépendait, pour partie, du bon vouloir des chefs d'établissement et des services, comme nous allons le voir par la suite.

### ***3/Les limites de la loi et son inégale application sur le territoire***

*« Aujourd'hui, chacun reconnaît que le droit à l'avortement et à la contraception est bafoué : la loi de 1920 criminalisant l'avortement n'a pas été abrogée et les nombreuses restrictions de la loi Veil ne permettent pas aux femmes d'accéder réellement à l'avortement. La situation est particulièrement catastrophique : plus de quinze départements dans lesquels il est impossible d'avorter. »<sup>78</sup>.*

Cette citation est extraite d'un tract de 1979 écrit par des groupes de gauche. Elle nous permet de comprendre la difficulté qui persiste, à l'aube des années 1980, pour les femmes d'avoir recours à l'avortement. A cet égard : certaines régions ont des inégalités d'accès face à l'IVG.

La liberté est encore provisoire car le vote de la loi Veil n'est valable que pour 5 ans et doit être réévaluée. C'est également une liberté sous surveillance car dans certaines structures il existe des entretiens ou des instances dissuasives. Odette, dont l'établissement voit la création d'une commission qui aura pour rôle d'évaluer la pertinence de la demande d'IVG des femmes, en témoigne : *« Ils ont fait une commission pour examiner les demandes d'avortements alors que la loi était passée [...] Et donc sur 174 il y en a eu que 14 considérés comme recevables. »*.

De plus, parmi les centres construits certains n'acceptent pas toutes les IVG, ce qui oblige les structures du MLAC à continuer ses pratiques d'avortement qui, pourtant, devaient être stoppées simultanément à la promulgation de la loi. Odette explique que le MLAC de sa ville à continuer à assurer des avortements dans ses locaux jusqu'en avril 1975 :

---

<sup>78</sup> Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté : Contraception avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, janvier 2002 p255

*« Les militants du MLAC de la ville ont continué à pratiquer les avortements jusqu'à, enfin, jusqu'au deux tiers de 1975. J'ai la notion de plus de 150 IVG avec la méthode Karman c'est-à-dire qu'ils ont continué, comme à partir d'avril 1973, à pratiquer des IVG parce que le Grand Docteur ne voulait pas appliquer la loi. ».*

A Lyon aussi, l'association Choisir-MLAC va continuer ses activités à cause d'une non prise en charge à l'hôpital :

*« En deux ans, il y a eu dix milles demandes d'IVG et nous en avons pratiqué six mille. La loi Veil est un coup d'épée dans l'eau. Rien n'est réglé. En continuant les avortements, nous servons de palliatif à cette loi qui reste inappliquée. »<sup>79</sup>.*

Jeanne nous parle des structures qu'elle a connues après la loi et où les avortements se faisaient, mais de façon discrète :

*« Il (le médecin chef) avait institué que les IVG se feraient tôt le matin pour pas gêner le service, et on le faisait tôt le matin [...] DISCRETEMENT [...] c'étaient des infirmières qui chapotaient ça avec la complicité des sages-femmes parce qu'on était autour du bloc obstétrical »*

*« Ils le faisaient parce qu'ils étaient obligés mais ils étaient assez réfractaires. Donc ils faisaient ça qu'une fois par semaine, et ils obligeaient l'anesthésie générale. »*

*« Un jeune gynéco qui le tolérait, mais bon c'était une journée d'IVG par semaine point barre. »*

Par ces discours, on peut voir les limites de la loi. On comprend que les établissements agissent sous la contrainte et qu'ils veulent que les pratiques d'avortement soient le plus discrètes possible.

Françoise évoque également les limites de la loi et de son efficacité :

*« Les femmes continuaient à se faire avorter clandestinement, pendant des années encore après.[...] l'info n'était pas forcément bien faite non plus [...] Il y a eu un moment où en fait il y a eu plusieurs infanticides, des enfants qu'on a retrouvés dans les poubelles dans les caniveaux etc. Il y en a eu plusieurs. [...] C'était après, c'était après. Ça n'a pas tout résolu la loi Veil. ».*

La facilité d'accès à l'IVG n'était pas résolue notamment par un manque d'informations : même après la loi il existe encore des cas d'infanticide.

Nous pouvons constater que, dans nos quatre entretiens, la création des services de CIVG ont été difficiles et que leur répartition en France était loin d'être uniforme. Dans certains hôpitaux, ce service est à peine toléré. L'application de la loi s'est ainsi heurtée à de nombreuses épreuves tant au niveau du personnel hospitalier par un refus de prise en charge, mais aussi auprès des principales concernées qui manquaient d'informations. La seule

---

<sup>79</sup> Xavière Gauthier, *Naissance d'une liberté : Contraception avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, janvier 2002p 257

constante que l'on retrouve, c'est le tabou entourant ces femmes conduisant à leur mise à l'écart.

Après avoir vu les difficultés autour du vote de la loi Veil, et de son application sur le territoire, il nous a semblé intéressant dans cette dernière partie de faire un point sur l'IVG aujourd'hui quarante ans après la loi Veil.

## **V/ Aujourd'hui : L'IVG en France**

### **A/Les mouvements anti-avortement depuis la loi**

Nous avons vu le lobbying anti-IVG au moment du vote de la loi. Il apparaît cependant que malgré ce vote, des mouvements «anti » continuent à être actifs, et tentent de remettre en cause cette loi et/ou de restreindre l'accès des femmes à l'avortement. Encore aujourd'hui, nous retrouvons, l'existence d'un certain lobbying avec la présence de parlementaires anti-avortement, comme l'observe Odette « *il y a toujours une dizaine de députés parlementaires contre l'avortement [...] depuis les années 1975. Et puis ils se renouvèlent* ». Le lobbying n'étant pas suffisant, les militants « anti » vont également agir de différentes façons au cours du temps, afin de s'adapter à l'époque.

#### ***1/Les années 1990 et les commandos anti-avortement*<sup>80</sup>**

Face à l'inefficacité du lobbying anti-IVG, certains militants décident de passer à l'action en montant des commandos contre les centres d'IVG ayant pour but de perturber l'activité du service. Pour cela, ils vont utiliser trois techniques

##### **a/Les manifestations de harcèlement**

Devant un CIVG choisit à l'avance les manifestants s'agenouillent dans les couloirs et prient en chantant des cantiques à la mémoire des enfants non-nés. Si une femme arrive dans le service, elle sera entourée, sermonnée et traitée d'avorteuse voire même de « tueuse de bébé ». <sup>81</sup>

##### **b/ Les actions de dégradation des locaux et du matériel**

Les militants commencent par envoyer des lettres de menaces, des pétitions. Puis ils stérilisent le matériel, fouillent les dossiers et essaient de convaincre les patientes de renoncer à leur projet. Durant ces actions, il y a parfois de la violence et des menaces de mort

---

<sup>80</sup> F. Venner *L'opposition à l'avortement du lobby au commando* Berg International, Editeur, oct 1995.

<sup>81</sup> *Ibid.* p49

envers le personnel médical, au sein même des locaux. Ainsi Jeanne nous relate l'arrivée de ces commandos au sein dans l'hôpital où elle travaille :

*« OUI, on a connu ça à Vannes, qui s'attachent à la table d'examen pour dire : "on ne veut pas", et tout et tout. Oui, oui, on a eu ça, oui, oui. [...] L'équipe était très choquée, très, très, choquée... Et puis heureusement les gynécos ont mis fin tout de suite et ont pris des mesures de défense ... enfin il fallait fermer à clefs tout le service, on verrouille, on verrouille. »*

Nous pouvons comprendre ici la violence de ces actions, avec ces militants qui s'enchaînent aux tables d'examen et qui choquent le personnel parfois pris à parti. Le même type de récit se retrouve dans l'entretien d'Odette :

*« Ahh ça c'est 93, hein, oui, donc oui. Alors là, ça c'est l'histoire de... C'est lié à la molécule de RU486<sup>82</sup>, et donc euh... Toute façon, dès le début la maternité des Lilas à Paris, le gros CIVG de Colombes, la maternité des Bluets, la maternité de Nantes, hein, surtout... Elles ont eu sans arrêt des commandos, ça n'a pas arrêté dans ces maternités là. Nous on a été... Nous le commando il n'est venu qu'en 93. Mais c'était un commando violent, qui s'est enchaîné à la table de gynécologie »*

Concernant le commando qui s'est attaqué au service d'Odette, une plainte a été déposée qui a abouti à un procès : il s'agit alors de l'une des premières condamnations pour ce motif<sup>83</sup>.

### **c/ Manifestation de persuasion**

Ces opérations sont plus subtiles, moins violentes. Les militants s'introduisent dans les salles d'attentes des CIVG et s'entretiennent avec les femmes qui désirent avorter. Ils procèdent à, ce qu'il est convenu d'appeler, un harcèlement psychologique en les traitant « d'assassins », de « nazies », ou en leur montrant des photos d'enfants, de fœtus morts, ou encore, en leur parlant de complications abominables. Il est arrivé, dans certains hôpitaux, que ces commandos reçoivent l'aide du personnel hospitalier parfois hostile à la présence d'un CIVG. Jeanne nous explique que ces actions déstabilisent les femmes et les font parfois changer d'avis : « il y a toujours des mauvaises langues qui disent : "Tu seras stérile" alors ça je l'entends tout le temps chez les jeunes ados qui me disent : "je serai stérile après, donc je veux le garder" ». Suite à toutes ces actions commandos menées à travers la France, le gouvernement a pris des mesures en créant, en 1993<sup>84</sup> une loi relative au délit d'entrave à

---

<sup>82</sup> La molécule de RU486 est commercialisée par le laboratoire Roussel-Uclaf. Il s'agit d'une molécule anti-progestérone, la mifépristone utilisée comme abortif. Elle va ainsi devenir une alternative à l'aspiration, jusque-là, seule technique existante

<sup>83</sup> Entretiens sur le site <http://webdoc-loi-veil.univ-tours.fr/>

<sup>84</sup> Loi rédigé par Véronique Neiertz

l'IVG, dont les peines peuvent aller de deux mois à deux ans d'emprisonnement et une amende.

## **2/ Les nouveaux partis « anti »**

### **a /« Les survivants »**

Les survivants représentent un nouveau style d'association pro-vie. Ils se nomment ainsi car l'association est composée majoritairement de jeunes nés après la loi Veil qui se revendiquent comme des survivants de l'IVG. Selon eux, ils avaient un risque sur cinq de ne pas naître, comme ils l'expliquent à travers leur site internet:

*« Nous sommes 17 millions de personnes nées depuis 1975 à être statistiquement des rescapés de l'IVG, puisque nous avons 1 chance sur 5 de ne pas vivre. Pour certains d'entre nous, c'est moins drôle puisque nos frères ou nos sœurs ont été avortés avant ou après nous. Certains d'entre eux souffraient de maladies ou de malformations, mais la plupart avaient juste la malchance de ne pas arriver au bon moment. Au fond, nous avons cette question lancinante : "Mon frère, ma sœur, qui était aussi viable que moi, est mort. Pourquoi suis-je en vie ?" . À cette angoisse, nous avons trouvé une réponse : notre joie de vivre pour faire la nique aux prophètes de malheurs et affirmer à la société toute entière que chaque vie vaut la peine d'être vécue. Au nom de ceux qui nous manquent, nous avons formé les Survivants et le monde va nous entendre! »<sup>85</sup>*

Ils vont même plus loin en publiant sur leur site des articles « scientifiques » décrivant l'existence d'un nouveau syndrome : le syndrome du survivant.

*« Le syndrome des survivants d'avortement a été découvert il y a quelques années aux États-Unis par les psychiatres Philip G. Ney et Marie A. Peeters, et fait l'objet actuellement de recherches poussées. Si son existence est d'ores et déjà scientifiquement établie de part la richesse des témoignages récoltés et des travaux déjà effectués, on ne dispose pas encore de chiffres statistiques qui montrent son ampleur en France ou dans les autres pays où l'avortement est légalisé. Seule, l'observation de mouvements récents de survivants en France permet de mesurer l'étendue des dégâts de l'avortement sur les jeunes générations.»*

Cette association se démarque des autres par la jeunesse de ses membres et par leur parfaite maîtrise des réseaux sociaux : leur site, moderne et coloré, correspond aux codes de la jeunesse actuelle. Les Survivants communiquent activement sur les différents réseaux sociaux, et savent utiliser tout type de supports : twitter, facebook, sites web, télévision, radio, vidéos, flyers, etc.

Jeanne s'est retrouvée face à des jeunes filles cherchant des informations sur l'IVG au moyen d'internet. Elle nous explique que ces femmes se retrouvent face à des réseaux présentant

---

<sup>85</sup> <http://lessurvivants.com/notre-chance-de-vivre/> consulté le 5/11/2016

l'aspect de sites d'informations, mais qui sont en réalité des sites pro-vie qui, par étapes successives vont chercher à convaincre les femmes de ne pas avorter.

*« J'ai creusé ce côté internet, "vous avez trouvé l'adresse où ?", et l'une d'elles m'a avouée qu'elle allait sur internet pour demander des renseignements sur l'IVG, et donc on s'est rendu compte qu'il y avait des réseaux qui rentraient en contact avec elles pour parler, qui leur demandaient leur numéro de portable, ça se passait par écoute téléphonique, tout doucement on leur demandait des rendez-vous, et ça se passait dans un café, et là on leur cassait, on leur cassait leur décision. On leur disait "Vous allez avoir un cancer, vous ne pourrez plus avoir d'enfants... ". Donc oui on a vécu ça dernièrement, et donc on est monté vers le gouvernement pour leur dire attention, attention il y a des réseaux... En cherchant bien on s'est rendu compte que c'était américain, un peu comme « laissez-les vivre », et on s'est rendu compte qu'il y avait des réseaux qui sont même là à Vannes, qui travaillent et qui cassent tout... [...] Mais il y a des gens qui continuent à vous saborder... ça il n'y a rien à faire... »*

Les nouveaux moyens d'actions des associations pro-vie sont modernes, plus insidieux et donc plus difficiles à surveiller et condamner. Par ces nombreux sites web, ils arrivent à entrer en contact avec de plus en plus de femmes qui sont démunies face à l'absence d'informations fiables. Jeanne précise d'ailleurs : *« Vous avez des gens anti TOUT qui arrivent à nouveau, comme une lame de fond, et qui sont là »*. Odette résume ce problème en une phrase : *« Les opposants à l'avortement deviennent extrêmement dangereux sur les réseaux sociaux »*, et de conclure *« c'est pas qu'on retourne en arrière, c'est des menaces nouvelles, qui risquent effectivement de faire régresser et de remettre en question la loi, comme en Espagne. »*

Pour répondre à ce problème de site de « désinformation » une loi, visant à pénaliser ces pages internet, est en cours d'adoption. Il s'agit d'une expansion de la loi de délit d'entrave voté en 1993. Cette loi punira de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amendes le « militantisme anti-IVG 2.0 ». <sup>86</sup>

Elle vise les sites tels que IVG.net, Avortementnet, EcouteIVG.org qui à travers une apparence qui semble officielle véhicule, des idées erronées sur la question de l'IVG.

Nous allons maintenant nous intéresser au point de vue des sages-femmes sur l'avortement.

---

<sup>86</sup> [http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/12/01/entrave-a-l-ivg-les-deputes-votent-la-penalisation-des-sites-web\\_5041847\\_3224.html#EKG7T9XwHFsJli4tL.99](http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/12/01/entrave-a-l-ivg-les-deputes-votent-la-penalisation-des-sites-web_5041847_3224.html#EKG7T9XwHFsJli4tL.99) consulté le 5/12/16  
[http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/extension\\_delit\\_entrave\\_ivg.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/extension_delit_entrave_ivg.asp) consulté le 27/12/16

**b/ Et les sages-femmes dans tout ça : association les « sages-femmes de demain »**

Odette va nous parler de la création d'une association de sages-femmes qui milite contre le droit de prescription de l'IVG médicamenteuse par les sages-femmes.

*« Alors vous savez qu'en 2008 "les sages-femmes de demain" un groupe de jeunes sages-femmes intégristes se sont opposées à la prescription de l'IVG médicamenteuse par les sages-femmes. Et c'est une députée qui avait déposé cet amendement. Les "sages-femmes de demain" ont envoyé, semble t'il, à peu près 15000 dépliants en cartons glacés, non je me trompe peut être, 2000 pardon. On ne sait pas comment elles se sont procurées les adresses des sages-femmes, sans doute qu'il y a eu un pillage de certains conseils de l'ordre. Toujours est-il qu'il y a des sages-femmes qui ont reçu ces cartons glacés, très bien fait, qui représentaient beaucoup d'argent. Et elles ont fait une propagande à l'égard des sages-femmes pour rappeler que la vie était sacrée et que là... Que les sages-femmes étaient au service de la vie. »*

En réaction à ce mouvement, des sages-femmes ont créé une autre association, comme nous l'explique Odette :

*« Et c'est à la suite de ça qu'une sage-femme, une sage-femme plus jeune que ma génération a fondé l'association des sages-femmes orthogénistes [...] Et donc ce noyau a tout de suite eu une centaine de réponses, alors l'association est extrêmement faible parce que les gens payent leurs cotisations mais ne militent pas. Et cette association, dont je fais partie a adhéré à l'ANCIC, l'association nationale pour le droit à l'avortement et la contraception, qui a été créé en 1979 au lendemain de la loi pour continuer à se battre. Et donc ça c'est très important, il faut soutenir les sages-femmes orthogénistes, qui sont partie prenante des débats contemporains. Et qui sont jeunes elles, enfin plus jeunes, enfin il y a des vieilles aussi puis ce que j'y suis. (rire) »*

Odette nous fait part des avis divergents qui existent au sein de la profession quant à la prise en charge de l'IVG par les sages-femmes. Louise nous relate également cette scission au sein de la profession au sujet de l'IVG prescrit par la sage-femme:

*« Il y a peut être, je sais plus vraiment si c'est huit ans ou ... Il y avait eu déjà un questionnaire avec cette interrogation (au sujet du droit de prescription de l'IVG) au niveau du conseil de l'ordre. Et les sages-femmes dans leur ensemble avait été assez réfractaires à ça. Moi je peux vous dire que j'ai été extrêmement étonnée. Nous avons un métier où nous sommes quand même vraiment proches de la femme, de sa sexualité, des conséquences de la sexualité, la poursuite de la grossesse ou non... Ça m'a surpris, ça c'est personnel, mais ça m'a surpris. C'est bien que la clause de conscience existe, mais euh.... J'ai eu aussi dans les femmes qui sont venues me demander des IVG des sages-femmes, des femmes médecins, des gynécologues, donc TOUTES on peut un jour être confronté à ça, le choix après nous appartient, Mais toutes on peut être confronté à une grossesse non désirée, ou accidentelle, après on peut choisir, mais il y a une interrogation. Et je suis étonnée que cette profession dans la proximité de l'histoire de la femme puisse être réfractaire à ça. Maintenant je*

*respecte la clause de conscience, mais comme ça avait été un consensus, j'ai quand même été extrêmement étonnée. »*

La question du droit de prescription de myfépristone pour l'IVG médicamenteuse par la sage-femme, est évoquée par les politiques depuis quelques années. Cependant la réponse des principales intéressées face à cette nouvelle compétence fut loin d'être unanime. Alors comment expliquer que ce droit apparaisse dans la nouvelle loi de santé de 2016 ? Nous essayerons de comprendre cela dans le paragraphe consacré à la question de la sage-femme comme recours à la désertification pour l'accès à l'IVG.

Mais avant cela nous allons nous intéresser à l'image de l'IVG aujourd'hui : quarante après la loi Veil.

### ***3/ Quarante ans après la loi : l'IVG un tabou constant***

Malgré la promulgation de la loi Veil et sa mise en place depuis maintenant quarante ans, il semble qu'il y ait toujours des réticences et un tabou persistant.

Jeanne évoque ce problème à de nombreuses reprises au cours de son entretien. En effet, elle va tout d'abord nous parler de son arrivée dans un service de CIVG en 1996. Là-bas elle découvre que le service a été construit à l'écart : il est situé dans les sous-sols, sans fenêtre, comme si la volonté de l'établissement était de le cacher aux yeux de la société. *« En 96 j'ai fait 6-8 mois au service des IVG à l'Hôpital de Vannes, au sous-sol, bien caché, à la cave. »,* un médecin lui avait même dit : *« Bon on les met par là au sous-sol, dans un coin, avec l'entrée sur une petite rue, pour que ça se fasse discrètement »*. Nous constatons ici la persistance du tabou vingt après la parution de la loi. Elle nous confiera par la suite qu'*« en 2007/2008 le service a déménagé, on s'est retrouvé dans le nouveau service au troisième étage »*. Par ce choix d'aménagement, l'hôpital a décidé d'installer le centre d'IVG en pleine lumière au troisième étage, ce qui semble être une avancée positive dans la reconnaissance de cet acte. Cette victoire paraît cependant de courte durée : *« Je suis inquiète [...] là on est en train de nous dire que le service allait peut être à nouveau déménager, pour nous mettre à part »*. Nous voyions ici l'inquiétude de Jeanne qui s'était réjouie de pouvoir travailler au troisième étage à côté du service de gynécologie, ce qui avait permis de favoriser l'entente et la compréhension entre les professionnels autour de la prise en charge des femmes réalisant une IVG. Jeanne exprime son inquiétude de se retrouver à nouveau isolée des services de soins, et d'être ainsi stigmatisée.

Elle nous confie également, qu'au moment de son arrivée au CIVG, elle a rapidement compris que tout le monde n'appréciait pas l'existence de ce service. *« J'ai bien compris qu'il ne fallait pas que je fasse de vague [...] Il y a encore des réticences, et des réflexions, des réflexions [...] Dans les mœurs il y a encore ces histoires de jugement. »*. Pour elle, la permanence du jugement se voit par la façon dont sont traitées les infirmières qui conduisent les femmes au bloc opératoire. Mais aussi, par le manque de professionnels acceptant de réaliser ces opérations.

*« Les infirmières en descendant au bloc, se prennent des réflexions... Donc ce n'est pas encore ça... Et nos généralistes sont partis [...] on en a encore un (de médecin) qui fait les 12-14 semaines, mais qui je pense va bientôt partir, car il est âgé ».*

Elle va par ailleurs nous avouer que son métier a pu parfois avoir des répercussions sur sa vie privée. Ainsi *« certaines familles [...] changeaient de trottoirs quand elles me croisaient... »*. Odette résume cette situation cela en une phrase *« Il y a toujours l'opprobre sur les femmes qui avortent, alors qu'une sur deux avortent. »*.

Après avoir vu le tabou constant qui existe autour de l'interruption volontaire de grossesse, nous allons maintenant nous intéresser à quelques chiffres et idées reçues concernant l'IVG.

## **B/ Les chiffres de l'avortement en France**

Nous allons maintenant nous intéresser aux chiffres concernant les IVG en France, pour questionner trois grandes idées reçues.

- Première idée : **« Les femmes avortent plus qu'avant ».**

En 1975, l'Ined estime qu'il y a eu 246 000 IVG, ce qui donne un ratio de 34,1 IVG pour 100 naissances vivantes et un nombre moyen d'IVG par femme à 0,66.<sup>87</sup>. En 2013, le nombre d'IVG était de 203 463, ce qui donne un ratio de 26,7 IVG pour 100 naissances vivantes et un nombre moyen d'IVG par femme à 0,55<sup>88</sup>.

Avec ces premiers chiffres, nous constatons que le nombre d'IVG par rapport à 1975 a légèrement diminué et que ce nombre est relativement stable depuis 2006. De plus même si le nombre d'IVG reste globalement stable, moins de femmes y ont recours. Enfin, la natalité a augmenté et la part d'IVG sur le nombre de naissances vivantes a diminué.

---

<sup>87</sup> Site de l'Ined [www.ined.fr/fr/toutsavoirpopulation/chiffres/france/avortements-contraception/avortements](http://www.ined.fr/fr/toutsavoirpopulation/chiffres/france/avortements-contraception/avortements) consulté le 26/07/2016

<sup>88</sup> Les données utilisées sont celles de 2013, car celles de 2015 ne sont pas encore totalement publiées. Il semblerait néanmoins qu'il y ait eu 203 463 IVG réalisés en 2015 soit environ 13000 de moins qu'en 2013.

- Une seconde idée largement répandue : « **l'IVG concerne majoritairement les moins de vingt ans** ».

Encore une fois cette idée est erronée. En se basant sur les chiffres de l'Ined, du recours à l'avortement par catégorie d'âge en 2012, on constate que 47,9% (soit 98 349) des IVG sont réalisées chez des femmes entre 20 et 30ans. Alors que seuls 12,8% (26 316) des IVG ont lieu chez les moins de 20 ans<sup>89</sup>.

- Enfin, la troisième idée reçue : « **les femmes utilisent l'IVG comme un moyen de contraception** ».

Nous allons ici nous appuyer sur une étude datant de 2003 qui concerne 2863 femmes : 65% des grossesses non prévues sont arrivées chez des femmes utilisant un moyen de contraception (21% pilule, 9% DIU, 12% préservatif, 23% autres méthodes). Selon cette même étude seules 2,7% des femmes âgées de 18 à 44 ans qui ne voulaient pas avoir d'enfant mais qui étaient sexuellement actives n'utilisaient pas de moyen de contraception<sup>90</sup>. Jeanne confirme également que le problème n'est pas qu'un problème de contraception : « *Ce n'est pas juste un problème de contraception, mais un problème de vie de femme, donc on travaille cela avec elles* ».

Grâce à ces chiffres, nous pouvons conclure que les femmes n'avortent pas plus aujourd'hui qu'en 1975. De plus, la majorité des recours à l'IVG n'a pas lieu chez les mineurs. Enfin l'IVG n'est pas vu comme un moyen de contraception étant donné que la majorité des femmes en avait une. Ceci étant, ces chiffres posent la question, de la contraception, des jeunes filles : sont-elles assez informées des modalités d'utilisation des moyens de contraceptions? Les cours d'éducation sexuelle et à la vie affective sont-ils appliqués comme prévu par la Loi Aubry de 2001? Laisse-t-on faire aux jeunes un choix libre et éclairé sur la contraception qui leur convient le mieux? Toutes ces campagnes de sensibilisation à la contraception auraient cependant dûes faire baisser le recours à l'avortement et pourtant les chiffres restent stables. Un travail en amont reste à amplifier pour voir un jour baisser le recours à l'IVG qui n'est pas une décision anodine dans la vie d'une femme. Par rapport à toutes ces questions, la sage-femme a un rôle à jouer.

---

<sup>89</sup> Pourcentage d'IVG par classe d'âge. Moins de 20ans = 12,8%, 20-30ans = 47,9%, 30-40ans = 32,4% plus de 40ans = 6,9%

<sup>90</sup> « Contraception : from accessibility to efficiency » in Human Reproduction, vol18, N°5, 2003, pp.994-999

## C/ Sage-femme : recours contre la désertification

Depuis la loi Veil, 150 CIVG ont fermé à travers la France. Dans certaines régions, l'accès à l'IVG est fortement compromis du fait de délais rallongés faute de personnel suffisant, de prise en charge de mineures refusées, ou encore de non prise en charge de femmes sans sécurité sociale.

Odette évoque ces fermetures de CIVG, ainsi que des problèmes de personnel qui y travaille.

*« Il y a des menaces concrètes si vous voulez, parce qu'il y a 150 centres d'IVG et centres de santé qui ont fermé...150 en moins de 10 ans avec la concentration des maternités. [...] les gens de ma génération quittent les CIVG avec leurs retraites...trois-quarts des CIVG fonctionnent avec des médecins généralistes. »*

En Ile-De-France, le projet FRIDA<sup>91</sup> a été mis en place : il s'agit d'un plan créé pour trois ans afin de régler le problème des CIVG parisiens, en ce qui concerne, notamment, la diminution du nombre de places à Noël ou en Août, du fait des vacances des professionnels de santé. Jeanne nous parle de ces parisiennes : *« Les parisiennes qui viennent pendant les vacances car là-bas (à Paris) c'est surbooké et les services ferment, il y a beaucoup de parisiennes qui viennent faire les IVG l'été, faut pas l'oublier non plus. »* Ce problème témoigne de l'existence d'une inégalité territoriale dans l'accès à l'IVG en France.

Le même problème se retrouve dans la région PACA où Odette nous explique connaître : *« un médecin qui pendant le mois d'août double son nombre d'IVG, parce que personne ne veut faire d'avortements, ils utilisent la clause de conscience. [...] C'est un réel problème dans la région PACA. Certaines femmes n'ont plus du tout accès l'été à l'IVG médicamenteuse, parce qu'elles dépassent les délais »* .

Elle nous parle également dans cette région *« d'un affaiblissement des services publics, une sorte de remise en question soft. »*. En effet durant les élections régionales de 2015, Marion Maréchal-Le Pen parlait de supprimer les subventions accordées au planning familial dans cette région, car dit elle : *« Je considère qu'aujourd'hui, ce sont des associations politisées,[...] et elles véhiculent une banalisation de l'avortement »*<sup>92</sup>. Ainsi, une fraction de la classe politique reste opposée à l'avortement, et souhaite que l'IVG ne soit plus prise en charge par l'Etat et la société.

---

<sup>91</sup> Favoriser la Réduction des Inégalités D'accès à l'Avortement (FRIDA)

<sup>92</sup> Propos recueillis par le journal Libération lors d'un meeting pour les élections régionales, le 13 novembre 2015 à Marseille. [http://www.liberation.fr/france/2015/11/27/marion-marechal-le-pen-part-en-croisade-contre-le-planning-familial\\_1416521](http://www.liberation.fr/france/2015/11/27/marion-marechal-le-pen-part-en-croisade-contre-le-planning-familial_1416521) consulté le 6/11/16

En 2016, la loi santé a été révisée<sup>93</sup>. L'une des nouveautés de cette loi est l'ajout de compétences pour les sages-femmes : qui peuvent désormais pratiquer des IVG médicamenteuses. Cette nouvelle compétence a été justifiée par un manque d'accès à l'IVG dans certaines régions. Elle a cependant été source de conflits avec le conseil de l'ordre des gynécologues obstétriciens, qui estimait que cette mesure les éloignait de leur champ de compétence qui est la physiologie.

Nous avons interrogé les sages-femmes, au sujet de la possibilité de prescription de l'IVG médicamenteuse. Jeanne estime que : *« C'est par défaut, c'est une loi qui va être faite par défaut, voilà tout simplement. Et ça je trouve cela inquiétant [...] on a notre place à faire mais pas au détriment des médecins qui ne veulent pas le faire »*.

Odette semble du même avis que Jeanne : *« C'est pas une bonne solution, c'est Une solution. Mais effectivement, tant qu'on n'avait pas besoin des sages-femmes, on en parlait absolument pas [...] et là pour des raisons économiques et de médecins qui vont manquer, on pense à la sage-femme, tout à fait, c'est une raison économique. »*. Elle estime qu'on ajoute ce droit pour les mauvaises raisons qui sont des *« raisons économiques et politiques »*. Elle reconnaît toutefois *« qu'avec le suivi gynécologique, c'est un peu normal que les sages-femmes puissent assumer cette partie de la vie de leurs patientes »*, un avis partagé par Louise qui pense que *« les sages-femmes militantes le feront »*, car cela fait partie du suivi de la vie gynécologique des femmes.

Jeanne conclura en disant oui au recours des sages-femmes, *« mais les filles il va falloir vous serrez les coudes et être armées. Parce qu'on nous attend au tournant, je pense »*

Nous avons pu voir dans ce paragraphe que la sage-femme a été désignée par les politiques comme un recours à la désertification. Cependant les sages-femmes peuvent également jouer un rôle en amont, par le biais de leur rôle de prévention auprès des femmes, au moyen des informations sur la contraception.

## **D/ Sage-femme : un rôle de prévention**

Depuis 2009, la sage-femme peut réaliser le suivi gynécologique de ses patientes et leur prescrire une contraception. La sage-femme a donc maintenant un rôle de prévention et d'informations auprès d'elles. Il est donc important de ne pas considérer leurs connaissances

---

<sup>93</sup> Décret publié le 5 juin 2016 au Journal Officiel

comme acquises mais de leur apporter une information claire et fiable. Afin de permettre aux femmes de faire un choix libre et éclairé au moment de choisir leur contraception.

Mais le rôle de la sage-femme peut également s'étendre à la partie prévention et aux cours d'éducation sexuelle. En effet, des sages-femmes, travaillant comme conseillères conjugales ainsi que des sages-femmes de PMI, assurent des cours dans certains collèges lycées.

Quand nous avons demandé à Jeanne comment nous pourrions agir pour essayer de faire diminuer le nombre d'IVG, elle a répondu : « *Qu'est ce qu'il faudrait faire : Eduquer, éduquer, rabâcher, rabâcher... Le problème c'est que les femmes ne prennent pas le temps pour elles, pour leur corps...* » Elle explique également qu'elle faisait des cours aux collégiens bien avant que la loi Aubry de 2001 les rendent obligatoires : « *Je faisais il y a 15 ans de l'éducation à la vie sexuelle, je le faisais avant que la loi passe* ».

Louise nous parle également de contraception. Elle va d'ailleurs nous confier que ce versant de la profession est l'une des raisons qui l'a poussée à travailler dans un CIVG. En effet, elle aimait la « *prévention collective dans les collèges, les lycées,[...] ce qu'on mettait en place au niveau de la contraception* ».

Enfin, Odette nous a ainsi confié avoir fait des cours de contraception en suites de couches à la maternité afin d'informer les femmes sur les différents moyens de contraception existants. Elle reconnaît que ces cours étaient appréciés par les femmes car « *elles en avaient pas beaucoup entendus parler non* ».

Nous voyions ici l'intérêt du rôle de la sage-femme en matière de prévention de l'IVG, via l'information sur la contraception ces professionnelles l'assument depuis de nombreuses années. Les sages-femmes interrogées prennent d'ailleurs ce rôle à cœur depuis de nombreuses années.

## **Conclusion**

Les représentations sociales de la loi Veil sont généralement associées aux idées d'interdit, de tabou et de clandestinité. Ce mémoire m'a permis non seulement, de prendre la mesure du tabou qui a longtemps entouré le sujet de l'avortement et des conséquences de l'interdit dont cette pratique faisait l'objet mais aussi, d'aller au delà de cet imaginaire social et d'appréhender cette période sous un angle différent.

Au cours des recherches préalables à la réalisation de mon mémoire, je me suis d'emblée rendue compte à quel point ces années avaient été le théâtre de bouleversements politico-socio-culturels, qui ont définitivement marqués la population française. Avant la loi Veil, la vie des jeunes femmes ainsi que celles des sages-femmes était profondément touchée par le tabou et la clandestinité qui entourait l'avortement alors considéré comme illégal. Les avortements clandestins ont ainsi affecté de nombreuses familles par la violence et les complications de ces actes, tant sur le plan physique que sur le plan judiciaire avec des condamnations. Par le récit de leur vécu, les sages-femmes, témoins privilégiés de l'époque, nous ont permis d'accéder, d'une certaine manière, aux coulisses de l'histoire de l'avortement. Elles nous ont d'abord fait part de leurs ressentis vis-à-vis de leurs études, qui se faisaient dans un contexte quasiment militaire, avec une hiérarchie importante et une docilité qui était de rigueur. Dans ce contexte d'étude très rude, les étudiantes ne se sentaient pas préparées pour faire face aux situations qu'elles rencontraient en stage. De plus, aucun cours, sur la contraception ou l'avortement ne leur était fourni.

Au moment des manifestations autour de la loi, nous avons pu voir des attitudes différentes : certaines se sont senties concernées et ont suivi les débats, voire même se sont engagées tandis que d'autres, considèrent que la loi n'a pas entraîné de changement majeur dans leur pratiques. Au cours de la recherche, les entretiens ont révélé en effet le faible impact de la légalisation de l'avortement dans leurs pratiques professionnelles. L'avortement n'étant pas le cœur de leur travail, certaines s'y sont moins intéressées.

Nous avons également beaucoup appris sur la difficulté de mise en place de cette loi, et les freins de nombreux hôpitaux qui ne souhaitaient pas ouvrir un tel service. Quand ceux-ci étaient finalement ouverts, ils étaient pour la plupart mis à part ce qui illustre la façon dont les femmes réalisant des avortements étaient vues à l'époque.

Nous avons enfin vu les limites qui entourent toujours l'avortement, avec des difficultés d'accès, mais également des mouvements anti-IVG, toujours en évolution.

Afin de mieux comprendre la médecine d'aujourd'hui, il me semble essentiel de connaître les combats qui ont pu être menés autrefois et surtout, de prendre conscience que les lois ne sont jamais acquises et qu'il faut perpétuellement rester vigilant afin d'éviter un glissement vers une diminution des droits. Il ne faut pas oublier que, dans le monde, des femmes ont parfois encore recours à des avortements dans des conditions parfois tout aussi rudes. En me sensibilisant à ce sujet, j'ai pu me rendre compte à quel point l'avortement peut être remis en question durant les périodes de crises. Que ce soit dans les pays voisins, tels que l'Espagne en 2014<sup>94</sup> ou encore la Pologne en 2016<sup>95</sup>, nous avons pu voir des volontés de restriction des droits.

De même aux Etats-Unis, l'élection de Donald Trump, laisse planer une ombre sur ce sujet, en effet il semblerait souhaiter nommer un juge anti-avortement à la Cour suprême<sup>96</sup>. Par ailleurs, une grande majorité de son gouvernement semble pro-vie. Dans notre pays, certains hommes et femmes politiques, par leur discours actuel, laissent à penser que cette loi pourrait être remise en question, même si au contraire le gouvernement actuel a agi dans le sens d'un élargissement des droits, et d'une facilitation d'accès pour tous.

Dans le cadre de l'exercice du métier de sage-femme, il est possible d'être confronté à ces situations d'interruption volontaire de grossesse. Il est donc nécessaire de savoir les écouter sans les juger, de réagir avec justesse et d'apporter une réponse adaptée à ces femmes qui sont souvent en situation de détresse sociale. Ce sujet m'a également permis de me sensibiliser au rôle de prévention qui incombe aux sages-femmes de par ses connaissances en matière de contraception.

---

<sup>94</sup> [http://www.liberation.fr/planete/2014/02/04/la-carte-du-droit-a-l-avortement-en-europe\\_977687](http://www.liberation.fr/planete/2014/02/04/la-carte-du-droit-a-l-avortement-en-europe_977687) le 20/12/2016

<sup>95</sup> [http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/10/01/la-pologne-envisage-l-interdiction-totale-de-l-avortement\\_5006509\\_3214.html#xtor=AL-32280270](http://www.lemonde.fr/europe/article/2016/10/01/la-pologne-envisage-l-interdiction-totale-de-l-avortement_5006509_3214.html#xtor=AL-32280270) le 10/10/16

<sup>96</sup> Il a confié : « Je suis pro-life et les juges seront pro-life. » Propos tenus dans l'émission 60minutes de CBS le dimanche 13 novembre.

## **Bibliographie**

### **Ouvrages :**

- O.Benhamou, *Avorter aujourd'hui, trente ans après la loi Veil*, Edition Mille et une nuits, décembre 2004, 215p
- H.Berlan et E.Thevenin. *Médecins et société en France du XVIème siècle à nos jours*. Editions Privat, 2005, 206p
- Dr Y.Ferroul, Dr A.Drizenko et D.Boury. *Médecin et médecine, manuel d'introduction à l'étude de l'histoire de la médecine*, Paris édition Honoré Champion, 2001, 167p
- Dr G.Gaboriau, *Outils de la santé et médecine d'autrefois*, Edition de la reinette 2003 194p
- X.Gauthier, *Avortées clandestines*, Edition du Mauconduit, décembre 2014, 267p
- X.Gauthier, *Naissance d'une liberté: Contraception avortement : le grand combat des femmes au XXème siècle*, Paris, Robert Laffont, janvier 2002, 436p
- J.Gélis, *La sage-femme ou le médecin : Une nouvelle conception de la vie*, Mesnil-sur l'Estrée, Fayard, mai 1988, 560p
- G.Halimi, *La cause des femmes, Nouvelle edition revue, augmentée et annotée par l'auteur*, Gallimard février 1992, 305p
- Y.Kniebiehler. *Accoucher, Femmes, sages-femmes et médecins depuis le milieu du XXème siècle*. Rennes, Edition ENSP, 2007, 189p
- J-Y Le Naour et C.Valenti, *Histoire de l'avortement XIXe-XXe siècle*,UH Seuil, mars 2003, 379p
- A.Mclaren. *Histoire de la contraception*, Edition Noêsis, 1996, 415p
- S.Veil, *Une vie*, Stock, Octobre 2007, 390p
- F.Venner, *L'opposition à l'avortement : du lobby au commando*. Paris, Berg international, 1995, 197p
- M.Winckler, *La Vacation*, J'ai Lu, La flèche 14 octobre 1998, 255p
- M.Winckler, *Le chœur des femmes*, Gallimard, février 2011, 688p

### **Mémoire/ Thèse:**

- S.Cavigneau *Les femmes et la maternité durant la Seconde Guerre mondiale :Analyse sociologique de cinq récits de vie de femmes âgées de 93 à 103 ans*, Mémoire de maïeutique, sous la direction Anne Chantal Hardy, Nantes, 2014, 113p
- H.Lasserre, A.Leon, A.Vioux, *La loi Veil et ses amendements : le droits Français en matière d'avortement*.Faculté de Droit. Sous la direction du Pr D.Roman, Tours, 2015 23p
- E.Robineau *L'évolution de la maternité en France au XXème siècle*, analyse sociologique de récits de six femmes, âgées de 75 à 98ans, Mémoire de maïeutique, sous la direction de Anne Chantal Hardy, Nantes 2011, 135p
- C.Thomas, *Accoucher en France aujourd'hui : les enjeux de la profession de sage-femme et le positionnement des femmes face à la naissance médicalisé*, thèse de doctorat en anthropologie sous la direction de Laurence Pourchez, La réunion, 2016, 452p.

### **Articles :**

- E.Gubin, B.Pavard, F.Rochefort et M.Zancarini-Fournel, *Les lois Veil. Contraception 1974, IVG 1975*. Paris, Armand Colin, coll. « U histoire », 2012, 228 p. », *Clio*, 2/2014 (n° 40), p. 320a-320a.
- Pavard B., *Contraception et avortement dans Marie-Claire (1955-1975) : de la méthode des températures à la méthode Karman*, « Le Temps des Médias » 2009/1, N° 12, p. 100-113.
- S.Divay. *L'avortement : une déviance légale*, « Déviance et société », 2004, VOL.28, No2, pp 195-209
- F-A.Isambert. *Une sociologie de l'avortement est-elle possible ?* « Revue française de sociologie », 1982, 23-3. La libéralisation de l'avortement. PP359-381

### **Films:**

- Claude Chabrol, *Une affaire de femme*, 1988
- Mariana Otero, *Histoire d'un secret*, 2003

## **Reportages :**

- J-P.Goretta, émission Temps Présent, 23 novembre 1972, reportage sur les avortements clandestins. 1h32min. <http://www.rts.ch/emissions/temps-present/societe-moeurs/1288435-dossier-l-avortement.html>
- Emission Cinq colonne à la une. 3 novembre 1961, reportage sur l'ouverture du planning familial à Grenoble <https://www.ina.fr/video/CAF88046385/l-experience-de-grenoble-planning-familial-video.html>
- Emission JT 13h, du 28 novembre 1974, discussion à l'Assemblée <https://www.ina.fr/video/CAF94038291/assemblee-nationale-action-avortement-video.html>
- Discours Simone Veil 26 novembre 1974 <http://www.ina.fr/video/I07169806/>
- Emission JA2 dernière, le 8 mars 1982, reportage sur l'histoire du MLF <http://www.ina.fr/video/CAB8200383801>
- Emission Terroir 22, 22 novembre 1979, Reportage la Loi Veil en question, reportage réalisé avant la reconduction de la Loi Veil. <https://www.ina.fr/video/RXC99001556/la-loi-veil-en-question-l-avortement-video.html>

## **Sites internet:**

- <http://webdoc-loi-veil.univ-tours.fr/> consulté en février 2016
- [http://www.perinat-ars-idf.org/downloads/frida/projet\\_FRIDA\\_COM\\_VF.pdf](http://www.perinat-ars-idf.org/downloads/frida/projet_FRIDA_COM_VF.pdf) consulté en octobre 2016
- <http://www.societe-histoire-naissance.fr/spip.php?article43> consulté en janvier 2016
- <http://www.avortementancic.net/spip.php?article439> consulté en janvier 2016
- <http://blog.jevaisbienmerci.net/2011/04/jai-avorte-avant-1975-et-je-vas-bien/> consulté en avril 2016
- <http://tpe-histoire-avortement.e-monsite.com/> Consulté en janvier 2016
- <https://clio.revues.org/624> le 08/04/16 histoire du MLAC avril 2016
- <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20121119.OBS9921/l-histoire-secrete-du-manifeste-des-343-salopes.html> consulté le 28/12/16

## **Annexes**

### **Repères chronologiques**

**1810** : Article 317 du code civil (sous Napoléon) : l'avortement est passible de prison. Condamne les personnes qui pratiquent, aident ou subissent un avortement clandestin. Pour les médecins et pharmaciens, la condamnation est les travaux forcés.

**1889** : Paul Robin crée à Paris le premier centre d'information et de vente de produit anticonceptionnel

**1920** : 31 juillet. Loi réprimant « la provocation de l'avortement et la propagande anticonceptionnelle ». L'avortement devient un crime. Il s'agit d'une loi nataliste post première guerre mondiale.

**1923** : 27 mars. L'IVG n'est plus un crime mais un délit. Le but est de mieux poursuivre devant les cours d'assise et d'éviter les acquittements qui étaient fréquents pour ces crimes à l'époque.

**1935** : Dr Jean Dalsace ouvre à Suresnes (Haut de seine) le premier dispensaire « birth control »

**1937** : 23 juillet création d'une brigade policière anti-avorteuses.

**1939** : - Code de la famille aggrave encore la peine sanctionnant l'avortement.  
- Arrestation de Madeleine Pelletier Féministe qui défend l'avortement

**1942** : 15 février. IVG devient crime contre la sûreté de l'état, passible de peine de mort. L'avortement sous le régime de Vichy est considéré comme une trahison de la Nation. La loi sera abrogée à la libération

**1943** : Juillet : Marie-Louise Giraud, reconnue coupable de la réalisation de 27 avortements, sera jugée coupable, et guillotinée

Aout : Désiré Pioge, condamné à mort comme avorteur, voit sa peine commuée en emprisonnement à perpétuité.

**1955** : - ITG autorisée par Décret du 11 mai.

- Gregory Pincus invente la pilule qui sera commercialisée en 1960 aux USA

**1956** : Création de « Maternité heureuse » qui deviendra « Mouvement Français pour le Planning Familial » (MFPF) en 1960. Le but : légaliser les moyens anti-conceptionnels

**1961** : Ouverture des premiers centres de planning. Ils ne deviendront légaux que 10ans plus tard.

**1965** : Diffusion clandestine en France des premières pilules.

**1967** : 28decembre. Loi Neuwirth autorisant la fabrication et l'importation de contraceptif, ainsi que leur vente exclusivement en pharmacie sur ordonnance médicale. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs (21ans). Cependant elle interdit toute publicité commerciale en dehors des mesures médicales.

**1970** : Le professeur Lejeune fonde l'association Laissez-les vivre.

**1971** : 5 Avril, Le *Nouvel Observateur* publie un manifeste de femmes reconnaissant avoir déjà eu recours à un avortement et demande une loi autorisant l'Interruption volontaire de Grossesse. Ce Manifeste sera nommé « Manifeste des 343 salopes » d'après la Une de *Charlie Hebdo* dessiné par Cabu. Ce manifeste sera signé par de grand noms parmi lesquelles : Simone de Beauvoir, Marguerite Duras, Catherine Deneuve et Gisèle Halimi.

**1972** : - Procès Bobigny : Marie Claire 17ans ayant avortée à la suite d'un viol. Elle serra défendu par Gisèle Halimi, avocate, très concernée par la cause des femmes. Marie claire et sa mère seront acquittées, mais « l'avorteuse » sera elle condamné à 1an de prison.. Cette affaire a fait beaucoup de bruit dans l'opinion publique

- Création de centre de planification et d'établissement d'informations.
- Promulgation des décrets de la Loi Neuwirth voté en 1967

**1973** : - Création du « Mouvement pour la Libération de l'Avortement et de la Contraception » (MLAC)

- Parution du Manifeste des 331 Médecins déclarant pratiquer des avortements clandestin
- Circulaire de ministère de l'Education nationale pour recommander une information sexuelle dans les cours de biologies.

**1974** : Sécurité sociale rembourse les contraceptifs prescrit par ordonnance. Les mineures et les non assurées peuvent l'avoir gratuitement et anonymement dans les centre de planification.

**1975** : Loi Veil adoptée pour 5ans.

**1979** : - Nouvelle Loi rend définitive les mesures du texte de Simone Veil.

- Le 31 décembre : enseignement sur la contraception dans les sages-femmes, infirmières et médecins

**1981** : Circulaire Savary : Information relative à la contraception dans le cadre scolaire.

**1982** : Remboursement IVG par la Sécurité Sociale.

**1988** : IVG médicamenteuse RU 486 à l'hôpital.

**1990** : Utilisation RU 486 possible dans les CIVG.

**1991** : Loi autorisant la publicité pour le préservatif et la contraception.

**1993** : Loi Neiertz crée le « délit d'entrave à l'IVG » -> Cette loi sera utilisée pour la première fois lors d'un Procès à Tours en 1994

**1999** : Mise en vente libre pilule du lendemain. Gratuite pour les mineurs et disponible dans les infirmeries scolaires.

**2001** : Loi Aubry. Le délai légal pour une IVG passe de 10 à 12 semaines de grossesse. Les mineurs peuvent avoir une IVG sans avoir un accord parental à partir du moment où elles sont accompagnées par un majeur de leur choix. Obligation d'un entretien social pour les mineurs.

**2002** : Pilule du lendemain gratuite en pharmacie pour les mineures.

**2003** : 3h obligatoires d'éducation à la sexualité dans les écoles, collèges, lycées

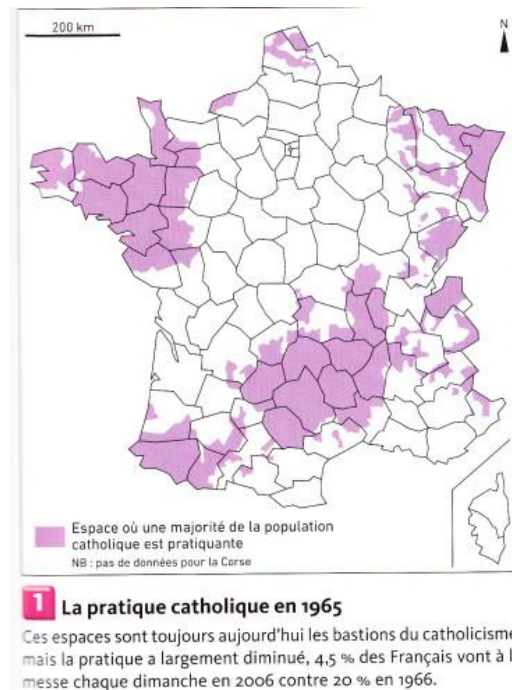
**2008** : Campagne de Publicité « sexualité, contraception, IVG, un droit, mon choix, notre liberté ». Il s'agit de la première campagne publicitaire parlant d'IVG. Réaction très vive des pro-vies.

**2009** : IVG possible dans le centre de planification.

**2016** : - Possibilité de prescription de l'IVG médicamenteuse par les sages-femmes  
- Loi contre la désinformation des sites internet

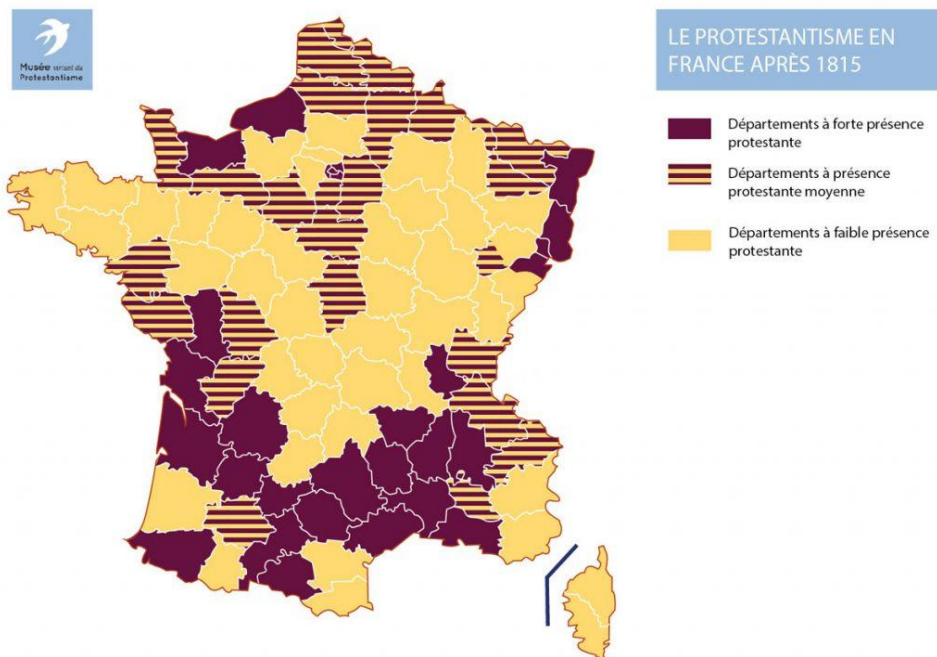
## Cartes des religions en France

**Figure n°1 : La pratique catholique en France en 1965**



<http://museclio.over-blog.com/article-cours-histoire-1ere-la-laicite-2-106112155.html>

**Figure n°2 : Le protestantisme en France après 1815**



<http://www.museeprotestant.org/notice/organisation-de-la-communaute-protestante/>

## Manifeste des 343 et Charlie hebdo

*Figure n°3 : Le Nouvel Observateur du 5 avril 1971*



C'est Simone de Beauvoir qui rédige la version finale : "Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses... On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles, je déclare avoir avorté."

A la suite nous retrouvons les signatures des 34 femmes dont : Delphine Seyrig, Marguerite Duras, Françoise Sagan, Bulle Ogier, Jeanne Moreau, l'avocate Gisèle Halimi, toutes les maîtresses de Sartre, et des dizaines d'inconnues, profs, artistes, journalistes...

<http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20121119.OBS9921/l-histoire-secrete-du-manifeste-des-343-salopes.html>

*Figure n°4 : La Une du journal Charlie Hebdo du 12 avril 1971*



Dessin de Cabu



## Discours: Simone Veil (26 novembre 1974) : Extrait

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, si j'interviens aujourd'hui à cette tribune, ministre de la santé, femme et non parlementaire, pour proposer aux élus de la nation une profonde modification de la législation sur l'avortement, croyez bien que c'est avec un profond sentiment d'humilité devant la difficulté du problème, comme devant l'ampleur des résonances qu'il suscite au plus intime de chacun des Français et des Françaises, et en pleine conscience de la gravité des responsabilités que nous allons assumer ensemble.

Mais c'est aussi avec la plus grande conviction que je défendrai un projet longuement réfléchi et délibéré par l'ensemble du Gouvernement, un projet qui, selon les termes mêmes du Président de la République, a pour objet de « mettre fin à une situation de désordre et d'injustice et d'apporter une solution mesurée et humaine à un des problèmes les plus difficiles de notre temps ».

Si le Gouvernement peut aujourd'hui vous présenter un tel projet, c'est grâce à tous ceux d'entre vous – et ils sont nombreux et de tous horizons – qui, depuis plusieurs années, se sont efforcés de proposer une nouvelle législation, mieux adaptée au consensus social et à la situation de fait que connaît notre pays.

C'est aussi parce que le Gouvernement de M. Messmer avait pris la responsabilité de vous soumettre un projet novateur et courageux. Chacun d'entre nous garde en mémoire la très remarquable et émouvante présentation qu'en avait faite M. Jean Taittinger.

C'est enfin parce que, au sein d'une commission spéciale présidée par M. Berger, nombreux sont les députés qui ont entendu, pendant de longues heures, les représentants de toutes les familles d'esprit, ainsi que les principales personnalités compétentes en la matière.

Pourtant, d'aucuns s'interrogent encore : une nouvelle loi est-elle vraiment nécessaire ? Pour quelques-uns, les choses sont simples : il existe une loi répressive, il n'y a qu'à l'appliquer. D'autres se demandent pourquoi le Parlement devrait trancher maintenant ces problèmes : nul n'ignore que depuis l'origine, et particulièrement depuis le début du siècle, la loi a toujours été rigoureuse, mais qu'elle n'a été que peu appliquée.

En quoi les choses ont-elles donc changé, qui oblige à intervenir ? Pourquoi ne pas maintenir le principe et continuer à ne l'appliquer qu'à titre exceptionnel ? Pourquoi consacrer une pratique délictueuse et, ainsi, risquer de l'encourager ? Pourquoi légiférer et couvrir ainsi le laxisme de notre société, favoriser les égoïsmes individuels au lieu de faire revivre une morale de civisme et de rigueur ? Pourquoi risquer d'aggraver un mouvement de dénatalité dangereusement amorcé au lieu de promouvoir une politique familiale généreuse et constructive qui permette à toutes les mères de mettre au monde et d'élever les enfants qu'elles ont conçus ?

Parce que tout nous montre que la question ne se pose pas en ces termes. Croyez-vous que ce gouvernement, et celui qui l'a précédé se seraient résolus à élaborer un texte et à vous le proposer s'ils avaient pensé qu'une autre solution était encore possible ?

Nous sommes arrivés à un point où, en ce domaine, les pouvoirs publics ne peuvent plus éluder leurs responsabilités. Tout le démontre : les études et les travaux menés depuis plusieurs années, les auditions de votre commission, l'expérience des autres pays européens. Et la plupart d'entre vous le sentent, qui savent qu'on ne peut empêcher les avortements clandestins et qu'on ne peut non plus appliquer la loi pénale à toutes les femmes qui seraient passibles de ses rigueurs.

Pourquoi donc ne pas continuer à fermer les yeux ? Parce que la situation actuelle est mauvaise. Je dirai même qu'elle est déplorable et dramatique.

Elle est mauvaise parce que la loi est ouvertement bafouée, pire même, ridiculisée. Lorsque l'écart entre les infractions commises et celles qui sont poursuivies est tel qu'il n'y a plus à proprement parler de répression, c'est le respect des citoyens pour la loi, et donc l'autorité de l'État, qui sont mis en cause.

Lorsque les médecins, dans leurs cabinets, enfreignent la loi et le font connaître publiquement, lorsque les parquets, avant de poursuivre, sont invités à en référer dans chaque cas au ministère de la Justice, lorsque des services sociaux d'organismes publics fournissent à des femmes en détresse les renseignements susceptibles de faciliter une interruption de grossesse, lorsque, aux mêmes fins, sont organisés ouvertement et même par charter des voyages à l'étranger, alors je dis que nous sommes dans une situation de désordre et d'anarchie qui ne peut plus continuer.

Mais ? me direz-vous, pourquoi avoir laissé la situation se dégrader ainsi et pourquoi la tolérer ? Pourquoi ne pas faire respecter la loi ?

Parce que si des médecins, si des personnels sociaux, si même un certain nombre de citoyens participent à ces actions illégales, c'est bien qu'ils s'y sentent contraints ; en opposition parfois avec leurs convictions personnelles, ils se trouvent confrontés à des situations de fait qu'ils ne peuvent méconnaître. Parce qu'en face d'une femme décidée à interrompre sa grossesse, ils savent qu'en refusant leur conseil et leur soutien ils la rejettent dans la solitude et l'angoisse d'un acte perpétré dans les pires conditions, qui risque de la laisser mutilée à jamais. Ils savent que la même femme, si elle a de l'argent, si elle sait s'informer, se rendra dans un pays voisin ou même en France dans certaines cliniques et pourra, sans encourir aucun risque ni aucune pénalité, mettre fin à sa grossesse. Et ces femmes, ce ne sont pas nécessairement les plus immorales ou les plus inconscientes. Elles sont 300 000 chaque année. Ce sont celles que nous côtoyons chaque jour et dont nous ignorons la plupart du temps la détresse et les drames.

C'est à ce désordre qu'il faut mettre fin. C'est cette injustice qu'il convient de faire cesser.

[...]

L'avortement doit rester l'exception, l'ultime recours pour des situations sans issue.. mais comment le tolérer sans que la société paraisse l'encourager ? Je voudrais vous faire partager une conviction de femme. Je m'excuse de le faire devant cette assemblée presque exclusivement composée d'hommes. Aucune femme ne recourt de gaieté de coeur à l'avortement (applaudissements). C'est toujours un drame, cela restera toujours un drame. C'est pourquoi si le projet tient compte de la situation de fait existante, s'il admet la possibilité d'une interruption de grossesse, c'est pour la contrôler, et autant que possible en dissuader la femme

( Elle évoque ensuite la situation des femmes qui se trouvent en situation de détresse, que la loi rejette) "dans l'opprobre, la honte et la solitude", et s'interroge : "parmi ceux qui combattent aujourd'hui une éventuelle modification de la loi répressive, combien sont-ils ceux qui se sont préoccupés d'aider ces femmes dans leur détresse, combien sont-ils ceux qui, au delà de ce qu'ils jugent comme une faute, ont su manifester aux jeunes mères célibataires la compréhension et l'appui moral dont elles avaient un si grand besoin ?"(applaudissements).

.

## 1            **Entretien 1 : Françoise**

2    Françoise nous reçoit dans son appartement, lumineux et accueillant. On s'installe  
3    tranquillement au salon, dans un grand canapé en velours rouge.

4    **Marine: Bonjour Françoise, donc je vais juste vous demander de me raconter**  
5    **vosre vie, tout ce qui vous passe par la tête ?**

6    Françoise: D'accord, alors vous ça se situe sur l'avortement, non ? Enfin c'est quoi?  
7    Enfin le sujet de votre mémoire c'est quoi ?

8    **M: Ca serait tout ce qui concerne la loi Veil, mais ce qui m'intéresse, c'est de le**  
9    **voir dans la globalité de ce qui se passait à l'époque quand on était sage-femme,**  
10   **c'est-à-dire, enfin, comment on devenait sage-femme ?**

11   F: Et pourquoi on devenait sage-femme ? (rire)

12   **M: Voilà ce genre de choses, quelles étaient les études, enfin tout un tas de choses**  
13   **et je vais essayer d'analyser, à partir de ce que vous me direz et voir ce que je**  
14   **pourrais faire à ce moment-là.**

15   F: D'accord, alors moi je vais vous raconter comment j'ai eu l'idée d'être sage-femme  
16   déjà. Alors j'étais donc en... première, pas très douée en Maths ni en Physique etc.  
17   Parce qu'à l'époque, on n'avait pas besoin de ça et, euh bon, j'aurais peut être aimé  
18   faire médecine, mais bon, ça m'a traversé l'esprit sachant que ce n'était pas dans mes  
19   possibilités, ça n'a fait que le traverser. Et je ne sais pas pourquoi je suis allée, donc à  
20   l'époque j'habitais la Loire Atlantique, et je suis allée dans la famille...enfin dans  
21   mon... enfin chez mes grands-parents, et ma tante m'a demandé : « Qu'est-ce que tu  
22   voudrais faire ? », et je ne sais pas pourquoi j'ai dis : « Je veux être sage-femme ! ».

23   **M : D'accord, comme ça.**

24   F : Oui, sur le coup, alors après on peut trouver pourquoi hein. On était à Nancy et j'ai  
25   tellement fait des pieds et des mains avec mes parents qu'on est allé se renseigner à  
26   l'école de sage-femme de Nancy.

27   M : rire

28   F: Pour savoir comment fallait s'y prendre pour être sage-femme. Parce que mes  
29   parents, « pfiou », ils n'avaient jamais entendu parler du métier. Mais bon on peut  
30   retrouver des petites choses après. Et puis, et donc en fait, je me suis trouvée coincée  
31   car j'ai dû aller me renseigner au mois de mars, février ou mars un truc comme ça, et le  
32   concours enfin les inscriptions c'était fini, ou presque. Le temps que je rentre chez moi  
33   les inscriptions étaient trop tardives. Donc il a fallu que j'attende un an. Donc j'ai  
34   préparé le concours.

35   **M : Hum ! hum !**

36   F : Sans préparer, et alors je raconte ça souvent, sans préparer le concours d'infirmière,  
37   que tout le monde avait préparé, sauf moi. On était une poignée à passer cet examen là,  
38   ce concours national. On était reçu vraiment pour être sage-femme, comme vous  
39   maintenant vous passer par l'école de médecine.

40   **M : oui.**

41   F : Donc voilà, donc en fait tout le monde disait en discutant : « Ben, moi au concours  
42   d'infirmière, j'ai fait ceci j'ai fait cela. », et là je me suis rendue compte que j'étais la  
43   seule à n'avoir absolument rien passé d'autre que le concours de sage-femme. A  
44   l'époque, ils prenaient... donc je suis née en 1946, à l'époque ils prenaient 10 élèves  
45   sage-femmes par promotion.

46   **M : D'accord.**

47   F : D'accord, comme je faisais partie du Baby-boom, euh..., j'ai été donc reçu, je crois  
48   11<sup>ème</sup> ou 12<sup>ème</sup> au concours national, donc pour rentrer à l'école de sage-femmes de

49 Rennes normalement c'était cuit. Cette année-là, comme ça m'est arrivée souvent sur  
50 mon parcours. Ils en ont pris 15 au lieu de 10.

51 **M : D'accord.**

52 F : En prenant de... Parce qu'on était interne à l'époque, et donc en fait, il y avait 10  
53 places d'internat, y en avait pas 15... Donc certaines qui habitaient la ville ont été priée  
54 de pouvoir être demi-pensionnaires etc. Moi j'ai pu être pensionnaire et donc je me suis  
55 retrouvée catapultée dans cette école de sage-femme. C'est drôle parce que  
56 franchement, je ne sais pas si c'est une vocation, ou si c'est un truc qui m'est tombé sur  
57 la tête comme ça. Alors deux petites choses, euh, je suis fille unique, ma mère avait très,  
58 très, très mal accouché. Tout le monde racontait, quand j'étais à Nancy justement dans  
59 ma famille, l'accouchement de ma mère, comme étant un truc épouvantable, qui avait  
60 duré 48h, elle faisait 1m50, je faisais 4kilos donc bon l'horreur... Donc peut être que ça  
61 a travaillé. Et dans l'internat où j'étais en Bretagne à cette époque-là. Il y avait une  
62 espèce de grand dortoir et il y avait, une interne qui racontait, que sa mère était sage-  
63 femme. Elle était sage-femme dans les marais poitevins, ou un truc comme ça. Donc  
64 sage-femme à domicile où elle allait faire les accouchements chez les femmes. Et elle  
65 racontait ces histoires-là. Donc surement dans mon subconscient...Après j'y ai réfléchi,  
66 en me disant mais pourquoi ça m'est tombé dessus comme ça ? Peut-être qu'il y avait  
67 quelque chose comme ça, y avait déjà cette marque là. Donc voilà, moi je suis rentrée  
68 en 1965 à l'école de sage-femme.

69 **M : Et du coup vos parents n'étaient pas du tout dans la santé?**

70 F : Mais pas du tout, du tout et personne dans mon environnement, personne n'était  
71 dans le médical, personne. J'aurais pu être, bon voilà, attirée par des métiers, mais  
72 même des métiers sociaux, un petit peu, mais ce n'était même pas le cas en fait. Je sais  
73 pas, je suis tombée dedans (rire) Comme Obélix (rire)Donc voilà je suis rentrée en 1965  
74 à l'époque c'était 3 ans d'études. Une première année commune avec les élèves  
75 infirmières.

76 **M : D'accord.**

77 F : Où on en bavait comme ce n'était pas possible, parce qu'en fait... Je le racontais  
78 encore à des amis ce week-end (rire). On avait des..., On était géré par l'école  
79 d'infirmière sur la première année pour tout ce qui était stages, et du coup on était  
80 envoyé, on était catapulté dans des stages qui ne nous intéressaient absolument pas en  
81 tant qu'élèves sages-femmes. Et comme c'était géré par des bonnes sœurs, je pense  
82 qu'elles avaient un petit peu de vacherie par rapport à nous, en se disant t'façon celles-  
83 là on ne pourra pas les gérer. Donc on se retrouvait à 18 ans en ayant rien vu de la vie,  
84 parce qu'à 18 ans on n'était pas comme les jeunes filles de maintenant hein ! Donc en  
85 fait on avait jamais rien, vu on se retrouvait dans des stages de ... euh.. en gériatrie.

86 **M : Hum Hum !**

87 F : Ah oui, en weekend avec des femmes qui étaient sub-clacantes, avec des escarres  
88 gros comme mon poing. Enfin bon on nous disait : « ce weekend vous serez toute seule  
89 car l'infirmière sera en repos ».

90 **M : D'accord (abasourdie)**

91 F : Alors je me rappelle m'être mise à pleurer, « ça je pourrais pas le faire, ça je  
92 pourrais pas le faire » et puis je me disais, je ne peux quand même pas abandonner  
93 comme ça. Et une amie s'est retrouvée en premier stage en Urologie homme, vous  
94 voyez.

95 **M : Oui pour une jeune fille, ça peut euh...**

96 F : On avait 18 ans, on était vraiment pas du tout dans le..., dans ce genre de choses,  
97 donc voilà. Alors c'était très difficile vous savez, c'était quand même trois ans, ou on en  
98 a vraiment, vraiment bavé, bavé, bavé. Vous savez comme je suis la première à vous  
99 raconter ça euh... Le matin stage, l'après-midi cours.

100 **M : Hum hum !**

101 F : Et puis, des gardes donc dès la première année on passait des nuits dans le service.  
102 Ou alors on était appelée en plein milieu de la nuit parce qu'il y avait une femme qui  
103 avait une césarienne. Donc on était euh, donc on venait passer notre nuit pour lui  
104 prendre sa tension toutes les demi-heures, toutes les heures, et le lendemain matin on  
105 était en stage, et le lendemain après-midi on était en cours.

106 **M : D'accord**

107 F : On avait aucune régulation, donc en fait on pouvait se trouver...  
108 Enfin je dis, fallait pas être fragile quoi, c'était vraiment un métier qu'on apprenait très  
109 durement, très, très, très durement.

110 **M : Et du coup, vos gardes par contre c'était du côté obstétrique, ce n'était pas**  
111 **infirmier ?**

112 F : Alors la première année quand je vous parle qu'on allait prendre la tension aux  
113 dames qui étaient césarisées on était encore avec les infirmières. Nos stages on avait  
114 appris à faire des piqûres à prendre la tension, point. Parce que c'est tout ce qu'on y  
115 apprenait, hein, franchement. Alors on avait des cours avec les élèves, euh, les élèves  
116 infirmières, la première année était vraiment commune en fait, donc on y apprenait, le  
117 B.A.BA du métier d'infirmière. Ce qui m'a bien conforté dans mon choix en me disant  
118 j'aurais jamais pu être infirmière. Ca, c'est clair (rire). Voilà.

119 **M : C'est déjà ça. (Sourire).**

120 F : (rises) Donc déjà c'était ça. Donc voilà. Alors 3 ans, donc après en deuxième année,  
121 on commençait à faire des accouchements. Alors le souvenir que j'ai des  
122 accouchements c'est que justement on rentrait au 1<sup>er</sup> Octobre de l'année 1965, et trois  
123 jours après on nous mettait en salle d'accouchement derrière une vitre en train de  
124 regarder un accouchement. Sans nous avoir jamais rien expliqué, je peux vous dire qu'il  
125 y en avait certaines qui tombaient dans les pommes, moi je me rappelle avoir fait une  
126 crise de foie, ce qui n'existe pas, d'avoir vomi la nuit d'après. Enfin bon, parce que les

127 femmes hurlaient, en plus à l'époque il n'y avait pas de péridurale donc on était plongée  
128 dans le vif du sujet. Ca c'était très, très fort !. Et puis la vie en communauté aussi parce  
129 que l'internat ce n'était pas toujours... Enfin moi j'ai été privilégié car j'avais fait  
130 beaucoup d'internats, mon père ayant des postes où on bougeait beaucoup. Donc, euh  
131 j'étais privilégiée par rapport à ça. Mais les filles qui arrivaient à 18ans... Je me  
132 rappelle dans la promo d'avant, y avait une femme qui avait 30ans, qui avait fait  
133 d'autres métiers avant, et qui voulait être sage-femme à ce moment-là, qui avait passé le  
134 concours et qui venait de Nouméa ou de je ne sais où. Et qui était interne avec 3 enfants  
135 à la maison.

136 **M : D'accord**

137 F : Et quand on faisait notre travail en maternité, les bébés, les changes etc, et tout ce  
138 que vous avez fait vous aussi. On avait des colles le jeudi après-midi, à l'époque c'était  
139 le jeudi. Et si on n'avait pas mis la balance à zéro, et comme la maîtresse sage-femme  
140 passait et regardait dans les rangs, si la balance n'avait pas été mise à zéro on était collé  
141 pour le mercredi d'après.

142 **M : D'accord**

143 F : Déjà qu'on n'avait pas beaucoup de temps libre (rire). Donc c'était quand même très  
144 dur c'était très, très dur! Et puis une rivalité aussi entre les différentes promos, ça veut  
145 dire qu'on était sous-fifre. Quand on était en première année on était sous-fifre des  
146 deuxièmes années. Je ne sais pas si ça existe encore comme ça.

147 **M : Non plus trop.**

148 F : Et en deuxième année le sous-fifre des troisièmes années donc en fait, on avait le  
149 pouvoir quand on était en troisième année et on faisait un peu notre « coq dans la basse-  
150 cour » parce qu'on avait vraiment, le pouvoir. Et c'était peut-être pas très fin d'ailleurs  
151 mais enfin je crois qu'on perpétuait le système (rire). Donc Voilà avec des maîtresses  
152 sages-femmes qu'on appelait monitrices, qui nous... enfin qui faisait vraiment le travail

avec nous, qui voyaient ce qu'on faisait etc, comme dans les stages que vous faites, euh voilà.

Une directrice qui était à l'époque quelqu'un de heu..., elle aussi qui était tombée dans la potion magique. Qui ne savait être que sage-femme, qui n'avait pas de vie personnelle. On avait quitté l'école des bonnes sœurs en première année pour se retrouver avec une directrice de l'école de sage-femme qui était vraiment quelqu'un qui ne faisait que ça. Donc elle arrivait le matin et elle repartait le soir vers 10-11h après avoir discuté avec les sages-femmes de garde car, quand on attendait en salle de garde elle était là. Qui savait tout faire, qui était une femme intelligente, mauvaise comme la gale, mais intelligente. Et qui savait poser un forceps, faire ce qu'on n'avait pas le droit de faire. Car à l'époque les internes, euh, on les formait à l'école de sage-femme sur les accouchements c'était vraiment comme ça quoi. Les internes apprenaient avec nous. Après nous, on était avec les sages-femmes de services, c'est vrai qu'un forceps on n'avait pas le droit de le poser, mais dans l'urgence quelques fois on le faisait. Pour les délivrances artificielles, on avait l'anesthésiste à l'autre bout de l'hôpital, donc avant qu'il arrive on avait mit la main. Il y avait des choses comme ça que vous ne pourriez plus faire vous mais que nous on a fait. Ca m'est arrivé de pousser un médecin, de le virer parce qu'il ne savait pas faire ce qu'il fallait. Sur un siège, il ne savait pas faire la manœuvre, et de dire « vire-toi de là » et je le fais. Avec des responsabilités du coup qui étaient très euh... Mais je pense que c'était l'école de sage-femme à l'époque qui nous apprenait beaucoup, à prendre des responsabilités un peu violentes comme ça, c'était très lourd.

**M : Savoir réagir dans l'urgence en fait.**

F : Voilà, et puis ça reste dans notre personnalité après, on en sort pas de ça, en fait finalement on est... Je pense que les élèves sages-femmes qui n'avaient pas ce tempérament-là, elles ne restaient pas quoi. On est sorti, on était donc 15 on est sorti à 14 de la promo parce qu'il y en avait une qui était venue pour épouser un médecin.

Donc en fait elle a été virée en fin de troisième année parce que vraiment elle n'était pas là, c'était une sage-femme d'opérette. Mais sinon les autres, oui, on prenait des responsabilités vis-à-vis des médecins, ce qui n'existe plus après. Dans les années qui ont suivi, après, quand j'ai retravaillé il fallait que les sages-femmes s'imposent face aux équipes médicales. J'espère que ça revient un peu, je crois que ça revient un petit peu.

**M : Un petit peu.**

F : Il y a eu une période difficile de ce côté-là, à des moments on avait même plus le droit de ... de prescrire une perf', etc. Donc là, je crois que ça revient et heureusement. Il faut se battre pour ça. (rire) Il faut se battre pour ça! Voilà donc en ce qui concerne les études de sage-femme. Moi l'anecdote c'est que j'ai passé mon diplôme en Mai 68.

**M : D'accord (sourire)**

F : Donc on avait qu'une hâte nous, ce n'était pas de défiler dans les rues, hein, on dit vous êtes de la génération soixante-huitarde. Mais moi mon truc c'était de me barrer de cet enfer et de pouvoir travailler, parce que franchement, euh...Donc en fait on était caché, on était les SEULES de l'école de médecine à passer notre diplôme cette année-là.

Les étudiants de médecine eux les ont passés au mois de septembre etc. Nous on a passé notre examen, alors enfermé dans la fac, mais cachées ! Parce qu'on avait peur que les étudiants en médecine viennent nous tabasser où nous sortir des salles. Donc en fait on a été caché pour pouvoir passer notre examen. Voilà. A la suite de ça moi je suis.... Il y avait toujours le système d'aller travailler dans le privé ou dans le public. Moi entre temps je m'étais mariée en fin d'année et j'ai choisi d'aller travailler dans l'hôpital. Alors là, la directrice de l'école de sage-femme, qui était quelqu'un de difficile, dont je vous ai parlé, avait un peu investi sur moi elle trouvait que j'avais un peu de tempérament, donc euh, elle m'avait proposé le poste. A l'époque ça payait beaucoup moins... Je sais pas comment dire, euh... mon premier

207 salaire c'était 85 anciens francs en fait, donc c'était... ça correspondrait... je sais plus à  
208 quoi d'ailleurs, je n'ai pas recalculé depuis.

209 **M : rire**

210 F : Ah c'était très, très peu, on gagnait très, très peu notre vie.

211 **Sonnerie de la porte d'entrée, Françoise se lève et va ouvrir, puis elle appelle son**  
212 **mari pour s'en occuper.**

213 F : Donc j'en étais à ? Je sais plus.

214 **M : Vous veniez juste d'être diplômée.**

215 F : Voilà, donc en fait il y avait le privé et le public, donc euh, certaines partaient plus  
216 dans le privé parce que le salaire, était pratiquement presque le double entre le privé et  
217 le publique.

218 **M : D'accord**

219 F : Et moi j'ai décidé de rester de choisir la stabilité en étant dans le machin.  
220 Et faut dire qu' à l'époque on pouvait faire en fin de deuxième année, on pouvait  
221 pendant l'été, être prise comme sage-femme dans les cliniques qui nous acceptaient, et  
222 qui nous laissaient toutes seules la nuit, dans les cliniques, avec les médecins qui  
223 dormaient chez eux, bien sûr avec pas de médecins sur place. A l'hôpital à l'époque non  
224 plus il n'y avait pas de chef de clinique sur place.

225 **M : D'accord.**

226 F : C'est pour ça que je vous disais qu'on prenait...

227 **M : Des initiatives assez rapidement**

228 F : Oui des initiatives parce que le temps qu'ils arrivent de l'autre bout de la ville, euh...  
229 On avait largement le temps de faire ce qu'il fallait. Donc en fait, euh... les gens dans le

230 privé, nous acceptaient, donc j'ai fait 15 jours dans une clinique où j'ai fait surtout les  
231 week-ends bien sûr. Et j'ai dû faire 72h comme ça, parce qu'on prenait 72h de garde.

232 **M : D'accord, d'affilée ?**

233 F : D'affilée. Je me rappelle d'avoir fait une garde de 72h et d'en avoir refait une, et la  
234 je me disais : « je vais jamais tenir le coup, je vais jamais tenir le coup. ».  
235 Alors on dormait hein entre temps, on avait une chambre et on pouvait dormir, et faire  
236 la sieste si on voulait quand il n'y avait pas de travail en fait. Mais surtout moi ce qui  
237 m'a..., et ce qui peut vous intéresser aussi, c'est que dans le privé le médecin était  
238 forcément appelé pour faire l'accouchement. C'est-à-dire que la femme à complète,  
239 fallait pas l'appeler trop tôt parce qu'il fallait pas le sortir du lit trop tôt, fallait appeler  
240 juste au moment où il est le temps d'enfiler les gants, de sortir le bébé, et de faire la  
241 délivrance, et au revoir madame. Et la femme disait « merci docteur, merci docteur »,  
242 hein. Voilà. Quand je suis allée moi faire ses gardes dans le machin, je m'en rappellerai  
243 tout le temps. Il y avait une pendule dans la salle d'accouchement pour l'heure de  
244 naissance etc. Et je me rappelle d'avoir retenu une tête pendant 20 min. 20 minutes,  
245 pour que le médecin ait le temps d'arriver.

246 **M : Parce que qu'est ce qui se serait passé si...**

247 F : Ah ben je me serai fait engueuler, parce qu'il fallait bien qu'il se fasse payer.

248 **M : Hum hum.**

249 F : Alors qu'en fait celui qui fait l'accouchement....

250 **Son mari entre discrètement dans la pièce.**

251 **M : Bonjour, Monsieur.**

252 **Il nous salue et repart.**

253 F : Donc, en fait, j'ai dû retenir la tête car sinon le médecin il m'aurait engueulé.  
254 Alors, je me suis dit : « NON ça ce n'est pas pour toi Françoise, ça va pas être pour toi  
255 ma petite mère, tu vas rester à l'hôpital où la tu peux faire ce que tu veux, faire des  
256 accouchements, avec des élèves sages-femmes etc. ».Donc du coup je me suis retrouvée  
257 dans ce milieu qui correspondait mieux à mon caractère.

258 **M : Et c'était aussi des gardes de 72h du coup ?**

259 F : Alors non, on faisait des gardes..., On a fait pendant très longtemps des gardes, je  
260 sais plus si c'était comme ça au tout début, mais on faisait trois jours de 12h, trois repos,  
261 puis trois nuits de 12h, puis 3 repos.

262 **M : D'accord.**

263 F : Alors c'était des gardes de 12h mais donc du coup on était tout le temps déphasé.  
264 Car soit on fait des nuits et le corps s'adapte, soit on fait des jours. Mais on était tout le  
265 temps un peu comme ça. Donc euh... les gardes de 12h ont été imposées très  
266 tardivement en privé, très, très tardivement. Je ne sais pas quand ça a été imposé mais il  
267 n'y a pas si longtemps que ça. Enfin il y a peut-être 20 ans mais, très, très longtemps  
268 mes collègues on travaillées 24h.

269 **M : D'accord.**

270 F : Mais elles aimaient bien car elles faisaient 24h puis avaient deux ou trois jours  
271 derrière.

272 **M : Donc ça laissait du temps libre.**

273 F : Voilà c'est ça.

274 **M : Et c'était à peu près moitié, moitié comment vous vous répartissiez à la fin des**  
275 **promotions ?**

276 F : En fonction des postes et des stages qu'on avait fait.On avait pas de problème de  
277 chômage, inutile de vous le dire, car les années d'avant n'était sortie qu'à 10 par promo.  
278 Donc on était demandée, on venait nous chercher pour travailler, on venait nous  
279 chercher.  
280 Moi j'ai fait ma première garde justement sans mon diplôme.

281 **M : D'accord.**

282 F : Avec la directrice qui avait dit « je vous couvrirait si il arrive quoi que ce soit. Mais  
283 j'ai personne pour cette garde, donc vous ferez la garde ».On était quand même très,  
284 très, très demandée. Y a toujours de la demande comme ça, beaucoup ?

285 **M : Plus du tout !**

286 F : Plus du tout, depuis 10 ans ?

287 **M : oui c'est ça.**

288 F : C'était une époque aussi, où des jeunes filles rentraient en école de sage-femme pour  
289 épouser un médecin. Ca existait ça. Donc en fait on a fait beaucoup de mal au métier,  
290 dans le sens où ces jeunes femmes là ; qui épousaient des gens qui gagnaient bien leur  
291 vie, ne se sont jamais battue à cette époque-là, et pendant des années personne ne se  
292 battait pour que le salaire bouge. Et puis quand elles avaient fait un enfant, deux  
293 enfants, c'était terminé. Enfin même au premier enfant elles ne retravaillaient pas. Donc  
294 en fait euh... je pense qu'on a fait beaucoup de mal au métier de ce côté-là. Ça a été  
295 difficile. On a espéré qu'il y ait des garçons qui rentrent justement pour être un peu plus  
296 vindicatifs, et faire monter la pression sur les salaires. Mais à cette époque-là oui c'était  
297 un peu ce scénario-là, oui. C'était un métier de femmes, et on ne durait pas dans la  
298 profession à l'époque. A part les salles d'accouchement il n'y avait pas grand-chose  
299 d'autres. Il y avait très, très peu de sages-femmes. Il y avait des infirmières en suite de  
300 couches. Après on a rempli un peu ces cases là. Mais à cette époque-là, il y avait la salle  
301 d'accouchement ou rien.

302 **M: Et il n’y avait pas du tout de libéral ?**

303 F : Alors il y avait très peu de libéral. Il y a eu une clinique qui était tenue par une sage-

304 femme, et qui faisait travailler des sages-femmes, alors il y avait des médecins mais qui

305 n’habitaient pas sur place. Et c’était tenu par des sages-femmes.

306 **M : D’accord**

307 F : Ce qui ne se fait plus du tout, mais qui serait bien avec les maisons de naissances.

308 **M : Ça serait le but de revenir à ce genre de choses.**

309 F : Moi je dis ça serait idéal, ça la maison de la naissance à côté de l’hôpital. C’est

310 l’idéal. Le jour où il y a un problème, on peut passer la main. Parce que c’est ça qui

311 était...

312 Et il y avait un petit peu de sages-femmes libérales surtout à la campagne.

313 Des sages-femmes qui faisaient des accouchements à domicile ou dans des petites

314 structures, uniquement pour la campagne. En ville il y avait déjà les cliniques qui

315 marchaient très bien, qui se faisaient concurrence etc.

316 **M : Et donc durant vos études sur tout ce qui était contraception et ce genre de**

317 **chose on vous en parlait ?**

318 F : Alors la contraception ma petite mère elle est arrivée en ... 68.

319 **M : 1968.**

320 F : Moi j’étais une des premières aussi à prendre la pilule, parce qu’on ne pouvait pas

321 être enceinte à l’école de sage-femme, hein. Avec les conditions de vie qu’on avait, je

322 peux vous dire qu’il valait mieux pas être enceinte. Alors en fait je me souviens d’avoir

323 pris une pilule qui s’appelait Ovulaid, je me souviens, parce que là aussi au niveau du

324 foie, c’était impeccable, parce que c’était surdosé, sur, sur dosé. Je les avais sous le

325 manteau parce que j’avais une copine dont le beau-frère était visiteur médical.

326 **M : D’accord.**

327 F : Et qu’on arrivait à se passer comme ça. On arrivait à prendre la pilule en cachette en

328 fait, parce qu’elle était pas du tout distribuée comme ça.

329 **M : Et sur tout ce qui était par exemple préservatif ou ce genre de choses, on vous**

330 **demandait pas d’en parler aux femmes ?**

331 F : Non, on ne nous demandait pas d’en parler aux femmes, et puis même nous dans

332 notre vie à nous, ça faisait pas vraiment partie de notre vie. Je crois qu’on ne peut parler

333 de quelque chose que quand on le gère bien déjà pour soi-même.

334 **M : Hum hum.**

335 F : La contraception, c’était quand même beaucoup la méthode Ogino, hein, ça a existé,

336 je ne sais pas si vous savez ce que c’est ?

337 **M : Oui**

338 F : mais ça a existé pendant des lustres, des milliers d’enfants sont nés grâce à la

339 méthode Ogino. Et il n’y avait que ça à se mettre sous la main. Alors les préservatifs, ça

340 avait une réputation un peu... euh... un peu... Un peu légère quoi, c’était les femmes

341 légères qui utilisaient les préservatifs.

342 **M : D’accord.**

343 F : Le préservatif est rentré dans l’état d’esprit des gens avec le SIDA, hein, c’est

344 devenu autre chose, c’est devenu...

345 **M : Une protection**

346 F : une protection, alors qu’à cette époque-là, c’était quand même les femmes légères

347 qui prenaient les préservatifs. Alors pour en revenir à l’avortement. Nous ce qu’on a

348 connu nous, c’est des femmes qui étaient complètement cachées, qui arrivaient sub-

349 claquantes dans le service. C'est-à-dire que les femmes qui se faisaient avorter dans  
350 l'illégalité complète.

351 **M : Hum hum**

352 F : Donc la difficulté de trouver, de trouver quelqu'un. Ça c'est toujours fait. Il y a plein  
353 de film là-dessus. C'était vraiment dans l'illégalité. Ce qui fait que quand elles  
354 arrivaient dans nos services à nous et notamment à l'hôpital... Alors il y a des cliniques  
355 qui avaient la réputation d'accepter certaines... bon. C'était sous le manteau, il n'y avait  
356 aucune... Enfin ça ne se disait pas, ça ne se savait pas. Donc finalement les femmes on  
357 ne les voyait que quand elles étaient sub-claquantes, avec 40° de température, une  
358 infection carabinée. Tout était bon pour faire des avortements. Des queues de persils,  
359 vous voyez le persil, la queue un peu rigide, mais à la limite qu'on peut manier, que les  
360 femmes s'introduisaient dans le col.

361 **M : D'accord.**

362 F : Elles s'introduisaient n'importe quoi... De l'eau savonneuse, qui n'a jamais fait  
363 avorter d'ailleurs, mais qui foutait une infection carabinée, mais qui ne faisait pas  
364 avorter.

365 Ce qui fait qu'il y a eu beaucoup de stérilité suite à ces avortements là.  
366 Ça a été vraiment catastrophique. Nous on les mettait dans un coin du service, et elles  
367 étaient... alors euh... mais alors euh vraiment... Quand vous avez appelé, et donné  
368 signe de vie je me suis dit alors ça faut que je le raconte quand même parce que...  
369 Elles étaient, non seulement elles étaient dans un coin du service, mais mal vues aussi  
370 par tout le monde, y compris les sages-femmes en fait. Très souvent. Enfin nous les  
371 jeunes on était peut être un petit peu plus machin. Mais très souvent elles avaient des  
372 réflexions épouvantables des sages-femmes.

373 **M : Qu'est-ce qu'on leur disait ?**

374 F : On leur disait « c'est bien rentré, faut que ça sorte », voilà, ils faisaient toujours des  
375 trucs un peu grivois, de ce genre là et c'était vraiment... Mais c'était odieux, c'était  
376 odieux ce qu'on entendait. Nous ça nous choquait beaucoup quand on était jeune ce  
377 genre de choses. Et, euh... et si on s'approchait trop d'elles, on nous houspillait nous  
378 aussi.

379 Elles étaient vraiment mises au banc du service.

380 **M : Et qu'est-ce qu'on faisait pour elles ?**

381 F : Alors on les foutait, on les mettait sous antibiotiques, toute façon quand elles  
382 arrivaient il n'y avait que ça à faire. Et puis bien souvent il fallait finir l'ouvrage parce  
383 qu'elles avaient expulsés la moitié d'un embryon. D'autant que c'était souvent à  
384 n'importe quelle date. Donc on pouvait se retrouver avec une femme qui disait « je n'ai  
385 pas mes règles depuis deux mois. » mais qui était enceinte de... Il n'y avait pas  
386 d'échographie pour la datation. Il y avait uniquement des tests urinaires à cette époque-  
387 là. En fait, elles arrivaient et elles disaient n'importe quoi, elles disaient « je n'ai pas eu  
388 mes règles le dernier mois », et puis finalement on se retrouvait avec un utérus  
389 globuleux, et des grossesses de deux, trois mois qu'on était obligé de finir, parce que de  
390 toute façon c'était une infection à tous les coups et que l'enfant n'aurait pas été viable  
391 donc euh...

392 **M : Hum. Et la première fois que vous en avez vu une, on vous l'a présenté**  
393 **comment ? On vous a dit ce que c'était ?**

394 F : Ah non, ah non, non, non. On ne nous disait jamais rien (rire). Fallait qu'on se  
395 débrouille avec les infos, que nous on pouvait trouver en fait. (rire) Des infos auprès de  
396 la femme, donc quand on faisait le dossier. Mais vous savez le dossier à l'époque,  
397 c'était une feuille sur laquelle on mettait les coordonnées de la femme, sa date de  
398 naissance, on lui demandait si sa grossesse c'était bien passé, même si parfois elle  
399 arrivait, elle était au neuvième mois et elle n'avait jamais vu un médecin.

400 On mettait la tension qu'on avait pris ce jour-là, et bon, la hauteur utérine, on faisait le  
401 toucher et c'est tout ce qu'on marquait.

402 **M : Hum**

403 F : Les dossiers c'était très, très, très succincts, et donc ces femmes là, elles ne disaient  
404 rien. D'autant, qu'elles n'avaient pas le droit de dire non plus ?

405 **M : Oui**

406 F : Qui, qui avait fait ça. Donc certaines arrivaient, elles s'étaient débrouillées toutes  
407 seules, des femmes qui s'étaient fait avorter elle-même toutes seules, des dizaines de  
408 fois.

409 On a vu des femmes qui s'étaient fait avorter 10 -15 fois. C'était leur méthode de  
410 contraception à un certain moment, c'est terrible de dire ça, c'est tout à fait terrible,  
411 mais c'était le seul moyen qu'elles avaient. En fonction de leur vie, etc...C'était très  
412 douloureux quand même, très, très, très douloureux. Mais vous savez, on n'avait pas  
413 trop, trop le temps pour la douleur nous en fait. C'est plus en en parlant maintenant,  
414 qu'on ressent ça. Parce qu'à l'époque on était sur le tas, il fallait faire les choses, il  
415 fallait les accompagner, les... euh ... Voilà.Et puis c'était quand même une source  
416 d'infection pour le service aussi.

417 **M : Hum hum.**

418 F : Et c'était un peu pour ça aussi qu'elles étaient mal vues, etc.Donc la datation de la  
419 grossesse y en avait pas, les antibiotiques on en mettait à flot parce qu'on ne savait pas  
420 trop ce qu'elles avaient fait. Et puis, elles ne disaient pas toujours la vérité la dessus non  
421 plus hein. Elles disaient jamais on m'a fait ça ou ça. Elles se faisaient avorter sur une  
422 table de cuisine avec un tuyau d'un... Il y avait des..., dans les magasins d'animaux, il  
423 y avait les trucs pour les poissons : des tubes en plastiques, et elles utilisaient ça. Sans  
424 aucune hygiène, sans aucune asepsie, aucune asepsie. Donc euh, les suites, étaient  
425 souvent catastrophiques.

426 **M : Oui j'imagine.**

427 F : Alors certaines étaient de bonne constitution, parce qu'elles arrivaient à avoir 10, 15,  
428 20 avortements. Et d'autres dès le premier avaient une infection carabinée et du coup  
429 avaient une infertilité pour le restant de leurs jours.

430 **M : Hum. Et puis certaines décédaient aussi, non ?**

431 F : Aussi, voilà. Donc en fait, c'est vrai que nous on a fait partie de ce moment où on  
432 avait des femmes qu'on perdait : pendant la grossesse, et pendant l'accouchement.  
433 Moi je me rappelle quand j'étais élève sage-femme, d'une femme qui était une grande  
434 multipare, qui au moment de l'accouchement était sur la table s'est redressée sur la  
435 table et a dit : « je vais mourir! ». Mais on s'est dit, elles disent souvent ça, je vais  
436 mourir, enfin quand elles souffraient. Parce que vous ne connaissez pas trop ça. Bref,  
437 elle s'est couchée elle était morte. Elle avait fait une embolie amniotique.

438 **M : D'accord.**

439 F : On a appelé le médecin qui était à l'autre bout de la ville. On l'a césarisé, et on a  
440 sorti un enfant vivant. On était quand même très démunies car on avait vraiment que  
441 nos deux mains quoi. On avait nos mains. Et il fallait faire avec. Alors donc, la clinique  
442 pour nous c'était quand même très, très important. Par rapport aux générations d'après.  
443 Moi j'ai connu après : le confort de l'échographie. L'appareil d'écho à côté de soi, enfin  
444 bon c'est vrai que c'est le grand luxe. A cette époque-là, on avait nos mains quoi, et  
445 notre machin pour écouter les bruits du cœur. Alors on recevait des femmes avec une  
446 ascite épouvantable, qui arrivaient comme si elles étaient enceintes de neuf mois, ou le  
447 médecin avait fait une déclaration de grossesse, mais qui avaient en fait jamais été  
448 enceinte.

449 Ah je me rappelle de ça une femme qui était finalement alcoolique, et qui avait une  
450 forte ascite et qui n'avait jamais été euh...

451 **M : Enceinte du tout. (rire)**

452 F : Voilà (Rire).Donc c'est vrai qu'on avait que nos deux mains et ce qu'on avait appris  
453 nous, avec le peu de cours qu'on avait quand même finalement. Parce qu'on n'avait  
454 quand même pas autant de cours que vous en avez maintenant. Alors on avait peut-être  
455 moins de savoir diversifié, parce que vous savez beaucoup plus de choses que nous, au  
456 niveau de la médecine. Par contre, on était vraiment très concentrée sur l'obstétrique, et  
457 ça c'était vraiment... On était habité par ça quoi. Nos cours tournaient autour de ça  
458 quoi, en fait. Il fallait qu'on connaisse les diverses pathologies etc, mais tout ce qui  
459 arrivait dans le service nous passait par les mains, et on ne pouvait pas le pousser au  
460 médecin d'à côté, fallait qu'on se débrouille de toute façon.

461 **M : D'accord. Et quand vous avez entendu parler de cette loi Veil qui allait**  
462 **arriver, qu'est-ce que...**

463 F : ah bah ça a été un...D'abord parce qu'on avait envie de militer pour ça, nous aussi  
464 quand même un peu. Les soixante-huitardes, quand même (rire), même si on avait voulu  
465 passer notre examen contre vent et marée. Mais c'est vrai qu'on avait d'abord toujours  
466 considéré que madame Veil était une grande dame, hein, je ne sais pas si vous avez  
467 écouté son discours.

468 **M : Si, très beau discours.**

469 F : Oui, c'est extraordinaire. C'est une grande dame, d'une part par sa vie, de déportée  
470 etc., mais euh... Ca par contre c'est vrai que comme les infos, se faisait beaucoup moins  
471 que maintenant, euh... La loi nous est tombée dessus... On n'a pas suivi, moi, j'ai pas  
472 suivi les prémices de la loi.

473 **M : Ah oui, donc vous n'en avez pas du tout entendu parler avant ?**

474 F : Pas du tout, pas du tout. On ne regardait pas la télé, enfin les informations nous  
475 arrivaient une fois que c'était fait, donc euh bon...

476 **M : D'accord.**

477 F : Et dans le service on ne nous tenait pas au courant non plus.

478 **M : Bien sûr.**

479 F : Ce qui est quand même un peu dommage. On était quand même concernées.

480 **M : Oui. Et donc y a pas eu spécialement de manifestation autour, avant que la loi**  
481 **soit votée.**

482 F : Non, En tout cas nous à Rennes on en a pas eu de manifestation à ce sujet-là. Je sais  
483 pas si d'autres vous diront... Mais moi je n'ai pas eu vent de ça.

484 **M : D'accord. Et donc une fois que la loi est arrivée que s'est-il passé ?**

485 F : Ben les choses se sont mises petit à petit en route, hein. Toute façon, euh, les  
486 femmes continuaient à se faire avorter clandestinement, pendant des années encore  
487 après.

488 **M : Hum hum.**

489 F : Parce que soit l'info n'était pas forcément bien faite non plus, et puis elles avaient  
490 certaines habitudes. Les « faiseuses d'anges », ça existait toujours, hein, pendant  
491 quelques années. Bon après il y a eu l'implantation du service d'IVG au CHU. Qui a  
492 quand même été très retenu par le Pr Chef, le responsable de la maternité, qui était très  
493 catho. Il était également responsable de l'école de sage-femme, il n'a pas du tout  
494 accepté que le service soit implanté dans la maternité.

495 **M : Hum hum.**

496 F : Il l'a mis à St Pierre.

497 **M : D'accord. Pour bien séparer les deux.**

498 F : Vous voyez, on sépare les torchons et les serviettes. Donc ça c'est mis..., c'est pour  
499 ça aussi, je pense, que ça s'est mis très, très lentement en place. Je ne sais pas il faudrait  
500 que vous retrouviez la date exactement de mise en route du service de St Pierre.

501 Vous pouvez demander à l'hôpital ça, vous devriez retrouver pour savoir combien de  
502 temps. Mais moi dans mon esprit il y a eu surement plusieurs années, plusieurs années  
503 pour que ce soit mis en route, officiellement. Donc il les acceptait ces femmes-là, parce  
504 que c'était des femmes, en très grande détresse. Mais implanté un service au sein même  
505 du service de gynéco, il en voulait pas.

506 **M : Et du coup qui est ce qui s'occupait de ce service à st Pierre ?**

507 F : Alors, c'était des médecins de médecine générale, qui étaient euh... Un petit peu de  
508 notre âge. Alors il y avait..., enfin c'était des militants quoi, c'était des militants.

509 **M : Et donc il n'y avait pas du tout de sages-femmes dans ce service-là ?**

510 F : Alors il y a eu des sages-femmes, mais tardivement, aussi pareil. Les sages-femmes,  
511 ne voulaient pas trop y aller aussi non plus. Comme c'était mal vu, les sages-femmes ne  
512 voulaient pas y aller.

513 **37 :10 : donne détails sur une sage-femme à contacter, qui a dirigé le centre d'ivg.**

514 Alors ce qui s'est décidé quand même assez rapidement je me souviens, c'est que le  
515 personnel, que ce soit sages-femmes ou infirmières, ou employées, elles étaient  
516 d'accord.

517 C'est le SEUL service où ça se passait comme ça. Parce que vous n'aviez pas envie  
518 d'aller en Réa, vous alliez quand même en réa, vous ne choisissiez pas votre poste. Là  
519 c'est le seul service où ils ont mis des gens qui étaient motivés. Donc euh... voilà...  
520 Qu'est-ce que vous voulez savoir de plus ?

521 **M : Et du coup pour vous dans votre pratique de sage-femme, qu'est ce qui a pu**  
522 **évoluer tout le long de votre carrière?**

523 F : Alors... La Technique à évolué, énormément. Parce qu'on a vu après nos deux  
524 mains, on a vu arriver les enregistrements des bruits du cœur, ça ça a été énorme, parce  
525 que ce qui était dur avec les stéthoscopes, vous les connaissez ?

526 **M : Oui les stéthoscopes de Pinard.**

527 F : Le problème c'est qu'en fait si on ne prenait pas le pouls de la femme on pouvait  
528 mélanger le pouls de l'enfant et le pouls de la femme. Euh, c'était, euh très difficile, ces  
529 bruits du cœur à savoir si ils allaient bien. C'était uniquement à l'oreille. On avait  
530 uniquement nos deux mains et l'oreille.

531 **M : Oui et il n'y avait peut-être pas assez de recul pour entendre longtemps si il y**  
532 **avait un épisode qui...**

533 F : Ah bah oui ! Ça pouvait être... Et oui même quand les appareils d'enregistrements  
534 des bruits du cœur sont arrivés on pouvait tomber sur un moment où le bébé allait  
535 parfaitement bien et puis un quart d'heure après il y avait un problème, donc ça c'est  
536 évident. Après tous les monitorings sont arrivés, et ça c'est le grand luxe, la surveillance  
537 elle est appuyée par cette technique, c'est sûr. En ce qui concerne l'accouchement  
538 spontané ça n'a pas forcément trop évolué.

539 **M : Non.**

540 F : Alors s'il y a eu la préparation à l'accouchement, quand même, qui s'est mis en  
541 route après nos promos. Donc ces cours, d'accouchement sans douleur, soit disant. La  
542 péridurale, ça a été quand même vraiment la panacée parce que nous on vivait douze  
543 heures avec des femmes qui nous hurlaient dans les oreilles. Qui hurlaient de douleurs,  
544 certaines arrivaient à se contenir, d'autres pas du tout. Alors je racontais ça aussi à une  
545 amie l'autre jour, les femmes maghrébines hurlaient beaucoup, mais vraiment, vraiment  
546 beaucoup, elles continuent d'ailleurs, et en fait une femme m'avait expliqué que si elle  
547 ne criait pas l'enfant ne parlerait pas, il serait sourd.

548 **M : D'accord.**

549 F : Alors ça c'est une anecdote. Alors ce qui a changé beaucoup aussi c'est la présence  
550 des hommes. Alors moi de ma génération, l'homme était viré de la salle

551 d'accouchement, il n'avait pas le droit de rentrer dans la salle. Et quand on faisait un  
552 toucher à une femme il devait sortir. Petit à petit l'homme est arrivé au cours des  
553 examens, puis en salle d'accouchement. Et c'est vrai que c'était assez mal vu par les  
554 sages-femmes, parce que c'était un tracas supplémentaire finalement. Au lieu de  
555 s'occuper de la femme on était obligé de s'occuper du mari qui en fait venait pour faire  
556 plaisir à sa femme, faut bien le dire.

557 **M : (rire)**

558 F : Ils étaient pas du tout préparés, maintenant les jeunes sont préparés, c'est rentré dans  
559 leur culture.

560 **M : Non, et puis peux être que l'homme et la femme maintenant en parle plus**  
561 **entre eux, et que c'était plus tabou à l'époque.**

562 F : Oui, c'est dans leur culture. Il y a peu de garçons qui disent je ne veux pas assister à  
563 l'accouchement de ma femme. Mais moi je me rappelle d'hommes me disant alors  
564 euh ..., C'était ce qui était bien quand même à certains moment c'est ou on était en salle  
565 d'accouchement puis après on était en suites de couches en fait c'était pas des stages qui  
566 tournaient. Donc en fait on avait un mois en salle de naissance puis un mois en suites de  
567 couches etc. Donc en fait quand on était en suite de couches on retrouvait des femmes  
568 qu'on avait accouché la semaine d'avant c'était super sympa. Ce n'était pas cloisonné  
569 comme c'est cloisonné maintenant. Ca moi je dis je suis tombée comme Obélix dans  
570 la... Dans la potion magique, parce qu'on le faisait avec beaucoup d'humanité. C'est  
571 pas que vous le faites pas avec humanité ce n'est pas ce que je veux dire. C'était qu'en  
572 fait on avait cette longévité dans le parcours du couple, et de la femme et du couple.  
573 Vous savez moi j'ai vu des hommes me dire : « j'ai assisté à l'accouchement de ma  
574 femme. Je n'oserai plus la touché, je n'oserai plus lui faire l'amour, tellement ça m'a  
575 dégouté. ».... Ils n'étaient pas préparés.

576 **M : Non, mais ça peut se comprendre, ça peut s'entendre.**

577 F : Voilà et ça c'était bien parce que nous on pouvait en parler avec eux quoi, au moins  
578 on pouvait en parler avec eux. Parce que ce n'est pas au médecin qu'ils allaient dire ça,  
579 c'était à la sage-femme c'était évident quoi. Donc il y avait quand même quelque chose  
580 de très humain dans, euh..., On... euh. Les gardes on se répartissait un peu comme vous  
581 maintenant. Les femmes on les suivait jusqu'au bout, surtout quand on faisait 24h dans  
582 une clinique. Inutile de vous dire, on avait le temps d'aller jusqu'au bout de cette  
583 histoire-là. Alors qu'on la connaissait pas avant en fait. On rentrait dans un moment  
584 d'intimité. Ce que vous vivez maintenant, toujours, c'est ce moment d'intimité du  
585 couple duquel on fait partie.

586 **M : Hum.**

587 F : On est là tout en étant très discrète et en faisant très attention justement à ne pas  
588 justement entrer trop, être trop présente. La grosse différence qu'il y a eu aussi c'est  
589 qu'en fait euh... les enfants étaient réanimés sur place à côté de la mère. Alors que  
590 maintenant on a des salles en générale juste à côté. Ca on a des moment épouvantable la  
591 dessus, parce que la réanimation c'était très succinct a part aspiré le liquide qui avait,  
592 euh... été, euh..

593 **M : Avalé...**

594 F : Oui on n'avait pas d'appareil, après on a eu des aspirateurs. Mais au départ on le  
595 faisait à la bouche hein.

596 **M : d'accord.**

597 F : Donc ça, et on réanimait l'enfant qui était euh... bon euh... complètement  
598 hypotonique etc, devant nous. Et quelque fois on n'arrivait pas à les réanimer et la mère  
599 assistait à ça. Donc quand on a vu arriver les pères ça nous a ENORMEMENT gêné  
600 ça....

601 Parce que la présence du père nous regardant réanimer l'enfant c'était un poids  
602 supplémentaire pour nous. Son regard, cette euh ... tout ce qu'il transpirait de son

angoisse. Quelque fois on nous disait un dicton : « oui pourquoi vous avez réanimé cet enfant aussi longtemps, ça va être un légume » On le voyait pas passer le temps il y avait personne pour gérer ça. On était toute seule avec la femme qui saignait à coté, qui faisait sa délivrance et qui pissait le sang à côté. Donc moi le souvenir que j'ai des pères qui arrivent en salle d'accouchement c'est qu'on en ramassait quelques uns par terre parce qu'ils avaient fait un malaise, et tu te dis : « ben merde, il se débrouille, faut que je sorte l'enfant, je peux pas quitter la femme au moment où la tête sort. » Et ben le mari il était par terre. Ca a dû m'arriver une fois ou deux, dont une, un monsieur qu'on connaissait dans le service. Il a été très, très gêné d'ailleurs. (rire).

**Intervention de son mari**

F : Ok. Donc ça a été la présence des pères quelque chose de très... Alors moi j'ai fait 11ans de salle d'accouchements. J'ai eu trois enfants, avec un mari, donc ça commençait à devenir un peu difficile.

**M : des enfants rapprochés du coup ?**

F : Les deux aînés qui avaient trois ans de différence, donc oui, quand même ça a été difficile dans le travail. Donc une fille en aînée qui a été aussi un peu la mère du dernier qui est arrivé dix ans après. Alors justement après je me suis dit que ma vie de famille allait quand même être très ébranlée si ça continuait comme ça. Et du coup j'ai fait des suites de couches, c'est un poste que je prenais à longueur d'année, on tournait pas à cette époque-là. La euh... ça a pas été très euh... Mais alors là on faisait la contraception du coup, en plein pot du moment de la contraception, revoir tout ça, ça c'était des moments sympa. Mais lors ça ne m'a pas enthousiasmé.

**M : Mais du coup au niveau contraception qu'est-ce que vous disiez aux femmes à ce moment-là ?**

F : Ben c'était beaucoup la pilule pour... ben elle était déjà bien arrivée sur le marché, bien connue etc. Connue des femmes donc voilà. Euh, le stérilet quand même, mais pas pour les nullipare hein, pas pour les...

**M : oui c'est assez récent.**

F : Oui, c'est assez récent. Donc le stérilet, et pas grand-chose d'autre de toute façon parce que euh...

**M : Et ce discours il était accueilli comment par les femmes ?**

F : Bien, bien, oui. D'autant que nous on était des femmes, et que d'en parler entre femmes je crois que ça leur allait bien aussi, plus qu'avec un médecin même. Les médecins faisait la prescription, on n'avait pas le droit de prescrire. Mais d'en parler avec nous, qu'est-ce que vous envisagez, voilà et tout. Fallait tenir compte de chacun. Moi après, donc j'ai dû faire ça un an. Ca me passionnait pas, et je me trouvais à faire un métier d'infirmière finalement, à faire les soins etc. Il y a un poste qui s'est libéré quand j'ai eu mon troisième, qui était en consultation. Alors il cherchait une responsable dans le service des consultations à l'hôpital. Ils se bouffaient le nez là-dedans, les infirmières et les secrétaires des médecins qui étaient dans ce rez-de-chaussée là et donc ils cherchaient quelqu'un pour prendre le service en main. Donc je leur ai dit, je vais bien y aller un moment, on va bien voir. Je me suis retrouvée à laver les spéculums, j'avais une aide-soignante qui était gratinée, vraiment pas bien du tout. Je me suis retrouvée à faire le boulot mais alors là d'aide-soignante, j'étais descendue très bas. Mais je ne me suis pas laissée abattre pour autant ! Et il y avait ce fameux Pr Chef, qui avait refusé l'IVG dans le service et qui allait encore le refuser longtemps. Je lui ai dit « mais on ne peut pas faire des consultations de sage-femme car il y a la queue pour voir les médecins ? ». Alors déjà, il ne voulait pas que l'on donne des rendez-vous pour les femmes qui venaient, les gens venaient comme ça à leur consultation !

**M : D'accord !**

653 F : Comme ça, quand ça leurs prenaient ! J'ai dit alors là, « attendez, vous voulez que  
654 j'organise, on va organiser ! Déjà on va commencer par prendre les rendez-vous pour  
655 les médecins. Une fois qu'on a pris les RDV pour les médecins, je dis, dites donc, on ne  
656 pourrait pas faire des consultations, nous sage-femme ? » « Bah si, si vous voulez ».   
657 Donc je me suis retrouvée à faire du suivi en tant que sage-femme, de femmes  
658 enceintes. Ca j'ai beaucoup aimé ! Là je suis restée euh plus de quinze ans en  
659 consultations, puis j'ai fait autre chose aussi. Euh... Oui plus de quinze ans. Et là, du  
660 coup, j'avais un suivi euh... alors là au début il ne voulait pas qu'on prenne des patientes  
661 particulières, il voulait qu'on reçoive sans rendez-vous. Facile à organiser ce genre de  
662 trucs ! Donc j'ai réussi à le convaincre que ça serait quand même mieux que les femmes  
663 attendent moins, qu'on n'ait pas la queue etc. Donc on a fini par avoir des rendez-vous  
664 et du coup ça a été un vrai service après. Les consultations sage-femme donc c'est moi  
665 qui les ai mises en route à l'hôpital. Parce que c'était assez mal vu par lui en fait, il ne  
666 voulait pas. Alors on travaillait, on avait les médecins à côté, on avait un box à côté,  
667 avec les femmes qui venaient avec un RDV etc. Moi j'ai des femmes que j'ai suivi  
668 pendant trois grossesses et qui me demandait. Et du coup, elles nous demandaient,  
669 nous ! Enfin l'une ou l'autre, alors quand elles ne nous connaissaient pas, on leur  
670 donnait l'une ou l'autre. Et puis quand elles nous connaissaient, elle nous demandait  
671 spécifiquement etc, donc ça c'était vraiment très très sympa, j'ai trouvé ! C'est un  
672 contact avec la femme, avec sa vie, avec le mari.

673 **M : hum**

674 F : Avec le mari qui venait, enfin c'était... Moi j'ai beaucoup aimé ce travail-là. Jusqu'à  
675 ce qu'en 85, arrive la fécondation in vitro. Donc au tout début c'était vraiment le B-A-  
676 BA donc Dr Gynéco est arrivé, il était là, il était sur place. Le Pr Pma, il est arrivé  
677 comme biologiste et donc tous les deux ont commencé à bidouiller les ovocytes etc.  
678 Bon, alors ils ont commencé par faire téléphoner aux femmes leur traitement, soit par  
679 eux, soit par la secrétaire qui appelait tous les après-midi. Au tout début, il n'y avait pas

680 beaucoup de patientes. Il y en avait deux dans le mois, ça allait bien. Quand ça a  
681 commencé à être 10 dans le mois, ils ont commencé à trouver que cela faisait beaucoup.  
682 Et, au cours d'un staff, parce que j'allais au staff avec les médecins quand je faisais mes  
683 consultations, au cours d'un staff il y a Pr Pma qui a dit « ça serait quand même bien  
684 qu'on ait quelqu'un qui fasse le suivi régulièrement, parce que ça devient un peu... voilà  
685 quoi.. ». Oh bah moi j'ai levé le doigt, j'ai dit, moi je veux bien mais alors moi je vous  
686 préviens, vous allez tout m'apprendre! Parce que moi j'avais.. euh moi les hormones,  
687 cela faisait très longtemps que je n'en avais pas entendu parler, je ne savais même plus  
688 que ça existaient ! ou à peu près.. l'œstradiol tout ça, j'sais pas... La FSH... Fin bon  
689 bref ! J'dis vous allez m'apprendre. Et pas Dr Gynéco, car Dr Gynéco c'était quelqu'un  
690 qui courrait dans tous les sens, mais Pr Pma m'a tout appris en fait ! Au fur et à mesure,  
691 j'allais au staff tous les jours etc. Donc j'ai fait de la FIV, j'étais responsable de la FIV  
692 dans le service, en même temps que la consultation. Donc je faisais de la FIV tous les  
693 jours, je piquais les femmes le matin qui venaient, pour leur œstradiol. Je, euh, je les  
694 appelais l'après-midi pour leur donner la suite de leur traitement, qui était faite par  
695 l'infirmière à domicile

696 **M : hum hum**

697 F : Et ça tous les jours, tous les jours, c'est devenu assez énorme. Le premier enfant en  
698 FIV est né en 85 à Rennes. Et après, je suis allée aussi à un congrès, parce qu'ils ont  
699 encore été sympas, ils m'ont emmené dans quelques congrès et donc dans un congrès à  
700 Bordeaux j'ai rencontré des sages-femmes que je connaissais bien, dont une que j'avais  
701 eu comme élève. Je lui demande de ses nouvelles et elle me dit qu'elle s'occupe de la  
702 FIV à Bordeaux, ah c'est bien moi aussi ! Et, elle me dit, « je fais les échographies »...  
703 « Comment ça, tu fais les échographies ? » « Oui oui, qu'elle me fait, je fais les  
704 échographies, j'ai appris, on m'a formé... » Je suis rentrée, j'ai dit, dites donc, et  
705 pourquoi je ne ferais pas les échographies ?!

706 **M : rire**

707 F : Ils me font, « on n’attendait que ça que tu en parles ! », parce qu’en fait, finalement,  
708 les échographistes, ils en avaient jusque-là quoi ! De voir des follicules... enfin, je ne  
709 sais pas si vous êtes très branchées AMP, non ?

710 **M : hum non, je n’y suis pas encore allée en stage.**

711 F : (rire) On regrette que les élèves sages-femmes ne passent pas plus de temps quand  
712 même dans ces stages-là.. Et donc, en fait, elles passaient leur temps à compter des  
713 follicules sur les ovaires ! Enfin, c’était pour elles, pas passionnant, à l’époque ça se  
714 faisait avec une vessie pleine, ce qui était quand même épouvantable ! Quand il y en  
715 avait, 10, 15, 20 femmes qui attendaient avec la vessie pleine, fin vous voyez !

716 **M : rire**

717 F : Elles pleuraient... fin bon bref ! Et donc, du coup, je me suis formée sur le tas, avec  
718 les deux échographistes qui étaient là à l’époque, qui étaient les grands pontes de  
719 l’échographie, mais j’aime bien ça apprendre sur le tas!(rire) Donc, j’ai fait les  
720 échographies ! Je suis partie du service donc en retraite et je faisais donc plus que de la  
721 FIV, c’était devenu très important l’AMP. Par contre, j’avais aussi la cerise sur le  
722 gâteau, c’est qu’il m’avait permis de suivre les femmes qui étaient enceintes même si  
723 elles étaient considérées à risque, bah j’avais tout de même pas mal d’expériences.. et  
724 donc du coup, ils m’ont permis de...

725 **M : de faire le suivi des femmes ?**

726 F : ... de faire le suivi des femmes quand elles n’avaient pas de problèmes. Donc c’était  
727 vraiment très très sympa ça. Les femmes qu’on avait accompagné pendant des années,  
728 lorsqu’elles étaient enceintes je faisais les consultations... C’était vraiment sympa

729 **M : Et puis, vous deviez avoir un lien privilégié avec elles, du coup ?**

730 F : Tout à fait ! Parce qu’on rentrait dans leurs vies, pour le coup, on faisait partie de  
731 leur vie. L’AMP ça a été des enfants miracles ! C’était des bébés éprouvettes, on  
732 appelait ça !

733 **M : Hum hum**

734 F : C’était sur Paris Match... enfin bon, heureusement maintenant cela s’est banalisé  
735 mais c’était quand même très, oui ... très intéressant de suivre cette technique... et puis  
736 toutes les techniques qui ont suivi, parce que bon, ça, ça a énormément bougé ! On ne  
737 va pas rentrer dans le détail mais cela a énormément bougé et j’ai même fait les  
738 échographies de début de grossesse !

739 **M : Hum**

740 F : Donc à 7 semaines, quand on avait une activité cardiaque, ou quand on en avait  
741 pas... Après 2-3 ans, 10 ans d’infécondité, quand on n’avait pas d’activité cardiaque,  
742 quand on était toute seule avec la femme, cela n’était pas facile de lui annoncer... Donc  
743 humainement c’est vrai qu’il fallait qu’on soit très...

744 **M : très forte...**

745 F : .. pas forte, mais euh... qu’on soit là ! Qu’on soit présente...

746 **M : oui !**

747 F : Et donc, la suite de ça, c’est que je suis partie en retraite, en juin... Et au premier  
748 septembre, j’ai lancé une association. Je vais vous donner 2-3 plaquettes pour que vous  
749 ayez le papier. Et donc, en fait, je trouvais moi, qu’on avait beaucoup de monde, on  
750 avait 15-20 échographies par matin, que les gens quand on les prenait en échographie et  
751 que le traitement ne marchait pas, on avait à peine le temps de leur dire... On les  
752 appelait juste comme l’après-midi, on leur disait « on est désolé Madame, mais votre  
753 traitement, on l’arrête.. ». Ils avaient investi des années là-dessus, donc bon voilà... Et  
754 qu’il n’y avait pas le temps pour faire le suivi psychologique de ces couples qui vivaient

des choses difficiles, sur des mois, voire des années.. Donc, j'ai proposé à l'équipe, « écoutez moi en retraite, je suis partie à 55ans, il faut que je fasse quelque chose » et mon mari avait peur que je m'ennuie. Donc j'ai créé une association qui est en fait un lieu d'écoute, pour les couples qui passent par l'AMP et qui ont besoin d'être entendu, d'une autre façon, non pas avec une blouse blanche et un bureau, on est ni médecin, ni psychologue mais on est là pour écouter. On a eu des aides soignantes, infirmières, sages-femmes. On est encore deux sages-femmes dans l'association et j'ai trouvée une sage-femme libérale qui risque de reprendre le travail après moi. Parce que je peux être la mère de mes patientes mais je ne peux quand même pas être leur grand-mère quand même ! Donc il va falloir que je lâche.

**M : Rire**

F : Donc c'est en voie de ce faire, ce mois-ci on fait une réunion. Donc voilà, c'est pour ça que je vous dis que moi je suis tombée dans la potion. (rire)

**M : Oui parce que du coup vous faites ça depuis ?**

F : 15ans, ça fait 15ans que je suis en retraite et je fais ça depuis. On fait des groupes de parole, on fait des soirées débats, avec des médecins qui viennent, pour faire des débats... par exemple sur l'infertilité masculine, ou sur le don d'ovocyte et le don de gamète, etc.

Donc si vous voulez redétailler certaines choses vous pourrez par téléphone me poser des questions. Parce que je pense que ça fait un gros flot là aujourd'hui.

**M : Oui**

F : Mais il y a peut-être des points que vous voudrez éclaircir. Et puis je pourrais faire venir mon amie de l'association, car j'ai entraîné les copines (rire). Vous savez de ma promo, on est 14 à être sortie, on en a deux qui sont décédées et... on fait un repas tous les ans et on est quand même 7 à se retrouver !

**M : c'est fou, c'est génial**

F : Mais l'internat y était pour beaucoup je pense, on a vécu des grands moments avec l'internat quand même.

**M : C'était des années difficiles, mais qui soudent énormément.**

F : Oui voilà, c'est comme le service militaire des mecs à l'époque. Et c'est une bonne idée de faire comme ça votre mémoire sur la mémoire des sages-femmes, je pense que ça a jamais été fait ça, si ?

**M : J'ai pas trop retrouvé de traces.**

F : Ça peut être intéressant parce que chacun à son parcours, sa vie sa personnalité, le lieu où elle a travaillé. Ça peut être complètement différent une sage femme qui a travaillé que dans le privé, n'aura pas du tout le même discours que moi.

**M : Et du coup vous avez fait toute votre carrière dans le même établissement ?**

F : Oui, quand je suis allée pour faire mes papiers pour la retraite ça a duré un quart d'heure ! (rire)

**M : Rire**

F : Je suis arrivée la veille de mon diplôme, et j'en suis ressortie à la retraite, par contre j'avais fait tous les services. Mais je suis contente d'avoir travaillé à l'hôpital parce que justement on avait cette possibilité, moi j'avais besoin de dire « merde » quand j'avais besoin. C'était Dr Gynéco, qui voulait que je fasse faire des courbes de température aux femmes. Je l'envoyais chier devant tout le monde, je lui disais « tu m'emmerdes, elle le fera pas, t'a qu'à lui dire toi si tu veux ! ». Mais on était sur un pied d'égalité, non pas sur le salaire ni sur l'autorité, mais quand j'avais quelque chose à dire je pouvais le dire, alors que je pense que dans le privé c'est quand même beaucoup plus difficile, parce que le patron, c'est le mec qui vous paye. Or là le patron c'est le professeur mais c'est

804 l'hôpital qui le paye. Moi j'ai eu des copines qui ont fait que du privé, elles étaient sous  
805 la coupe du médecin.

806 **M : Ca a peut être évolué ?**

807 F : je pense que ça a évolué, parce q' il y a beaucoup de cliniques maintenant qui  
808 autorisent les sages-femmes à faire des accouchements. Vous y allez en stages ?

809 **M : On ne peut pas aller en clinique.**

810 F : Du tout ?

811 **M : Sauf si ce sont des cliniques mutualisées.**

812 F : C'est dommage je trouve, que des élèves sages-femmes puissent pas aller voir ce qui  
813 se passe dans le privé, et de voir ce que va être le métier dans le privé.

814 **Ca sonne à la porte Françoise va répondre, puis revient.**

815 M : **J'avais juste une dernière question. Est-ce que vous vous avez déjà eu des**  
816 **femmes qui venaient vous voir en vous disant, avant la loi Veil par exemple, je suis**  
817 **enceinte qu'est-ce que je peux faire ?**

818 F : Oui, « est ce que tu peux faire quelque chose pour moi ? ». Bon c'est vrai, on avait  
819 cette question qui était posée, même quand on était élève sage-femme, on avait des  
820 copines qui se retrouvaient dans des situations catastrophiques et qui... Mais là on avait  
821 pas intérêt à se lancer là-dedans parce que là pour le coup ça aurait été... Si on  
822 apprenait qu'on .... On aurait eu... Alors qu'on savait visualiser un col, on savait poser  
823 un spéculum, on pouvait poser une sonde. Toute façon, ça aurait été facile à faire.

824 **M : Oui.**

825 F : Mais... moi de ma promo j'ai jamais connue qui que ce soit qui ai fait ce genre  
826 d'actes.

827 **M : Mais est ce que...**

828 F : Mais c'était demandé, c'était demandé par contre, c'est vrai.

829 **M : Mais est ce que, par exemple, si vous aviez connu quelqu'un qui pratiquait des**  
830 **avortements est ce que vous auriez indiqué cette personne ou même pas**  
831 **forcément ?**

832 F : D'abord les gens ne nous disaient pas trop qui les avait avorté, on avait pas trop  
833 d'informations la dessus, ça se peut que par les copines on apprenait des choses. Parce  
834 que franchement nous en tant qu'élèves sage-femme on n'avait pas les moyens d'être  
835 enceinte. Il était hors de question d'avoir une grossesse pendant les trois ans. Donc en  
836 fait, et à l'école d'infirmière c'était un peu comme ça aussi. C'est vrai que certaines se  
837 sont certainement retrouvées dans des situations comme ça. Elles se sont renseignées  
838 toutes seules, elles se débrouillaient toutes seules.

839 **M : Hum.**

840 F : Alors il y avait aussi certains étudiants en médecine qui pratiquaient, hein.

841 **M : Qui pratiquait des avortements ?**

842 F : Ceux qui étaient passé en gynéco avait une expérience, et puis... Ca se faisait aussi.  
843 Mais moi j'ai pas connu par contre de gens dans ma promo qui ont, qui ont cédés à ça,  
844 quoi. On savait que ça serai mortel pour nous, quoi en fait.

845 **M : Oui si on apprenait que vous aviez fait...**

846 F : Hum hum, Oui parce que c'est vrai moi je me rappelle d'une femme qui quand  
847 j'étais en suite de couches, j'étais de nuit une fois, une femme qui était une prostituée à  
848 Rennes, et qui a fait une crise de délirium, et on m'avait appelé pour me dire « va la  
849 voir cette femme, elle est très très mal ». Et j'avais discuté un moment avec elle, à  
850 essayer de la calmer, elle était enceinte de 9 mois passés, enfin au moins dans son 8<sup>ème</sup>  
851 mois, et qui avait une crise d'angoisse parce qu'elle disait : « je ne sais même pas de  
852 quelle couleur va être mon gamin ». Vous voyez c'est des époques, on a du mal

853 maintenant à imaginer ça, et encore que les prostitués qu'on voit maintenant... Quoique  
854 maintenant elles ont peut-être plus de contraception, la contraception est arrivée quand  
855 même dans ce milieu-là, et elles s'aident beaucoup entre elles. Mais à l'époque, dans ce  
856 milieu-là il n'y avait pas de contraception, donc les prostituées étaient gravement  
857 atteintes de ce côté-là. Moi ça m'avait frappé hein... J'ai passé une heure avec elle, a  
858 essayé de la calmer etc. Bon pour l'accouchement j'ai pas suivi. Mais c'est vrai que  
859 c'était épouvantable. Il y avait souvent aussi un truc dont j'ai pas parlé c'était un  
860 discours « Ben vous l'abandonnez »

861 **M : D'accord, c'est ce qu'on leur répondait**

862 F : Voilà, il y avait ça. Alors il y avait du personnel, soit un médecin très catho soit des  
863 sages-femmes, même des sages-femmes. Il y avait deux sages-femmes qui étaient dans  
864 l'autre service, parce qu'il y avait deux services à l'époque celui qui n'étaient pas dans  
865 l'école de sages-femmes , qui en fait poussaient les femmes à abandonner leurs gamins,  
866 parce qu'il y avait une demande, là aussi. Il y avait des associations d'enfants, ça passait  
867 pas comme maintenant il n'y avait pas l'ASE à l'époque, l'adoption se faisait pas de la  
868 même façon. Ça se faisait par l'intermédiaire de l'association.

869 **M : D'accord**

870 F : Dont certains médecins gynéco étaient président de ces associations, voilà, et ils  
871 magouillaient ouvertement en disant « Madame Machin, très bonne catégorie sociale, je  
872 vais vous mettre en rapport avec quelqu'un ». Ça se faisait ça aussi. Et ces femmes  
873 qu'on a entraîné, qu'on poussait presque à l'abandon, avait un suivi épouvantable au  
874 moment de l'accouchement, c'était atroce, c'était atroce. Elles n'avaient pas forcément  
875 choisi, il y avait la famille, il y avait la mère qui avait poussé, parce que l'avortement  
876 avait pas pu avoir lieu, à ce moment là fallait qu'elles laissent l'enfant en partant. On  
877 avait les femmes en larmes, on emmenait les enfants, la femme pleurait sur la table,  
878 c'était épouvantable. C'était des situations épouvantables.

879 **M : Et qu'est-ce que vous faisiez pour la femme, est ce qu'elle restait quand même**  
880 **hospitalisée ?**

881 F : elle restait très peu à la maternité, très, très peu. Elle repartait rapidement. Alors  
882 après il y a eu ça aussi, ah tiens j'ai failli oublier ça aussi. Il y a eu un moment où en fait  
883 il y a eu plusieurs infanticides, des enfants qu'on a retrouvé dans les poubelles dans les  
884 caniveaux etc. Il y en a eu plusieurs. Et dans le service on s'est posé la question...

885 **M : Ça c'était avant la loi Veil ?**

886 F : C'était après, c'était après. Ça n'a pas tout résolu la loi Veil.

887 **M : Oui bien sûr, évidemment.**

888 F : C'est pour ça nous on a connu cette période plus transitoire, ouais, c'est vrai que ça a  
889 résolu beaucoup de choses mais pas tout. Et ces femmes qui avaient abandonné, qui  
890 découvraient leur grossesse tardivement. Avec le classique « je suis enceinte de 5mois  
891 ou de 6mois ». Bon le déni de grossesse ça a toujours existé. Donc en fait ces femmes  
892 qui étaient enceinte elles accouchaient, elles n'étaient pas suivi, elles n'avaient pas vu  
893 un médecin, et tout etc. Donc on a mis en place dans le service, quand j'étais en  
894 consultation, une consultation qui se faisait par l'intermédiaire de la PMI, ou j'avais une  
895 copine qui était sage-femme aussi, celle-là vous ne pourrez pas l'interviewer car elle est  
896 morte. Qui s'est occupé donc... Alors on était une sage-femme, une assistante sociale et  
897 une psychologue et on faisait équipe. C'est-à-dire que ces femmes qui venaient et qui  
898 voulaient accoucher sous X, au lieu qu'elles arrivent prête à accoucher alors que  
899 personne était au courant, et que au niveau paperasse, au niveau suivi de la femme enfin  
900 de tout quoi, c'était un merdier total. On s'est dit on va organiser ça. Donc on a organisé  
901 un service. Alors ça je sais plus trop comment, ça se passe maintenant parce que j'ai  
902 perdu pied, mais on les suivait ces femmes, et j'ai de très bons souvenirs de ces femmes  
903 là, de très,très bons souvenirs. Des souvenirs difficiles, mais un contact... enfin elles  
904 étaient entendues quoi, enfin on les condamnait pas, enfin elles pouvaient tout dire avec

905 nous. On prenait la femme à part, on faisait le suivi de grossesse, comme une grossesse  
906 spontanée désirée etc, elles avaient les même conditions. Elles étaient donc suivi par  
907 l’assistante sociale pour l’accouchement sous X ,on avait préparé le dossier etc. Les  
908 sages-femmes qui s’emmêlaient toujours les pinceaux avec les étiquettes etc. Les  
909 accouchements sous X ça a toujours été le bordel. Je sais pas si ça l’a toujours mais...

910 **M : Si un peu**

911 F : Ça continue sûrement il n’y a pas de raison. Et ces deux femmes là, elles avaient  
912 aussi mis en route un truc qui était extraordinaire, c'est-à-dire que l’enfant qui sortait du  
913 ventre de sa mère, partait donc en pédiatrie pendant un moment. Et donc le temps qu’il  
914 soit adopté, les 3 ou 4 mois qu’il passait soit en pouponnière soit en famille d’accueil,  
915 etc. Ces enfants-là n’avaient aucune photo... De cette vie-là. Un bébé quand il arrive,  
916 dès la chambre, dès la salle d’accouchement il y a des photos et on les suit à travers ça.  
917 Ces enfants-là quand ils étaient adoptés, ils n’avaient aucune photo de 0 à 3 ou 4 mois.  
918 Et du coup l’assistante sociale avait mis en place avec sa mère, des albums photos.

919 **M : Oui des carnets.**

920 F : Voilà. Et moi j’ai un souvenir aussi de ça de la psychologue qui allait raconter aux  
921 bébés. C'est-à-dire que quand ils allaient en pédiatrie, ils étaient suivis par le personnel,  
922 ils étaient pouponnés ces bébés-là. Mais enfin c’était toujours du personnel qui  
923 changeait, de la lumière dans la pièce jour et nuit, enfin bon, ce n’est pas des conditions  
924 de vie pour un nouveau-né. Donc en fait elles allaient raconter à l’enfant sur son  
925 berceau, pourquoi sa mère l’avait abandonné, puisqu’on l’avait suivi cette femme-là,  
926 donc on savait, on avait transmis. Et elle nous racontait souvent que les bébés qui  
927 étaient violents, qui pleuraient beaucoup, qui étaient instables, vraiment très, très,  
928 douloureux même, dès qu’on racontait l’histoire de leur mère ils se taisaient, ils  
929 l’écoutaient. Alors moi ça m’a servi pour un autre exemple, en PMA, les gens avec  
930 l’histoire des dons de gamètes etc, les gens nous posent souvent la question à  
931 l’association : « Qu’est-ce que je dirais, à mon enfant ». Alors même si je leur racontais

932 pas cette histoire d’accouchement sous X, mais je leur dis toujours de raconter leur  
933 histoire. « Quand votre bébé est dans votre ventre, racontez votre histoire, racontez  
934 comment vous avez fait votre bébé, c’est vrai que ce n’est pas simple, mais racontez lui,  
935 il aura entendu les mots, il aura entendu les vibrations. Quand il sera né votre mari et  
936 vous au-dessus de son berceau, racontez votre histoire et surtout vous aurez dit les  
937 mots. » Parce que dire, c’est pas mes gamètes, ça se dit pas à un bébé, voilà. Mais faut  
938 avoir dit les choses. Et ça a été repris beaucoup. Et j’ai été faire un topo aux journées du  
939 réseau cette année, et il y avait des sages-femmes des infirmières etc, et je leur ai dit  
940 surtout dites aux femmes de raconter à leur enfant, leur vécu, leur histoire, et surtout  
941 aux parents ça leur permet de l’avoir dit au moins une fois.

942 **M : oui et de pas le cacher et que ça reste un secret**

943 F : Voilà.

944 **M : Et j’aurai peut être juste une dernière question, qu’est-ce que vous pensez de**  
945 **toutes les nouvelles compétences que l’on ajoute au fur et à mesure au métier de**  
946 **sage-femme.**

947 F : Je suis ravie, plus on donnera de compétences aux sages-femmes mieux ça sera  
948 parce que c’est vrai que nous on a souffert d’avoir été obligée de faire des choses dans  
949 le dos des médecins alors que nous on savait faire. Mais que ça soit encadré par contre,  
950 que la loi permette... Faut se battre, moi je n’étais pas assez militante, une seule fois je  
951 suis allée militer. J’avais affrété un car pour monter à Paris devant le ministère de la  
952 santé, je ne sais même plus pourquoi c’était d’ailleurs, ça m’est sorti de la tête. Je suis  
953 pas très militante. Mais on avait été devant le ministère de la santé et il y avait un  
954 cordon de CRS, des jeunes, et euh, il y avait un slogan des sages-femmes qui était  
955 extraordinaire, qui disait : « on vous a vu tout nu, on mérite d’être reconnu(es) ».

956 **M : Il existe toujours (rire)**

957 F : il existe toujours ? (rire) Alors il y avait deux ou trois boutonneux devant nous qui  
958 étaient rouge écarlate comme mon canapé. (rire)

959 **M : Oui ca existait toujours il y a deux ans, et ça faisait beaucoup rire les CRS.**

960 F : Nous ça les faisait rougir. Je suis désolée je vais être obligée de vous laisser car mon  
961 mari a aussi une réunion derrière.

962 **M : Bien sûr, merci beaucoup pour cet entretien en tout cas.**

## 1            **Entretien 2 : Jeanne**

2    *Nous retrouvons Jeanne dans un café aux abords de la gare de Vannes. Après*  
3    *m'avoir offert un café, et s'être confortablement installées dans un petit coin*  
4    *tranquille l'entretien peut commencer.*

5    **M : Bonjour Jeanne, tout d'abord pouvez vous vous présenter ?**

6    J : Alors Jeanne, sage-femme diplômée de l'école de Metz, j'ai fait mes études de 1972  
7    à 1976. Et j'ai connu effectivement le tout début de la loi, avant la loi et après la loi.

8    **M : En quelle année êtes vous né ?**

9    J : Je suis née en 52 donc je vais avoir 63ans cette année.

10   **M : Qu'est ce qui vous a décidé à devenir sage-femme ?**

11   J : A l'âge de 10ans j'ai un petit frère qui a pointé le bout de son nez, qui n'était pas  
12   prévu. Et de toute façon je suis très curieuse, et la vie me fascine donc l'origine de la vie  
13   m'a toujours fasciné. Donc ce petit frère n'a fait que conforter mon idée. Donc depuis  
14   l'âge de 10ans je voulais faire sage-femme.

15   **M : Donc c'est vraiment une vocation.**

16   J : Oui. Sachant que la sage-femme qui m'a fait naître..., Nous sommes tous nés à la  
17   maison, une famille de 5 enfants. Et j'étais aussi fascinée par cette petite bonne femme  
18   qui venait voir maman régulièrement, et voilà.

19   **M : Et vous étiez la quatrième ?**

20   J : J'étais numéro trois, et très pressée d'arriver, très pressée d'arriver.

21   **M : Du coup vous avez fais vos études à Metz c'est bien ça ?**

22   J : J'ai fait mes études à Metz, une école de sages-femmes très... très militaire, mais très  
23   clinique. Donc c'était l'école de Vermelin, l'école du siège. Et nous faisions tout !

24   Absolument tout ! Le ménage, les lits, plier les compresses, couper les cotons la nuit...  
25   Voilà avec un uniforme. Beaucoup de rigidité, mais quand vous sortiez de cette école là,  
26   vous saviez tout faire, absolument tout faire. Et travailler c'est rien du tout quand vous  
27   sortez de cette école. Enfin à cette époque là. Je pense que ça a beaucoup changé  
28   depuis.

29   **M : D'accord, et du coup vos années on été très difficiles ou cela a été un plaisir**  
30   **d'étudier ?**

31   J : C'était très difficile, ça a été très difficile parce que c'était internat obligatoire, ce qui  
32   fait que ça nous a beaucoup rassemblé entre étudiantes sages-femmes, mais, avec des  
33   tensions parce qu'il y avait les Vosgiennes et les Alsaciennes, donc il y avait des  
34   guerres de clans. C'était une école très hiérarchique, l'école de l'allaitement maternelle  
35   obligatoire. Mais je reste toujours contente, j'essaye d'analyser tout ça, contente d'avoir  
36   été dans cette école car c'est une école clinique. Donc l'année où j'ai redoublé, les  
37   filles sortaient avec des têtes bien faites, elles savaient lire les résultats de laboratoire,  
38   comme un ordinateur. Et l'année où j'ai redoublé, quand je suis sortie de ma deuxième  
39   année, j'ai redoublé ma deuxième année pour des raisons de santé parce que j'étais  
40   épuisée effectivement, et l'année de mon diplôme en 76, les professeurs avaient décidé  
41   qu'il ne fallait plus qu'on soit des ordinateurs. D'ailleurs à cette époque l'ordinateur  
42   n'existait pas, mais qu'il fallait que nous soyons de vraies cliniciennes. Parce que  
43   beaucoup d'entre nous partaient à l'étranger, en Afrique, euh..., dans des pays moins  
44   développés qu'en France et ces professeurs étaient inquiets car ils se disaient, ces filles  
45   là n'auront pas de laboratoire. Donc notre diplôme a été basé sur la clinique, voilà,  
46   étude clinique.

47   **M : Ce qui a permis après dans votre pratique professionnelle que tout roule ?**

48   J : Tout roule tout seul, parce que j'avais toujours cette arme, ayant des soucis de  
49   mémoire, n'étant pas scientifique de base, euh... j'ai... grâce à cette clinique, ça m'a  
50   permis de passer au travers de situations, dans des dossiers tout simple, mais qu'on

51 compliquait par des résultats d'examens. Donc un siège pour moi ce n'était pas  
52 compliqué, c'était armé ! J'ai connu le début du salbutamol, j'ai connu le début de  
53 l'échographie, oui de l'échographie, et du monitoring. C'était une sacré aventure ! Et  
54 j'ai connu effectivement les femmes qui avortaient comme on disait à l'époque, qui se  
55 « trafiquaient », qui sont mortes. Et ça, ça m'a beaucoup interpellée.

56 **M : Et justement à ce propos pendant vos études est-ce qu'on vous en parlait ? Ou**  
57 **est ce qu'on vous laissait tout découvrir sur le tas ?**

58 J : On nous laissait tout découvrir, c'était caché, c'était honteux. Donc il y avait à  
59 l'époque déjà un service à part pour les grossesses de 0 à 4 mois, c'était le service des  
60 fausses couches, et donc celles là elles étaient protégées, cocoonées mais il y avait en  
61 gynéco, ces femmes qui justement arrivaient aux urgences, enfin c'était des urgences  
62 globales.

63 **M : D'accord**

64 J : Et, euh... c'était une maternité énorme, la maternité régionale. Et quand c'était des  
65 femmes qui disaient « j'ai mal au ventre », ou « j'ai rencontré une aiguille à tricoter »  
66 enfin, elles avaient des propos comme elles pouvaient, difficiles. J'ai connu ces femmes  
67 qui vraiment essayaient de trouver une solution, pour cette grossesse qui n'était pas  
68 prévue. Et j'ai vu des femmes avec des septicémies, des jeunes femmes, des jeunes  
69 femmes, partir... mourir. Et des jeunes femmes à qui on était obligé de retirer l'utérus  
70 en catastrophe, pour les préserver elles. Et ça, ça m'a beaucoup chamboulée.

71 **M : Et quand en tant qu'étudiants vous étiez chamboulée est ce qu'on essayait de**  
72 **vous prendre en charge ?**

73 J : Pas du tout ! Aucune, aucune démarche psychologique, fallait... C'était très  
74 militaire hein, donc c'était marche ou crève, quelque part, et il fallait qu'on fasse nos  
75 preuves, d'être des bonnes garantes pour que le service tourne, c'est tout, le reste ça les  
76 intéressait pas.

77 **M : Et ces femmes là quand elles arrivaient dans ces états critiques elles étaient**  
78 **prises en charge comment ?**

79 J : Oui elles étaient prises en charge, correctement, pas de réflexions désagréable, mais  
80 mise en gynéco, à part, voilà.

81 **M : D'accord. Donc, elles étaient quand même bien traitées, il n'y avait pas de**  
82 **gestes sans anesthésie ou ce genre de chose ?**

83 J : Non, non, non, non, non, elles étaient bien traitées, mais mise à part, avec des grands  
84 silences, euh... Voilà. C'était... C'était à part... C'était de la gynéco. On n'en parlait  
85 pas.

86 **M : Très bien. Et vous est ce que vous aviez des femmes qui venaient vous voir**  
87 **quand vous étiez étudiantes et vous disant « je suis enceinte et j'ai besoin**  
88 **d'aide ? », est ce vous pouviez faire quelque chose ?**

89 J : Oui j'ai connu ça, mais il fallait trouver surtout la bonne écoute de la part du gynéco  
90 qui veuille bien accueillir cette femme et l'entendre. Et on n'était pas à l'époque  
91 d'écouter les femmes. C'était « tais toi, tais toi » et il fallait trouver d'autres combines  
92 quelque part pour les accueillir.

93 **M : Et du coup comment vous faisiez ?**

94 J : La gynéco, on parlait de gynéco... Mais j'étais surtout embrigadée par des  
95 surveillantes et des choses comme ça. Donc c'était leur rôle à elles surveillantes  
96 d'arranger tout ça.

97 **M : D'accord.**

98 J : Voilà, nous n'étions que des élèves et n'avions pas le droit trop de discuter...

99 **M : Et vous quand vous avez commencée à entendre parler de cette loi, enfin vous**  
100 **en avez entendu parler en amont ?**

101 J : Alors, j'en ai entendu parler, c'était des bruits de couloirs, parce que les élèves  
102 sages-femmes n'avaient pas trop le droit à la parole, c'était pas très libéré tout ça. Et  
103 c'était les surveillantes qui nous en parlaient, et effectivement, ils étaient OBLIGES de  
104 construire un service à part entière de centre de planification et de service d'IVG.

105 **M : Une fois que la loi était sortie ?**

106 J : une fois que la loi était passée, donc ils étaient contraints, forcé de le faire, c'était le  
107 plus gros centre régional. Donc on a senti que ça leur pesait lourd... Et il a fallu  
108 construire cette bulle, qui était complètement à part de la maternité.

109 **M : Du coup cela n'a pas été bien accueilli ?**

110 J : Ca a été bien accueilli par certains, parce que certains étaient très motivés et avaient  
111 envie de le faire. Moi j'étais très heureuse de faire ce stage là, parce que tout de suite  
112 j'ai demandé à faire un stage là, et personne ne voulait y aller. J'étais contente de faire  
113 ce stage là parce que j'étais avec des gens motivés et engagés, donc effectivement le  
114 stage m'a paru « agréable », parce que des gens qui étaient motivés et engagés, voilà.

115 **M : Et il y avait des sages-femmes dans ce service ?**

116 J : Alors il faut savoir que la particularité de la maternité de Metz c'est qu'ils ne  
117 fonctionnaient qu'avec des sages-femmes, ils étaient anti-infirmiers à l'époque.

118 **M : D'accord.**

119 J : Voila (rire). Donc les sages-femmes étaient partout ! Absolument partout ! A la  
120 biberonnerie, en suite de couches, en hôtel maternel, euh..., en réa' nouveau-né... On  
121 était partout ! En grand préma' c'était des sages-femmes, que des sages-femmes.

122 **M : Et du coup en ce qui vous concerne, pour cette loi est ce que vous avez**  
123 **manifesté ou rejoint des actions, ou pas du tout ?**

124 J : Non, j'ai pas pu, j'ai pas pu, en tant qu'élèves sages-femmes on était un peu  
125 verrouillées, donc euh..., puis pas trop le droit à faire des manifestations.

126 **M : Bien sûr, et du coup la mise en place dans l'hôpital ça c'est fait comment ?**

127 J : Ben ça c'est fait... ça c'est fait parce qu'ils étaient obligés, mais j'ai pas tout vu, j'ai  
128 juste vu qu'ils construisaient cette bulle en plus, ce service en complètement neuf hein,  
129 et euh... Alors que la maternité était énorme, mais ils ont construit. Je pense qu'il y  
130 avait des budgets du conseil général donc ça les a arrangé, et qu'ils étaient contraints de  
131 construire et d'ouvrir ce service, voilà.

132 **M : En ce qui concerne la contraception, quand vous étiez à l'école est ce qu'on**  
133 **vous demandait d'en parler aux femmes ?**

134 J : Alors la contraception, c'est encore un sujet très délicat.

135 **M : Cela ne faisait pas longtemps que les lois étaient passées.**

136 J : Voilà, donc on n'en parlait pas. Et puis comme c'était l'école de l'allaitement  
137 maternel, les femmes qui n'allaitaient pas étaient pointées du doigt, et on leur disait :  
138 « faites attention. », c'est tout. Et pour les autres : « l'allaitement maternel, mesdames,  
139 protège de tout. »

140 **M : Oui la méthode MAMA**

141 J : Voilà, et on n'en parlait pas, elles sortaient avec les soins pour bébé et les soins pour  
142 maman du périnée éventuellement, mais les hospitalisations duraient plus longtemps  
143 elles duraient sept, huit jours quand même. Donc on avait le temps de s'occuper d'un  
144 périnée, voilà, mais on ne parlait pas de rééducation urogynécologique, ni de la visite  
145 post-natale... un peu, on en parlait un peu. Mais bon le suivi c'était pas encore trop trop  
146 à l'ordre du jour.

147 **M : Et vous est-ce que vous connaissiez des sages-femmes ou des médecins qui**  
148 **pratiquaient des avortements avant la loi Veil ? Est-ce que vous en entendiez**  
149 **parler ?**

150 J : Non, c'était sous le manteau. Mais des sages-femmes, non pas du tout... la sage-  
151 femme était pour la vie donc, euh... On parlait en cachette de ces dames qui fautaient. Il  
152 y avait des sages-femmes engagées, mais qui restaient très discrètes, hein, sur les  
153 femmes qui étaient sur ces situations là, il fallait un profil je pense.

154 **M : D'accord. Donc celles qui étaient engagées, elles étaient engagées pour cette**  
155 **lutte, mais elles n'auraient jamais pratiquées un avortement.**

156 J : Non, non, non, non, enfin tout du moins à l'école de Metz. Après j'ai travaillé à  
157 Dreux là c'était très bien organisé, un monsieur que j'ai beaucoup apprécié, un chef de  
158 service, qui je pense est décédé depuis, mais il avait institué que les IVG se ferait tôt le  
159 matin pour pas gêner le service, et on le faisait tôt le matin et elles étaient suivies et  
160 accueillies la veille, et c'était fait toujours pareil, DISCRETEMENT (elle insiste bien  
161 sur ce mot)

162 **M : Et donc à Metz ou Dreux est ce que c'était une obligation de travailler dans ce**  
163 **service ou c'était sur volontariat ?**

164 J : Alors à Dreux c'était des infirmières, car c'est elles qui s'occupaient de la gynéco' et  
165 de l'ambulatoire donc c'étaient des infirmières qui chapotaient ça avec la complicité  
166 des sages-femmes parce qu'on était autour du bloc obstétrical. Donc ça se faisait le  
167 matin avec l'interne que le chef formait pour faire les aspirations, et à l'époque c'était  
168 pas trop les aspirations mais plutôt les curetages. Et les infirmières de gynéco' qui  
169 étaient très organisées, voilà.

170 M : Du coup quelle a été votre évolution de carrière après votre diplôme ?

171 J : Alors je suis allée à Dreux là- bas on faisait tout, on faisait l'accueil des urgences,  
172 on a ouvert un service de grossesses à risque, donc c'était les B.A.BA de ça, également  
173 le suivi et les accouchements. Mais on ne faisait pas les suites de couches, sauf la nuit.  
174 Parce qu'on était toute seule la nuit pour toute la maternité. Mais sinon c'était le Chef et  
175 les infirmières qui géraient tout le côté gynéco, c'était..., Les IVG c'était gynéco'.

176 **M : D'accord donc il n'y avait pas de rôle de sages-femmes...**

177 J : Non, du tout, du tout. Après je suis allée à Fougères pareil, ça restait discret c'était de  
178 la gynéco'.

179 **M : D'accord, et est-ce que ça a été mis assez rapidement en place après la loi ?**

180 J : Metz oui tout de suite, Dreux c'était pas net, mais j'étais pas la dedans, j'étais jeune  
181 diplômée donc euh..., fallait que je fasse mes armes donc j'étais pas trop la dedans,  
182 mais je voyais que ça se faisait, c'était discret, mais ça se faisait, ils n'étaient pas contre.  
183 Et Fougères, Fougères ça se faisait, mais de façon discrète aussi.

184 **M : Parce qu'il y a eu certaines villes en France, où il y a eu des difficultés pour**  
185 **instaurer...**

186 J : Mais oui ! Parce qu'après je suis arrivée en 81 à M parce que j'ai déménagé, et la bas  
187 on avait un jeune gynéco qui le tolérait, mais bon c'était une journée d'ivg par semaine  
188 point barre. Une matinée de bloc c'est tout. Après il y avait une jeune gynéco qui avait à  
189 peu près mon âge qui était pour un bon accueil, donc on les accueillait le soir, pour leur  
190 mettre des lamineurs ensemble, on faisait ça le soir après toutes les consultations,  
191 tranquillement, on leur mettait des lamineurs et le lendemain matin on les emmenait au  
192 bloc très tôt, voilà.

193 **M : D'accord**

194 J : Mais pareil j'avais du personnel qui ne les supportait pas, qui leurs faisaient des  
195 réflexions désagréables, l'administration, certaines aides soignantes, certaines sages-

196 femmes, même si pour la plupart elles toléraient par ce qu'elles étaient dans le service,  
197 c'était une petite unité M donc on était obligé de tout faire, mais euh... non moi  
198 j'arrivais à discuter avec ces femmes là, voilà, je ne voulais pas les mettre à part.

199 **M : Parce que vous vous viviez ça comment ?**

200 J : On n'a pas le droit de juger ! On n'a pas le droit de juger ! C'était leur  
201 problématique. Alors le problème des gens c'est, comme ça les dérange et bien ils  
202 jugent, et comme ça, on met ça à l'écart, et le jugement n'est jamais très tolérant. Et  
203 quand vous grattez un peu vous essayez de leur dire : « Mais attendez vous n'avez pas  
204 le droit de juger, et si ça vous arrivait ? Si ça vous arrivait vous ferriez quoi ? Et à M  
205 comme c'était une petite unité, un petit hôpital, ce qui était génial, car on a fait un  
206 travail de sage-femme formidable, et on voyait bien que c'était les femmes d'A... qui  
207 venaient et qui étaient à 30 kilomètres, parce qu'à A... il y avait le qu'en dira t on. Et  
208 les femmes de M, soit on faisait ça sous X pour pas que ça se sache, et en étant sûr que  
209 l'administration n'allait pas dévoiler le sous X. Et on a travaillé avec Mayenne et A...  
210 qui eux étaient réfractaires, ils le faisaient parce qu'ils étaient obligés mais ils étaient  
211 assez réfractaires. Donc ils faisaient ça qu'une fois par semaine, et ils obligeaient  
212 l'anesthésie générale.

213 **M : Donc ce n'était effectivement pas équitable au niveau du territoire.**

214 J : Non, du tout, du tout, pas du tout. Donc j'ai vécu cela en me disant, mais non ce  
215 n'est pas possible... Et donc quand la maternité de M a fermé, on m'a dit : « ouverture  
216 d'un centre de planification, parce que vous allez toutes être mutées vers Vannes ». J'ai  
217 dis : « Je prends ». Il me restait à faire 10 ans, et j'avais envie de faire ça, depuis très,  
218 très longtemps. Parce qu'un centre de planification c'est tout ce qui se passe dans la vie  
219 d'une femme et que personne ne veut voir, ne veut entendre, plus les jeunes. Parce que  
220 la problématique des ados, m'intéresse énormément. Donc je suis partie dans cette  
221 aventure de conseillère conjugale. Et j'ai pu vivre un peu au service des IVG, parce

222 qu'on ne savait pas ou me mettre en 96, et j'ai fais 6, 8 mois au service des IVG à  
223 l'hôpital de Vannes, au sous sol, bien caché, à la cave.

224 **M : Même en 96.**

225 J : Voilà ! Et eux à l'époque ne voulait pas entendre parler de ce service donc Mr A  
226 avait dit : « bon on les met par là au sous sol, dans un coin, avec l'entrée sur une petite  
227 rue, pour que ça se fasse discrètement », et tout ce qui était conseil conjugal était  
228 pratiqué par le planning familial en ville. Donc lui comme ça il n'en entendait pas  
229 parler. Et à Vannes c'était fait par des médecins généralistes qui étaient très engagés,  
230 très militants.

231 **M : Donc ce n'était pas des gynéco' obstétricien ?**

232 J : Du tout ! Du tout ! Ce n'était que des généralistes.

233 **M : Qui faisaient ça sur volontariat ?**

234 J : Bien rémunéré parce qu'ils avaient quand même mis en avant qu'ils s'engageaient, et  
235 comme c'était le conseil général qui réglait, il y a eu des arrangements pour les garder,  
236 des arrangements entre guillemets financiers. Ils y avaient quelques gynécos qui étaient  
237 engagés. Les généralistes se sont lancés à faire des échographies, pour vérifier que tout  
238 allait bien et qu'on était dans le terme, et si ils avaient des doutes ils appelaient ces  
239 gynécos en urgence. Et pour les IVG ces médecins généralistes, ils faisaient ça eux  
240 même sous anesthésie locale.

241 **M : D'accord.**

242 J : Ah oui, oui dans ce petit service, tranquillement... On a jamais eu de pépin,  
243 d'infections, ou quoi que ce soit. Ils ont mis en route la myféGINE, ils ont mis en route  
244 l'anesthésie locale et générale pour que ça se passe bien. Il y avait bien sur des  
245 réticences quand on demandait à la gynéco de descendre il y avait des réflexions. Et les  
246 infirmières devaient se bagarrer pour pas avoir de réflexions au bloc, donc elles

247 accompagnaient les femmes. Elles accompagnaient les femmes au bloc, j'ai vécu ça de  
248 96 à 98, c'est elles qui géraient tout au bloc.

249 **M : D'accord, pour protéger les femmes.**

250 J : Pour protéger les femmes des réflexions. Et la maintenant, puisque moi je suis partie  
251 en retraite en 2007, en 2007/2008 le service a déménagé, on s'est retrouvé dans le  
252 nouveau service au troisième étage.

253 **M : Ahhh, donc de la lumière cette fois ci!**

254 J : Oui de la lumière (sourire). Sur le même palier que la gynéco, donc on a mieux vécu,  
255 le problème c'est que les infirmières en descendant au bloc se prennent des réflexions...  
256 Donc ce n'est pas encore ça... Et nos généralistes sont partis, parce qu'ils ne pouvaient  
257 plus travailler dans les conditions dans lesquels ils avaient travaillés avant, on leur a  
258 imposé d'aller au bloc et il y a eu un malaise suite à ça... et ils sont tous partis.

259 **M : Donc qui est-ce qui s'en occupe maintenant ?**

260 J : Alors on en a un encore qui fait les 12-14 semaines, mais qui je pense va bientôt  
261 partir, car il est âgé... Et puis on demande aux internes gynéco de s'investir, et il y a un  
262 médecin de la maternité qui est engagé pour les IVG et qui leur a imposé à tous de faire  
263 au moins une vacation. Mais il y a eu des hauts et des bas, et des réflexions de la part  
264 d'une surveillante de bloc. Rien n'est parfait encore !

265 **M : Donc même 40 ans après la loi Veil...**

266 J : Non, non il y a encore des réticences, et des réflexions, des réflexions, comme entre  
267 autres : « pourquoi s'occuper aussi bien des femmes ». Parce qu'ils trouvent qu'on  
268 s'occupe trop bien des femmes qui sont dans une démarche d'IVG, plutôt que des  
269 femmes qui font des fausses couches et qui n'ont pas choisi.

270 **M : D'accord.**

271 J : Voilà, vous comprenez maintenant la difficulté... Dans les mœurs il y a encore ces  
272 histoires de jugement. Mais on a une équipe d'infirmières à qui on a imposé, parce  
273 qu'avant c'était des infirmières qui faisaient que ça, et maintenant se sont des  
274 infirmières qui font à moitié gynéco et qui tournent. Et donc maintenant on a des jeunes  
275 infirmières qui travaillent bien avec nous, qui ont compris le rôle des conseillères  
276 conjugales sages-femmes et notre aide. On travaille réellement en équipe pour dénouer  
277 des situations, dans l'ambivalence ou des femmes disent : « oui j'y vais, mais j'ai pas  
278 envie d'y aller. ». Donc quand on ne les sent pas bien, on prend le temps de refaire  
279 plusieurs entretiens, pour être sûr que ce choix est vraiment le leur et non pas fait sous  
280 influence.

281 **M : Parce que vous en tant que conseillère sage-femme, vous recevez des femmes**  
282 **en entretien avant les IVG.**

283 J : Oui, enfin comme la loi a changé....

284 **M : Oui, ce n'est une obligation que pour les mineures maintenant, c'est bien**  
285 **cela ?**

286 J : Oui, paradoxe des paradoxes, c'est qu'on a allongé le délai pour pratiquer une IVG,  
287 de 12 on est passé à 14 semaines d'aménorrhée, mais on a supprimé l'entretien  
288 obligatoire. Alors effectivement les femmes pensaient que c'était obligatoire, et qu'on  
289 allait y faire la morale, mais pas du tout. C'est un entretien très intéressant parce qu'il  
290 leur permet de se poser, parce que cette IVG et cette grossesse là, elles ne sont pas là  
291 par hasard. C'est un tournant dans la vie d'une femme qu'il ne faut pas banaliser,  
292 quelque soit leur choix, quelque soit leur choix. On est là pour vraiment les conforter  
293 dans cette décision.

294 **M : Et du coup dans cet entretien vous voulez comprendre ce qui s'est passé et être**  
295 **certaine que ce soit leur décision ?**

296 J : Voilà, voilà. Et quelques fois, bon les mineurs c'est obligatoire, mais les mineures  
297 comme la femme adulte c'est délicat. Ces grossesses là ne sont pas là par hasard, et ces  
298 décisions ne le sont pas non plus. Les infirmières ont compris que cet entretien même  
299 s'il n'était plus obligatoire était fortement conseillé, donc quand elles sentent des  
300 femmes qui sont vraiment mal, ou qui dès qu'elles ont fait leur démarche pensent que  
301 c'est plié, elles nous les envoient, car on leur a toujours dit de faire attention à ces  
302 femmes là. Et je vous assure que les femmes qui nous disent ne pas avoir envie de  
303 parler, qu'elles sont pressées, ces femmes là au lieu de rester 10min, elles restent une  
304 heure, et tout d'un coup vous appuyez sur un bouton et tout vient, et on se rend compte  
305 qu'elles sont en grande détresse et qu'elles ne font pas cela par gaité de cœur.

306 **M : Oui bien sûr, de toute façon j'imagine que ce n'est jamais une situation facile à**  
307 **vivre pour les femmes.**

308 J : Non,non non... Bon une certaine population, plutôt Africaine ou Comorienne, celles  
309 là sont plus dans une situation où l'IVG est un moyen de contraception, ou bon on se  
310 débarrasse du problème vite fait de la situation. Par contre ces femmes qui reviennent  
311 très souvent pour des IVG, on les surveille de plus près et là on oblige un entretien.  
312 Parce que pour nous c'est impensable qu'une femme fasse deux IVG la même année, il  
313 y a un problème, il y a un problème, pas juste un problème de contraception, mais un  
314 problème de vie de femme, donc on travaille cela avec elles, pour qu'elles aient soit une  
315 contraception plus juste soit un désir d'enfant euh ...

316 **M : Assumé**

317 J : Oui assumé, qu'elles n'arrivent pas à décortiquer, un problème familial tel qu'elles  
318 mélangent tout. Voilà, voilà. Donc il ne faut rien négliger dans ces situations. C'est  
319 grave, moi pour moi c'est grave, et je suis inquiète pour les années à venir parce qu'on  
320 trouve de moins en moins de gynécos investis... J'ai entendu un... on peut appeler cela  
321 un congrès de l'ANCIC, L'Association National des Centres d'IVG et de

322 Contraception, qui déjà il y a dix ans avait dit que cela serait bien que les sages-femmes  
323 pratiquent l'IVG. Alors je pense qu'il y a des sages-femmes qui seraient prêtes.

324 **M : Mais vous parlez d'IVG, médicamenteuse ou chirurgicale ?**

325 J : Ben médicamenteuse, mais je trouve que l'on glisse tout doucement par manque de  
326 gynécos.

327 **M : Oui cette loi est passée, on attend juste le décret.**

328 J : Voilà, voilà... Et je trouve cela très ennuyeux car on va nous faire porter des choses  
329 très lourdes sur le dos. Même si l'on en est capable... Mais c'est dommage que les  
330 médecins se désinvestissent avec leur droit de... de ...

331 **M : De clause de conscience ?**

332 J : Oui de clause de conscience, parce que nous aussi on a une clause de conscience.

333 **M : Donc vous pensez que cette loi a été amenée car les gynécos de moins en moins**  
334 **veulent pratiquer ces actes qui ne sont pas considérés comme noble ?**

335 J : Oui bien sûr, c'est par défaut, c'est une loi qui va être faite par défaut, voilà, tout  
336 simplement. Et ça je trouve cela inquiétant.

337 **M : et vous avez peut être peur aussi de la façon dont cela sera encadré ?**

338 J : Bon je compte sur les sages-femmes, sur leur éthique, elles sont très fortes les sages-  
339 femmes, je crois encore en certaines enfin pas les toutes jeunes. Car les toutes jeunes ne  
340 sont pas là dedans je les comprends, parce qu'il faut déjà avoir vécu un peu votre  
341 métier... pour comprendre... tous les rouages de la vie de la femme. Au début quand on  
342 est jeunes sages-femmes, on a envie de faire des accouchements, de la technique, d'être  
343 en salle de naissance, c'est normal, c'est tout à fait normal. Mais en évoluant on se rend  
344 compte de ce que c'est la vie d'une femme à l'heure actuelle... Qui a beaucoup,  
345 beaucoup changée.

346 **M : Et du coup vous tout au long de votre carrière, vous avez vu ce changement**  
347 **dans la vie des femmes, avez-vous l'impression que ce ne sont plus les même**  
348 **femmes qui réalisent des IVG ?**

349 J : Il y a toujours le même pourcentage de femmes qui se trouvent dans un problème de  
350 contraception, bon celles-là, elles ont besoin d'être écoutées, entendues, et qu'on fasse  
351 le point. Parce que certains gynécos, ne font pas le point, on change juste la pilule point  
352 barre, mais il n'y a pas d'entretien. Et des fois ça cache de la violence, une violence  
353 familiale, une violence conjugale, des violences sexuelles, et d'autres situations de vie  
354 de tous les jours... Tout cela fait que les femmes sont noyées, on leur demande d'être  
355 des supers Women... d'être des femmes : belles, dynamiques, travailleuses... Mais sur  
356 leur vie sexuelle il faut qu'elles gèrent aussi. Alors ça devient un peu compliqué je  
357 trouve. Alors moi je préfère travailler en amont au niveau des jeunes, au niveau des  
358 ados, et de leur dire : « attention, on est deux dans cette histoire. C'est pas à la femme  
359 de tout porter. » Et il y a beaucoup de mentalités à changer.

360 **M : Et depuis que vous travaillez au centre de planification, est ce que vous avez**  
361 **vu une évolution dans les mentalités ?**

362 J : Non, on se retrouve toujours avec les mêmes problématiques, toujours, toujours....  
363 Tout âge, les quatorze ans rebelles qui veulent une grossesse pour montrer à maman  
364 qu'elles sont capables, celles là ce sont les plus difficiles à... comment dire... c'est  
365 difficiles d'entrer en lien avec elles et d'être dans une écoute constructive. Seize, Dix-  
366 huit ans on arrive mieux à travailler avec elles, bon il y a des situations sociales et  
367 familiales qui font qu'elles reproduisent... elles reproduisent... en ayant un enfant elles  
368 ont un statut social, elles existent, là il y a aussi un gros gros travail à faire. Et puis il y a  
369 aussi ce pourcentage de femmes de vingt à trente ans, qui sont un peu noyées, dans leur  
370 vie étudiante ou de jeunes femmes actives, et qui sont sorties des circuits d'informations  
371 sur la contraception, et qui ont pas le temps, en général pour elles, un entretien suffit  
372 pour murir cette situation. Et puis il y a aussi ce pourcentage de femmes.... Qui... je

373 viens de perdre mon idée... qui sont dans la reproduction.... On n'a plus ces femmes  
374 qui veulent garder l'enfant seule, c'est en train de baisser, car elles se rendent compte  
375 que le coup de la vie, la précarité du travail fait qu'elles réfléchissent à deux fois et elles  
376 se rendent compte qu'une grossesse seule c'est pas facile.

377 **M : Du coup, vous disiez que vous êtes arrivée ici dans les années 90, est ce que**  
378 **vous avez eu des soucis avec les commandos anti-IVG ?**

379 J : OUI, on a connu ça à Vannes, qui s'attachent à la table d'examen pour dire « on ne  
380 veut pas », et tout et tout. Oui oui on a eu ça, oui oui.

381 **M : Et c'était vécu comment par l'équipe ?**

382 J : Alors l'équipe était très choquée, très très choquée... Et puis heureusement les  
383 gynécos ont mis fin tout de suite et ont pris des mesures de défense ... enfin il fallait  
384 fermer à clefs tout le service, on verrouille, on verrouille.

385 **M : c'est arrivé plusieurs fois ?**

386 J : Une fois, moi je l'ai connu une fois.

387 **M : Donc c'était des gens qui rentraient et qui s'enchaînaient pour bloquer le**  
388 **service ?**

389 J : Oui voilà. Par contre, je rebondis sur ce que vous venez de dire, j'ai connu  
390 dernièrement des femmes qui étaient dans le doute de l'IVG, que l'on recevait donc sur  
391 plusieurs entretiens. Bon à l'époque j'étais la seule conseillère, mais depuis que je suis  
392 partie à la retraite ils ont ouvert de nouveaux postes et du coup on est plusieurs  
393 conseillères conjugales sages-femmes, donc ce qui est bien c'est qu'on arrive à  
394 échanger, et bon je me sens moins seule. Et donc on a découvert, et moi ça m'a mit  
395 fortement en colère, que pour demander de l'aide les femmes venaient nous voir et  
396 allaient également sur internet. Et donc j'ai creusé ce côté internet, « vous avez trouvé  
397 l'adresse où ? », et l'une d'elles m'a avoué qu'elle allait sur internet pour demander des

398 renseignements sur l'IVG, et donc on s'est rendus compte qu'il y avait des réseaux qui  
399 rentraient en contact avec elles pour parler, qui leur demandaient leur numéro de  
400 portable, ça se passait par écoute téléphonique, tout doucement on leur demandait des  
401 rendez-vous, et ça se passait dans un café, et là on leur cassait, on leur cassait leur  
402 décision. On leur disait « Vous allez avoir un cancer, vous ne pourrez plus avoir  
403 d'enfants... ». Donc oui on a vécu ça dernièrement, et donc on est montés vers le  
404 gouvernement pour leur dire attention, attention il y a des réseaux... En cherchant bien  
405 on s'est rendus compte que c'était américain, un peu comme « laissez-les vivre », et on  
406 s'est rendus compte qu'il y avait des réseaux qui sont même là à Vannes, qui travaillent  
407 et qui cassent tout...

408 **M : Et que vous a répondu le gouvernement ?**

409 J : Justement depuis, je pense qu'il y a eu... c'était il y a deux trois ans... et depuis il  
410 me semble qu'il y a eu des enquêtes pour vérifier que sur internet ces réseaux là étaient  
411 surveillés, Voilà... Mais il y a des gens qui continuent à vous saborder... ça il n'y a rien  
412 à faire...

413 **M : Il y a toujours des gens qui remettent continuellement en cause cette**  
414 **possibilité.**

415 J : Tout le temps, il y a toujours des mauvaises langues qui disent : « Tu seras stérile. »  
416 alors ça je l'entends tout le temps chez les jeunes ados qui me disent : « je serai stérile  
417 après, donc je veux le garder. » ou alors « j'aurai un cancer » « je vais mourir d'une  
418 hémorragie » « je vais mourir d'une infection.... » ça vous l'avez tout le temps,  
419 toujours.

420 **M : j'étais pas au courant pour ces réseaux informatiques.**

421 J : Si si c'était le premier lien. Et donc c'était cette femme qui m'en a parlé, c'était une  
422 femme qui pleurait tout le temps, et qui était venue me voir en visite post IVG, en me  
423 disant « vous voyez je ne pleure plus », et donc je lui avais expliqué que c'était parce

424 qu'elle avait réussi à prendre une décision, et que souvent les hormones de la grossesse  
425 parasitent un peu cette décision. Et c'est là qu'elle m'avait avoué que c'était surtout ces  
426 gens qu'elle avait rencontrée par internet qui avait tout fait pour lui faire changer d'avis.

427 **M : Du coup vous êtes à la retraite et vous continuez à faire des vacances?**

428 J : Oui, car quand j'ai quitté l'hôpital, on m'a demandé de revenir pour former la  
429 nouvelle équipe à hauteur de 20%, Voilà

430 **M : D'accord, et maintenant vous avez des gens qui ont pris la relève.**

431 J : Oui, je suis ravie, ravie parce qu'il y a une super équipe de sages-femmes, qui ont  
432 fait des études de conseillères conjugales, comme moi, parce que c'est une obligation de  
433 part les textes, et on est toutes très différentes, et on est une super équipe, je trouve ça  
434 très riche qu'on soit plusieurs. Et je continue aussi à faire des animations dans les  
435 collèges, parce que je pense qu'il faut qu'on travaille en amont sur le comportement des  
436 jeunes. Ce que je faisais il y a 15 ans en éducation à la vie affective et sexuelle, je le  
437 faisais avant que la loi passe, maintenant c'est obligatoire, et donc ce que je faisais à  
438 l'époque en troisième maintenant je le fais en quatrième.

439 **M : Oui**

440 J : Et ça, ça m'interpelle énormément.

441 **M : Donc vous avez l'impression que les jeunes de plus en plus tôt...**

442 J : Un pourcentage de jeunes a des comportements sexuels un peu déviants et un peu  
443 n'importe quoi, et je sens derrière des familles qui ne sont pas constructives, qui ne sont  
444 pas là pour aider. Je me pose beaucoup de questions.

445 **M : Est-ce que vous pensez que grâce à toutes ces lois pour promouvoir la vie**  
446 **affective et sexuelle, les jeunes semblent plus au courant qu'il y a quelques**  
447 **années ?**

448 J : Ils sont encore ignorants, mais comme en faculté, car on pense qu'en 4<sup>ème</sup> 3<sup>ème</sup> on va  
449 essayer de les informer, mais si vous allez en Fac vous avez exactement la même  
450 situation, dans les premières années de Fac.

451 **M : Et on n'en reparle pas à ce moment là ?**

452 J : Nous on a une antenne planification en faculté et on fait justement des animations  
453 pour leur dire les choses. Il y a une conseillère conjugale qui y va régulièrement, et on  
454 se rend compte que c'est les mêmes comportements que des jeunes ados dans certaines  
455 situations.

456 **M : Vous pensez que le problème vient du fait qu'elles ne s'y intéressent pas, ou**  
457 **bien il s'agit d'un manque de connaissance ?**

458 J : Les deux, les deux... C'est un peu navrant de voir qu'il y a une ignorance, qu'il y a  
459 un « zap » quelque part.

460 **M : Et vous pensez que cela vient du fait que la sexualité reste toujours un sujet un**  
461 **peu tabou ?**

462 J : Et bien soit ils s'imaginent qu'ils sont informés parce qu'ils ont internet, et en même  
463 temps il y a aussi le côté tabou. Pourtant je les trouve un peu plus libéré dans la parole.  
464 Mais cela s'explique peut être aussi par le fait de vouloir séduire, vouloir être comme  
465 tout le monde, on est des jeunes majeurs, et en fin de compte on a peur de perdre l'être  
466 aimé et on se fait avoir par négligence, l'amour fait faire parfois des... on est sur son  
467 nuage donc on pense que rien ne peut nous arriver. J'ai eu une ado, je me souviens, que  
468 j'ai vu en demande d'IVG, je lui ai dis « mais on s'est pas vu il y a quelques années ? »  
469 elle m'a répondu : « si, si vous êtes venue au collège. » « Et tu te souviens de ce qu'on  
470 disait ? » « Oui, oui vous me l'aviez dit, mais je pensais que c'était pas pour moi. ».  
471 Voilà  
472 On se sent pas concernés, on entend bien mais en même temps il y a un fossé, entre la

473 parole et le quotidien. Ou alors elles vous disent : « ben, moi je suis stérile » elles ont ça  
474 dans la tête.

475 **M : D'accord (surprise)**

476 J : « je pensais que pour la première fois y a pas besoin »

477 **M : Oui ça on l'entend régulièrement**

478 J : Ou alors comme j'ai encore entendu il y a peu de temps « La pilule ? Mais je pensais  
479 qu'une pilule prise au moment du rapport sexuel cela suffisait. »

480 **M : Oui donc il y a quand même un manque d'informations....**

481 J : D'informations, oui. Il faut rabâcher, rabâcher, rabâcher.

482 **M : Ce qui est surprenant c'est que pour avoir cette pilule, ces jeunes ont**  
483 **forcement eu rendez-vous avec un professionnel de santé. L'information n'est peut**  
484 **être pas redonnée.**

485 *Jeanne hausse les épaules en secouant la tête.*

486 J : On fait une ordonnance... Je ne veux pas critiquer, mais je fais un constat, moi je ne  
487 fais que des constats. Il y a des ordonnances faites à la va vite, et donc donner une  
488 pilule, vous avez parfois les médecins qui font des ordonnances vite fait parce qu'il  
489 pense qu'elle a compris... Mais il faut réexpliquer, avec des schémas et une planche  
490 anatomique. Parce que délivrer une ordonnance, ça ne fait pas tout, il faut prendre son  
491 temps, et c'est une consultation qui dure.

492 **M : Dans votre entourage ou famille il n'y a jamais personne qui vous a fait des**  
493 **réflexions sur le fait de travailler dans ces services ?**

494 J : J'ai une anecdote, quand la maternité de Mamers a fermée et que je suis revenue sur  
495 Vannes pour travailler dans le centre de planification, mon fils était très content et il  
496 criait à tout le monde « Ma maman va revenir », et ces amis aux scouts lui ont demandé

497 ou j'allais travailler, ce a quoi il leur a répondu que j'allais travailler dans le service des  
498 avortements, parce qu'à la maison ce n'était pas un sujet tabou, j'en parlais avec mes  
499 enfants. Et bien après cela, certaines familles qui étaient aux scouts avec mon fils,  
500 changeaient de trottoirs quand elles me croisaient...Mais sinon en ce qui concerne ma  
501 famille et mon entourage, on m'a dit «oh... C'est ton choix », mais euh.... on me parle  
502 pas des IVG non... on me dit « oh, bah jeanne » et je réponds « eh oui, ça fait parti du  
503 métier, il n'y a pas que les naissances, dans la vie d'une sage-femme il y a, les fausses  
504 couches, les morts in utéro, j'ai tout vécu, j'ai tout vu, et puis il y a ça, ces grossesses  
505 inexplicables, qui ne rentrent pas dans la vie d'une femme. » Et donc merci madame  
506 Veil, merci, parce qu'il faut lutter. Dites vous bien que les gouvernements changent, les  
507 lois changent, et vous avez des gens anti TOUT qui arrivent à nouveau, comme une  
508 lame de fond, et qui sont là. Vous savez une loi on la fait adapter comme on veut, et le  
509 drame de la France, c'est qu'il y a des interprétations de la loi, donc il faut qu'on  
510 continue à se battre pour que les lois soient vraiment respectées et appliquées  
511 correctement, et non pas être déviées. Et moi ce que je constate en France c'est que  
512 souvent les lois on les dévie en fonction d'un patron qui... voilà.

513 **M : Et sur cette loi là, est-ce que vous avez senti des dérives à certain moment ?**

514 J :... C'est très sournois, c'est pas des dérives, c'est que bon on va faire en sorte  
515 que ... Maintenant je remarque que la médecine dans les hôpitaux, c'est plutôt une  
516 entreprise qu'on gère financièrement... Donc obligatoirement changer le  
517 comportement des dirigeants, obligatoirement changer le comportement des médecins  
518 et de toutes les équipes qui sont derrières. Donc évidemment, les IVG, pas de vagues, ça  
519 va être de l'ambulatoire. Et vous voyez je suis inquiète parce qu'on était enfin  
520 contente d'être au troisième étage, au même niveau que la gynéco avec qui on a réussi  
521 à entretenir une relation constructive et saine, et là on est en train de nous dire que le  
522 service allait peut être à nouveau déménager, pour nous mettre à part et à nouveau le

523 centre de planification va être à l'écart du système soignant. Et on est très inquiètes,  
524 parce que qu'est-ce qu'on va devenir à nouveau ?

525 **M : Vous pensez qu'il y a des améliorations encore à apporter du coup ? Qu'est ce**  
526 **que vous imaginerez ?**

527 J : Oh oui, oui, déjà que les gens s'investissent et n'aient pas peur de s'engager... tout  
528 simplement, tout simplement ! Là je pense qu'il y a encore des tabous, des frileux, des  
529 timides... je ne sais pas comment vous dire, il faut avoir le courage d'être soit et de  
530 défendre la cause, non pas pour soi, mais pour les autres. Et je pense que c'est ça que  
531 certains n'ont pas compris, ils ont peur d'être jugé, mais non, on est là pour les femmes,  
532 pour les aider à avancer. On ne doit pas faire ça, pour avoir son nom sur la porte. Il y en  
533 a qui mélange un peu tout.

534 *Petit temps de pause, je cherche une nouvelle question.*

535 J : Alors vous voyez, j'avais fais un travail parce que je voulais réclamer du temps  
536 supplémentaire de conseillère conjugale, j'étais toute seule à temps plein, avec une  
537 secrétaire à mi-temps, et je voulais des vacances supplémentaires. Donc j'avais  
538 demandé une vacation d'internes, et le gynéco de l'époque m'a répondu : « Non, non,  
539 on a d'autres priorités que la planification ! » bon... Alors j'ai demandé plus de  
540 conseillères conjugales, et les médecins me demandaient : « Ca va ? Vous ne vous  
541 ennuyez pas trop derrières vos portes là, les journées ne sont pas trop longues ? ». J'ai  
542 tout entendu (air excédé)

543 **M : d'accord, vous étiez dénigré.**

544 J : Dénigrée, et je voudrais qu'on avance la dessus, sur ce sujet là. Certaines sages-  
545 femmes commencent à comprendre car avec les UGO (urgences gynéco obstétrique),  
546 les sages-femmes sont en première ligne, elles sont en consultations et elles voient la  
547 violence, et elles savent nous téléphoner pour ces femmes là, donc on travaille bien  
548 ensemble maintenant, il y a des ponts qui se font. De même en suite de couches quand

549 elles parlent violences conjugales... Alors moi j'y vais sous le biais de la contraception,  
550 ce qui me permet d'arriver en tant que sage-femme et non pas conseillère conjugale qui  
551 est un peu restrictif. Et on arrive à aller vers ses femmes qui sont en grande difficulté,  
552 en grand danger, c'est un travail de fond.

553 **M : Merci pour toutes ces réponses, je ne suis pas certaine d'avoir d'autres**  
554 **questions...**

555 J : Ah si la Chine ! Tiens c'est ça que je voulais vous dire et que j'ai oublié. On s'est  
556 rendus compte qu'il y avait une communauté chinoise qui était arrivée à la Fac il y a  
557 deux ou trois ans de cela. On s'est rendus compte que chez eux il y a de la propagande  
558 POUR l'IVG car pour eux c'est un moyen de contraception.

559 **M : D'accord.**

560 J : Voilà, c'est la jeune médecin avec qui je travaillais qui m'a aidée au moment de la  
561 création du centre de planification, elle comprenait le travail de fond à faire sur la  
562 contraception et elle s'est fâchée avec les gynécos en leur faisant comprendre qu'il ne  
563 fallait pas juger les femmes. Et donc on avait découvert ça à la Fac dans la communauté  
564 chinoise, et on a donc fait plusieurs fois des animations avec eux.

565 **M : D'accord**

566 J : Parce que ça ça nous avait interpellé, hein. Bon sans parler des jeunes Africaines, ou  
567 Guyanaises ou Comoriennes...

568 **M : Et du coup pour ces jeunes filles c'était un geste comme un autre ?**

569 J : Oui, elles ne mettaient pas le sens de la vie derrière. Donc elles se mettaient en  
570 danger... On veut bien entendre que ça puisse arriver, que ce soit une erreur.

571 **M : Oui bien sur**

572 J : Mais en même temps il faut bien comprendre que ce n'est pas un moyen de  
573 contraception, car la vie de leur utérus est en danger.

574 **M : Du coup pour en revenir à la création du centre de planification, vous avez**  
575 **vraiment eu votre place en tant que sage-femme ?**

576 J : Non, non, il a fallu que je la fasse toute seule et j'ai bien compris qu'il ne fallait pas  
577 que je fasse de vagues... pas de vagues... donc toujours en toute discrétion. Et moi  
578 quand j'ai vu que j'avais beaucoup de femmes qui revenaient après un accouchement  
579 dans les 4 à 6 mois suivant pour faire une IVG, en larme.... En me disant « Madame,  
580 pourquoi je suis là ? J'ai pas choisi celui là... Faut que je le mette à la poubelle, et pas  
581 l'autre... » Moi j'ai trouvé cela insupportable et donc à l'époque j'avais décidé de  
582 monter en suites de couches, pour faire une info contraception aux accouchées. Au  
583 début je faisais des interventions en groupe, mais c'était un peu difficile avec toutes les  
584 visites. J'ai un peu perturbé le service avec mes animations, certaines sages-femmes  
585 trouvaient que j'empiétais sur leur travail. Donc après je faisais ça plus discrètement, en  
586 allant dans les chambres. C'est vrai qu'à l'arrivée de l'enfant, la maman n'a plus trop sa  
587 place, c'est l'enfant avant tout, donc la famille autour de l'enfant. Et la femme se  
588 retrouve vite dans sa vie de jeune femme, de jeune mère, un peu débordée et pas de  
589 place pour la contraception... Il a fallu réexpliquer que l'allaitement n'était pas un  
590 moyen de contraception, que la pilule il ne fallait pas l'oublier... Moi j'avais à cœur de  
591 pas les retrouver quelques mois après en larmes, pour un second qui était arrivé trop  
592 vite... C'était insoutenable pour moi, et ces femmes là.

593 **M : Ces femmes ne s'attendaient pas à retomber enceinte aussi facilement ?**

594 J : Non, non pour elles c'était impensable. Et puis dire non au compagnon... ça reste  
595 encore une autre problématique... donc éduquer les hommes, éduquer les garçons...  
596 donc moi je vais dans les collèges, et je leur parle.

597 M : La contraception, c'est une histoire qui se joue à deux.

598 J : Ca c'est clair à deux ! « Les garçons, c'est pas parce que votre copine vous dit je  
599 prends la pilule, que tout est gagné, elle peut l'avoir oubliée, elle peut avoir été malade,  
600 une gastro... » « Ah bon, ah bon, » me répondent ils. « eh oui les garçons » et puis je  
601 leur demande souvent « Avez-vous envie d'être papa ? » « oh ben non madame ! » «  
602 eh bien voilà, vous avez pas envie d'être papa, alors prenez vos précautions. »

603 **M : Vous trouvez qu'ils s'investissent un peu plus ?**

604 J : je trouve que les garçons évoluent. Globalement je pense qu'ils sont un peu plus  
605 ouverts. Enfin j'espère.

606 **M : Merci beaucoup, je pense que j'ai tout ce que je voulais.**

607 J : Ne lâchez pas les sages-femmes, ne lâchez pas. On a notre place à faire mais pas au  
608 détriment des médecins qui ne veulent pas le faire. Il y a des médecins engagés, mais ils  
609 sont peu nombreux... Mais on est en l'an 2016, et il faut que ces services perdurent !

610 **M : pensez vous que le problème vient du fait qu'il y a plus de prestige du coté de**  
611 **la naissance, plutôt que s'occuper des IVG.**

612 J : « Prendre du temps pour ses femmes là, oh quand même, ça se fait pas... ». Mais  
613 regardez même est ce qu'on prend du temps pour les femmes qui accouchent  
614 maintenant ? A J2 elles rentrent chez elles... Vous croyez que c'est mieux ? Là on a un  
615 sacré boulot à faire les sages-femmes, parce qu'elles vont se retrouver rapidement dans  
616 cette vie de famille, pas armée... Ca va être à nous d'être là... et entre autre pour la  
617 prévention contraception.

618 **M : Mais il y a des choses mises en place avec les sages-femmes libérales, et les**  
619 **sages-femmes du Prado.**

620 J : J'espère. Mais quand je regarde le nombre d'accouchements à la maternité de  
621 Vannes et le nombre d'IVG dans nos locaux... le chiffre des IVG ne bouge pas... moi  
622 je m'inquiète.

623 **M : Le chiffre est de combien ?**

624 J : on reste entre neuf cent à mille IVG pour trois milles et quelques naissances....

625 **M : Oui ça fait quand même un tiers.**

626 J : C'est énorme, c'est énorme.... Même si effectivement on grappille des gens de la  
627 région, car on a plein de petites structures qui ont fermé. Et oui dans certains endroits de  
628 la région il n'y a qu'une journée d'IVG par semaine, et puis il y a les femmes qui ne  
629 veulent pas avorter dans leur ville, à cause du qu'en dira t'on... Mais également les  
630 parisiennes qui viennent pendant les vacances car là-bas c'est surbooké et les services  
631 fermes, il y a beaucoup de parisiennes qui viennent faire les IVG l'été, faut pas l'oublier  
632 non plus.  
633 Moi je trouve effarant qu'à l'heure actuelle on n'arrive pas à faire baisser le taux  
634 d'IVG... ça ça m'inquiète, avec tous les moyens de prévention qu'on a... Voilà, qu'est  
635 ce qui se passe...

636 **M : Qu'est ce qu'il faudrait faire ?**

637 J : Qu'est ce qu'il faudrait faire : Eduquer, éduquer, rabâcher, rabâcher... Le problème  
638 c'est que les femmes ne prennent pas le temps pour elles, pour leur corps.... Maintenant  
639 on est dans la consommation... Alors vous avez ces jeunes qui sont dans la  
640 consommation du sexe n'importe comment... malheureusement ça on a toujours ce  
641 pourcentage...

642 **M : Cela n'existait pas avant ?**

643 J : Moins, moins, et moi ce qui me gêne c'est qu'elles sont de plus en plus jeunes... Là  
644 on est vraiment un peu effarés, hein...

645 **M : Vous avez vraiment des très jeunes filles ?**

646 J : Oui, oui, des 13, 14 ans. A Noël on a eu notre lot de trois, quatre jeunes filles de 13-  
647 14ans... (Hausse les épaules et semble désabusée...)... No comment... Qu'est ce qui se

648 passe dans les familles ? Où sont les parents ? Je pense qu'il faut arrêter de juger les  
649 enfants, mais surtout se pauser la question, Où sont les parents ? Parce que ce sont des  
650 enfants !

651 **M : Bien sûr. Il y a peut être un souci d'éducation ?**

652 J : Voilà, qu'est-ce qu'ils voient à la maison et qu'est ce qui se passe derrière ça. On est  
653 plus dans les cassettes ou CD pornos qu'ils prenaient à la maison, maintenant on est en  
654 accès direct via internet, et c'est cela qui est grave.

655 **M : Vous pensez que cette facilité d'accès joue un rôle ?**

656 J : Oui, oui... Parce que le matin tout le monde est derrière son écran et plus personne  
657 ne se parle. Et puis les mères disent voir le gynéco, ou alors vous avez les jeunes qui  
658 viennent pour l'IVG et qui nous disent : « je l'avais dit à maman que j'avais un copain,  
659 je voulais la pilule, mais maman m'a dit non car je suis trop jeune ». Parce que les  
660 parents s'abritent derrière ça, t'es trop jeune, sous prétexte de dire tu es trop jeune ils  
661 pensent que l'enfant va obéir et ne pas avoir de relations sexuelles, mais ils ne sont pas  
662 du monde de leurs enfants, qui eux brulent les étapes. Parce que de l'autre côté il y a un  
663 autre challenge, ne pas perdre le copain et ne pas perdre la face, par rapport aux autres.  
664 Les parents se voilent la face, ils oublient qu'ils ont été jeunes eux aussi. Etre parent  
665 c'est être adulte et être responsable. Donc nous on est là pour faire le palliatif, mais  
666 parfois on arrive trop tard. Sans parler de celles qui arrivent et dont la grossesse est bien  
667 avancée...et là c'est dramatique !

668 **M : Et comment vous faites du coup avec ces jeunes filles qui arrivent au delà du**  
669 **délai?**

670 J : le Planning familial qui est là, et avec qui on travaille bien, et qui a les adresses plus  
671 rapide. Parce que maintenant on peut trouver les adresses sur internet sans problème.  
672 Grâce au planning Familial elles ont des rendez-vous rapides et à un prix diminué, et  
673 elles ont tous les accès de trains et de bus pour que ces jeunes filles puissent y aller.

674 **M : Du coup elles se rendent dans des pays limitrophes ?**

675 J : Oui, alors du coup ils ne travaillent plus avec l'Espagne, parce que je pense qu'ils  
676 ont eu des soucis avec l'Espagne. Ils travaillent donc avec l'Angleterre et la Hollande  
677 principalement.

678 **M : Car les délais ne sont pas les même ?**

679 J : C'est ça, ils ont des limites vers 21 ou 23 semaines. Voilà. Bon ça dépanne, mais ça  
680 ne fait pas tout... Et... moi ce qui m'embête dans tout cela c'est que ces jeunes filles je  
681 les ai vu et je leur propose toujours de venir nous revoir après en visite post IVG, pour  
682 votre suivi, ou éventuellement une montée de lait, ou des choses comme ça. Mais je ne  
683 les revois pas, et ça ça m'ennuie beaucoup. Comme je dis souvent en rigolant avec mes  
684 collègues « on ne revient pas sur le lieu du crime. », pour elles c'est insurmontable de  
685 revenir, dans ce service où on a fait le constat d'une grossesse impensable et qui n'avait  
686 pas sa place. Donc on ne les revoit pas ou peu, et ça c'est très embêtant...

687 **M : Et vous savez comment ça se passe là-bas ?**

688 J : Oui, soit vous arrivez à temps, avec une écho qui est bien fiable et écrite par un  
689 médecin, elles sont très nombreuses, et il y a beaucoup de françaises. Donc elles  
690 arrivent et en fonction des places disponibles... Donc vous avez des frais de transports,  
691 des frais d'hôtellerie, et puis ils vous accueillent et vous donne une date, et puis voilà.  
692 Donc il faut quand même arriver à temps, et qu'il y ait de la place, et puis ça a quand  
693 même un coût.

694 **M : Donc tout le monde ne peut pas se le permettre.**

695 J : Voilà. Et je trouve ça grave que le choix de garder un enfant ou pas soit une question  
696 d'argent, grave car on va avoir une génération d'enfants qui ont pas choisi d'être là.

697 **M : C'était tout l'intérêt du remboursement de l'IVG par la sécurité sociale.**

698 J : Tout à fait, tout à fait. C’est quand même un gros pas en avant et ça il faut le  
699 maintenir. Je trouve ça bien de ne rien payer, mais en même temps qu’elles fassent  
700 quand même une démarche financière pour certaines, pour qu’elles sachent quand  
701 même que derrière il y a un coût.

702 **M : (hochement de tête)**

703 J : Moi j’ai connu un médecin à Chartres qui refusait de faire 3 IVG à une femme, au-  
704 delà, il disait : « non madame, je ne vous accueillerai plus ». Parce qu’il mettait ces  
705 limites. C’est bien de dire ça, mais derrière il faut un discours armé.

706 **M : Afin de donner les moyens pour que ça n’arrive plus.**

707 J : Dont l’intérêt d’un entretien bien ficeler avec une conseillère conjugale, armé, un  
708 entretien armé, c’est pas tout de dire « on veut plus de vous. » Mais qu’est ce qu’on  
709 fait ? Et pourquoi ce désir d’enfant toujours là, et qu’elles n’arrivent pas à finaliser ? ça  
710 c’est une autre histoire mais ça fait parti de nos entretiens de conseillères conjugales.

711 **M : Pour en revenir au trajet vers l’Angleterre, cela existait déjà avant la loi Veil,**  
712 **à l’époque est ce que c’était caché, ou en entendiez vous parlez ?**

713 J : Hum, oui ça existait déjà à l’époque, mais maintenant c’est plus facile on trouve les  
714 adresses sur internet.

715 **M : Et vous en avez beaucoup des femmes qui dépassent ce délai ?**

716 J : Il y en a, il y a toujours un certain pourcentage, mais on les voit pas toutes. Mais on  
717 les prend en charge, très vite et très bien. La seule chose qui me gêne c’est qu’on les  
718 revoit pas... Enfin il vaut mieux cela qu’un enfant que vous retrouvez dans la poubelle,  
719 ou dans le congélateur... Parce que ça aussi je l’ai vécu... D’une femme, et ça je suis  
720 gravée pour toute ma vie, une femme que j’ai connue en demande d’IVG une année, qui  
721 était limite, limite, on a réussi, j’ai eu un entretien avec elle : désir du troisième, son  
722 mari n’en voulait pas etc..., elle a pensé qu’il plierait et non, donc elle a fait une IVG.

723 L’année d’après elle est revenue de nouveau enceinte limite, limite, vu entre deux  
724 portes, elle a pas voulu un entretien plus construit, une femme qui était dans la santé en  
725 plus. Et elle a fui, et j’ai appris qu’elle avait gardé sa grossesse en espérant que son mari  
726 le découvre, il ne l’a jamais découvert, elle a accouché toute seule chez elle et elle l’a  
727 mis au congélateur. Puis elle a fait une hémorragie et elle est arrivée à l’hôpital en  
728 expliquant tout... Voilà. Donc ça c’est.... Je supporte pas ça... ça je ne l’oublierai  
729 jamais.

730 **M : Je comprends c’est le genre d’histoire qui marque à vie.**

731 J : A vie... Les enfants à la poubelle j’en ai vu quelques uns... Donc non... Ils ont pas  
732 choisi ces petits là.. Donc qu’est ce qui se passe dans la tête des femmes, c’est un travail  
733 que je continue à faire. Mais moi je voudrais faire plutôt une thèse sur ces hommes qui  
734 ne voient pas leurs femmes, ces maris dont c’est pourtant le troisième, quatrième... Et  
735 ces maris qui n’ont rien vu... Mais comment ces hommes n’ont rien vu... Qu’est ce qui  
736 se passe dans le couple ? Moi ça m’interpelle. ça communique pas, qu’est ce qui s’est  
737 passé ? Qu’est ce que vivent ces femmes ? Et qu’est ce que vivent ces hommes ? Ils ne  
738 regardent pas leurs femmes ? Moi ça m’interpelle...

739 **M : Vous pensez qu’il n’y a pas de réel déni de grossesse ?**

740 J : Arrive un moment où elles sont au courant, elles savent... Mais elles passent outre,  
741 comme un gros rhume, ça va passer... Et puis elles espèrent qu’il va les voir  
742 autrement... Elles savent, elles espèrent que quelqu’un s’en rende compte. Je trouve ça  
743 horrible, je trouve ça horrible...

744 **M : Oui**

745 J : Et ces enfants curieusement, moi j’allais les voir en nurserie, et c’est des enfants qui  
746 se taisent, c’est des enfants qui se taisent longtemps, même si finalement ils ont été  
747 accueillis par la famille ceux sont des enfants très silencieux. Et ça me questionne.

748 **M : Est ce que vous pensez qu’il faut aller leur parler ?**

749 J : C’est toute la problématique d’un entretien et d’un suivi des sages-femmes dans ces  
750 grossesses sous X, de faire de vrais entretiens neutres, mais en même temps de travailler  
751 sur tous les points. Ne pas les culpabiliser c’est pas ça du tout mais travailler pour qu’il  
752 y ait des mots posés là dessus, ou des paroles, voire même des écrits pour plus tard.  
753 Moi j’ai connu une jeune fille qui a fait un retour en arrière. Notre rôle c’est ça, c’est  
754 une écoute attentive, un lieu pour les aider à se reconstruire voilà tout simplement.  
755 Et je connais une sage-femme que j’ai eu comme élève et qui a été marquée parce qu’on  
756 a vécu ensemble au centre, et qui n’était pas prête à devenir conseillère conjugale. Mais  
757 je lui ai dit « moi tu sais je suis devenue conseillère, mais si j’avais eu plus de temps  
758 avant la retraite, j’aurais repris mes études pour devenir sexologue. ». Parce que je  
759 trouve qu’on est à la clef de l’intimité des couples, je trouve que la sexologie elle a sa  
760 place dans cette vie de femme. Et voilà, maintenant elle est sexologue. Et en voyant ça  
761 je suis très contente de l’évolution de notre vie de sage-femme, il ne faut pas se  
762 cantonner à la salle de naissance.

763 **M : et vous trouvez de plus en plus que les sages-femmes ont acquis des**  
764 **connaissances ?**

765 J : Oui, oui. Bon il y a des âges où elles ne sont pas mûres pour le faire. Mais si, si, si,  
766 on a notre place dans beaucoup d’endroits, et ça il ne faut pas se cantonner et rester  
767 restreinte, on a notre place.

768 **M : Y a-t-il des endroits où vous trouvez qu’il faut qu’on se fasse encore notre**  
769 **place ?**

770 J : Déjà en suite de couches on nous laisse de plus en plus de charges, je trouve ça très  
771 lourd que les médecins se désinvestissent, je trouve ça très curieux. Pour moi il y avait  
772 une notion d’équipe, là ça me choque. On a également une grosse place en PMI, mais

773 également une grosse place en libérale, mais les filles il va falloir vous serrez les coudes  
774 et être armées. Parce qu’on nous attend au tournant, je pense.

775 **M : Vous pensez qu’on aura peu le droit à l’erreur ?**

776 J : Voilà ! On a voulu mettre en avant nos compétences, mais en même temps n’oubliez  
777 pas qu’on est une profession à compétences limitées et ça il ne faut pas dérapier. Donc  
778 on a notre place de partout les filles, après c’est le chemin de chacune, tout simplement.

779 **M : c’est bien de ne pas être cantonnée.**

780 J : Oui, on évolue dans tellement de domaines de la vie de la femme, on est au cœur du  
781 couple, on est au cœur de leur intimité. Pour moi c’est un privilège d’aider à la  
782 naissance d’un enfant, car on rentre dans l’intimité d’un couple, ça a toujours été  
783 quelque chose de particulier, beaucoup de pudeur, et non pas être dans la toute  
784 puissance de je suis la femme qui va vous aider. Ah non, non, non, moi je suis là de  
785 passage. Je suis un témoin de la naissance de cet enfant, avec beaucoup de joie et  
786 d’émotion, et avec toute ma connaissance technique derrière, mais on est de passage.  
787 Voilà il faut rester humble. Expectative armée (rire) ça c’est gravé ! voilà

788 **M : Très joli terme.**

789 J : Et n’oubliez pas, moi je dis toujours, je travaille sur le lien : sage-femme, le cordon,  
790 les sages-femmes on est des passeuses de vie, on est dans le lien, il faut préserver ça  
791 dans cette famille qui se construit, pour la construction de cet enfant.  
792 Les femmes je leur demande « Mais quelle place vous donnez à cet enfant ? » quand  
793 elles sont en demande d’IVG, quand elles sont dans le doute, je prononce le mot  
794 « enfant » ou « grossesse ».

795 **M : Merci pour tout.**

796 J : je suis désolée je suis très bavarde.

797 **M : Ah non non pas du tout.**

798 J : Mais je suis passionnée par ce que je fais. La directrice de l'école de sage-femmes  
799 m'avait demandé : « pourquoi voulez vous être sage-femme ? » et je lui avais répondu  
800 « Parce que c'est la vie, c'est tout, j'ai rien d'autre à dire ». Alors bien sur il y a la  
801 technique ça fait parti de nos études, mais au delà de ça, c'était... c'est... inexplicable.

802 *Son téléphone sonne, son fils.*

803 **M : Merci pour tout, j'ai été ravie de faire votre connaissance.**

804 J : Juste une dernière chose, j'avais fait une étude sur les centre de plannif de toute la  
805 région pour savoir comment ils marchaient, combien de personnes ils avaient. Et puis il  
806 y a une médecin qui m'a demandé ce que je faisais car elle pensait que j'étais une anti-  
807 IVG. Ce à quoi je lui ai répondu « C'est simple je suis la seule conseillère pour un  
808 centre d'IVG qui fait environ 1000 IVG par an, je croule sous les entretiens, donc je  
809 voulais savoir comment ça se passe ailleurs. » Et donc je lui ai expliqué que j'étais en  
810 civile, pour les entretiens et que je ne portais pas de blouse blanche. Mais je lui ai  
811 expliqué mon autre problème : « C'est que je suis au premier étage pour les entretiens et  
812 le service de CIVG est lui au sous sol, et donc les femmes on me les envoie, mais elles  
813 s'en vont, surtout depuis que l'entretien n'est plus obligatoire. » Et donc cette médecin  
814 m'a expliqué comment ils faisaient chez elle, ils s'étaient rendus compte que voir le  
815 médecin en blouse blanche pour elles ça voulait dire c'est bon je suis dans le système  
816 donc je peux plus faire demi-tour. Donc ça l'avait interpellé, et elle faisait voir  
817 systématiquement les femmes par la conseillère conjugale, qui mine de rien était en  
818 civile, qui ne faisait pas un entretien ...nommé, mais accueillait et remplissait les  
819 papiers et souvent sur ce temps les femmes pouvaient se poser, commencer à parler, et  
820 puis parfois elles se disaient non finalement je ne vais pas y aller je m'en vais.

821 **M : Les femmes ne sont pas toujours convaincues quand elles vous rencontrent ?**

822 J : Non bien sûr, et il faut les aider, parce qu'il est hors de questions qu'elles se sentent  
823 obligées juste parce qu'elles ont entrepris une démarche. Nous on leur dit souvent,

824 « écoutez on prend date, vous réfléchissez, nous on se revoit avant, prenez une date  
825 d'IVG, et ce jour là, on ferra le point, soit vous nous appelez pour nous dire que vous ne  
826 venez pas, soit vous nous dites, que vous êtes encore dans le doute, soit vous êtes  
827 décidées. » Et très souvent finalement elles nous disent qu'elles ne viennent pas. Il faut  
828 leur donner ce temps de cheminement c'est très important. Ce n'est pas parce qu'elles  
829 sont venues une fois .... Ah ça non, nous on ne supporte pas.

830 **M : Du coup vous trouvez que le délai raccourci à 48h est une mauvaise idée ?**

831 J : ... C'est bien parce que ça les rassure de se dire, on peut faire ça vite. Mais nous  
832 derrière on a des entretiens blindés, voilà.

833 **M : De toute façon c'est impossible de réellement faire ça en 48h, non ?**

834 J : Impossible, c'est impossible. Mais c'est peut être aussi pour les soulager car il y a  
835 des services qui ont abusé de ce temps de réflexion. Donc je pense que ça faussait  
836 beaucoup de choses et qu'il y en a qui l'ont utilisés contre, pour les empêcher de faire,  
837 parce qu'il y avait des gens surnois. Donc cette histoire de 48h c'est un bien mais il  
838 faut savoir l'utiliser, pour pas faire ça à toute vitesse, on ne fera jamais une IVG de la  
839 veille pour le lendemain, jamais. Sauf cas de situations de détresse extrême et là on fait  
840 des entretiens à plusieurs. Mais on ne fera jamais une IVG dans l'urgence, une IVG  
841 n'est pas une urgence en soit, sauf cas exceptionnel. Voilà.

842 **M : Merci beaucoup.**

843 J : C'est bon ?

844 **M : Oui parfait.**

### 1           **Entretien 3 : Odette**

2   *Cet entretien est un entretien qui c'est déroulé via Skype. Après un léger problème*  
3   *technique avec la vidéo, l'entretien peut commencer. Odette est installée dans son salon*  
4   *prête pour cet entretien.*

5   **M : Bonjour.**

6   O : Bonjour.

7   **M : Tout d'abord, merci d'avoir accepté cet entretien, je vous demande encore**  
8   **pardon de l'avoir repoussé.**

9   O : Vous avez votre travail !

10 **M : Je voulais vous demander de vous présenter dans un premier temps et de nous**  
11 **expliquer pourquoi vous avez eu envie de devenir sage-femme.**

12 O : euh.. Bon.. En fait, dans les années 69, c'était une solution pour avoir une  
13 autonomie et un cycle d'étude court. Ça c'était très important parce que j'avais donc,  
14 euh, une grande famille. Et je considérais que mon père n'allait pas pouvoir payer de  
15 longues études à tout le monde. Donc c'était un cycle court, et puis j'ai été intéressé très  
16 tôt par la maîtrise de la fécondité, et tout ce qui était autour de la reproduction.

17 **M : D'accord.**

18 O : Et donc c'était un métier très fascinant vu de l'extérieur. Et il ya avait une maternité  
19 dans le bourg d'à coté avec une maitresse sage-femme qui avait un grand savoir, vu de  
20 l'extérieur. Elle venait de Paris et elle faisait partie des Parisiennes qui ont travaillé à  
21 l'école de l'Hôtel Dieu, la maternité ancestrale au niveau de l'histoire. Elle avait fait un  
22 an supplémentaire, ce qu'on appelait les sages-femmes de « première classe », enfin de  
23 « grande classe ». C'est-à-dire qu'elles avaient fait une quatrième année d'internat  
24 clinique.

25 **M : D'accord.**

26 O : Et donc l'a j'ai achevé en 2010 une carrière de sage-femme, après 42 ans en milieu  
27 hospitalier.

28 **M : D'accord. Vous disiez que vous aviez une grande famille, êtes vous l'aînée ?**

29 O : Non, non. Alors sur ces questions là je ne vais pas m'étendre, ces dimensions  
30 intimistes j'ai horreur de ça.

31 **M : D'accord.**

32 O : C'est la mode mais je ne suis pas d'accord moi (rire). Je n'aime pas ce  
33 déterminisme psychanalytique.

34 **M : Pas de soucis. Hum... Du coup comment se sont passées vos études ?**

35 O : Alors les années d'études étaient pour moi difficiles, de mon point de vue. J'ai eu  
36 une amie qui était très heureuse pendant ses études. Moi j'ai trouvé ça extrêmement  
37 disciplinaire. C'était de nombreuses heures de travail par jour, de travail dans les  
38 services, et en fait, c'était en fonction de la disponibilité des horaires que nous allions  
39 en cours. Il y avait des cours obligatoires où le patron voulait voir tout le monde. Mais  
40 parfois on coupait les cours pour remonter faire des insulines et des calciparines enfin à  
41 l'époque c'était des héparines. Et les sages-femmes étaient surtout ordonnancières,  
42 enfin donnaient des ordres, et c'était vraiment les étudiantes sages-femmes qui faisaient  
43 tourner, qui faisaient le travail dans les services à l'époque.

44 **M : D'accord.**

45 O : Et ça dans beaucoup d'écoles... Dans de nombreuses écoles.

46 **M : Et durant vos années d'études, est ce qu'on vous avait parlé du coup de tout ce**  
47 **qui était contraception, limitation des naissances ce genre de chose ?**

48 O : Non, non,non,non,non très peu. Parce que si vous voulez, en 69, les décrets  
49 d'application de la loi Neuwirth n'étaient pas encore passés. Il faut attendre, fin 1972,  
50 donc j'étais sortie, puisque les études duraient trois ans. Et en plus dans certaines zones  
51 rurales, les décrets d'application n'étaient pas appliqués. Puis ce qu'en 1973, la  
52 surveillante des suites de couches ayant appris mon enseignement de contraception en  
53 suites de couches pour les femmes ayant accouchés et grandes multipares. Elle est  
54 venue me voir pour me dire que je travaillais contre le métier. Elle m'a demandé de  
55 choisir, soit j'arrêtais les cours d'informations contraceptives, soit je devais choisir un  
56 autre établissement. Et je lui ai dit que j'allais réfléchir, mais que j'allais sans doute  
57 modifier mon contrat (rire). Et après, bon, il y a eu des aléas familiaux graves, et j'ai  
58 quitté cet établissement.

59 **M : D'accord. Donc on ne vous parlait pas du tout d'avortement à l'école alors que**  
60 **vous alliez vous retrouver face à des femmes, qui allaient arriver...**

61 O : Non, non dans les cours on en parlait pas du tout. En troisième année, on avait des  
62 cours sur les complications de l'avortement clandestin.

63 **M : D'accord, quand même.**

64 O : Mais, nous en avions la pratique avant parce que c'est en deuxième année que nous  
65 étions dans cette école aux urgences de gynécologie. C'était donc nous qui recevions les  
66 jeunes femmes en premier, parce que les externes n'étaient pas toujours présent surtout  
67 le soir. C'était nous qui installions la femme, la jeune femme, sur la table de  
68 gynécologie et qui piquions pour avoir une veine, un garde veine. Et à l'époque il n'y  
69 avait pas de cathéters long et souples, hein. (rire). C'était des aiguilles à gros diamètres  
70 en fer.

71 **M : D'accord.**

72 O : En fer ! Le matériel n'était pas jetable. Donc des espèces de pieux... et on piquait  
73 toujours au pli du coude avec ces grosses aiguilles. S'il y avait hémorragie il fallait  
74 mettre un gros diamètre, avec ces espèces d'aiguilles en fer longues.

75 **M : Et ces femmes là, elles étaient accueillies comment dans l'ensemble, dans les**  
76 **services, quand elles arrivaient ?**

77 O : Bon, je n'ai que mon expérience personnelle donc... Nous on n'était pas préparées à  
78 s'occuper de ces jeunes femmes, et on était... enfin je pense qu'on était... plus  
79 réceptive à leurs souffrances que le personnel titulaire, hein, et les médecins. J'ai vu une  
80 fois une femme repartir avec des antispasmodiques, je me souviens pas bien du produit,  
81 et elle est revenue bien sûr 15 jours après, dans un état dramatique. Mais ce qui était  
82 déterminant c'est... J'ai eu deux femmes, décédées pendant mes études et une que je  
83 suis allée revoir en réanimation. Donc la première, c'était une troisième pare, d'ailleurs  
84 femme de pasteur, qui avait l'utérus perforé avec plusieurs aiguilles à tricoter. Et une  
85 jeune femme de mon âge, donc 18ans, qui est morte d'infection puerpérale grave. Et  
86 celle en réanimation elle était en opisthotonos en contractures majeures, avec le tétanos.  
87 Avec tous les signes du tétanos...

88 **M : D'accord. Et du coup vous avez fini vos études en quelle année, en quelle**  
89 **année vous avez été diplômée ?**

90 O : 72, Juin 72, 1972, avant la loi Veil, hein.

91 **M : D'accord, et donc du coup, c'était l'année du procès de Bobigny, si je ne me**  
92 **trompe pas.**

93 O : Oui tout à fait, tout à fait.

94 **M : Et vous en avez entendu parler ?**

95 O : Bien sûr, oui, oui.

96 **M : Vous en parliez entre vous ?**

97 O : Euh... pas beaucoup entre nous, enfin, jamais avec les sages-femmes titulaires. Oui  
98 on en a parlé, j'ai le souvenir vague de quelques conversations. Mais c'est surtout avril  
99 1971, avec le manifeste des 343 femmes paru dans le « Nouvel Obs' », le « Nouvel  
100 Observateur ».

101 **M : D'accord.**

102 O : Et ça, ça a été, une grosse grosse secousse, quand cet hebdomadaire est arrivé dans  
103 le service, je ne me rappelle plus par quel biais. Mais c'est vrai qu'il y avait des grands  
104 noms, il y avait des intellectuels, des actrices de cinéma.. Enfin des grands noms....  
105 Mme Arditi, Marguerite Duras, Delphine Seyrig, beaucoup de femmes de théâtre,  
106 Simone de Beauvoir... Et ça c'était... Je me rappelle d'une agitation, lors de ce... Ca a  
107 été une bombe, pour moi une bombe, une petite bombe dans les services.

108 **M : Et vous qu'est ce que vous avez ressenti à ce moment là ? Qu'est ce que vous**  
109 **vous êtes dis ?**

110 O : Et bien qu'elles avaient raison et quelles étaient très courageuses. Voilà. Très  
111 courageuses bien sûr, oui. Et après c'est un an plus tard le procès de Bobigny, 1972.  
112 Mais nous nous étions provinciales, et avec très peu de moyens financiers, nous ne  
113 sommes pas montées à Paris pour le procès de Bobigny, on le suivait.

114 **M : Mais vous suiviez quand même l'actualité.**

115 O : Oui, oui, oui tout à fait. Mais d'une manière minoritaire hein, ultra minoritaire.

116 **M : Oui d'accord.**

117 O : Très très minoritaire, on parlait pas avec les... J'ai pas le souvenir qu'on ait parlé  
118 avec les sages-femmes titulaires, hein, non! C'était plutôt vraiment entre quelques, on  
119 disait élèves sages femmes à l'époque. Alors qu'on savait que certaines d'entres nous,  
120 euh..., faisaient des fausses-couches arrangées avec des sondes stériles...

121 **M : D'accord.**

122 O : Et puis on avait la notion que des femmes avec des moyens financiers suffisant se  
123 faisaient avorter correctement dans des cliniques ou alors en Suisse, à l'époque, on  
124 parlait beaucoup de la Suisse.

125 **M : Et du coup vous, vous avez eu des femmes qui venaient vous voir en essayant**  
126 **de savoir... ?**

127 O : Non, non j'ai pas du tout cette notion, car nous étions étudiantes en internat, avec  
128 des journées de douze heures... On ne voyait pas grand monde hein. Et en consultation  
129 je n'ai pas cette notion là. Peut être que... Nous avions une sage-femme remarquable,  
130 chevronnée en consultation, elle nous en a jamais parlé... Je n'ai pas la notion qu'elle  
131 nous en ait parlé, du moins pas avec moi, pas avec moi.

132 **M : D'accord.**

133 O : c'était très, très discret, hein. Sous des conversations, euh vraiment dans... C'était  
134 vraiment une énorme discrétion, un tabou. Non, j'ai... et en tant qu'étudiante on n'avait  
135 pas d'accès direct avec eux les patientes, hein. Il y avait toujours une sage-femme  
136 titulaire, sauf en troisième années, mais je n'ai pas le souvenir, non, non.

137 **M : Et du coup la première fois que vous avez entendu parler de cette idée de loi**  
138 **Veil, les débats, c'était à quelle occasion ?**

139 O : ....Dès que j'ai changé d'établissement, après l'école, je suis allée en zone rurale,  
140 semi-rurale. Au centre hospitalier de X, plus exactement. Et là, j'ai eu la chance de  
141 rencontrer rapidement un médecin militant du MLAC, dans la clandestinité. Et c'est  
142 comme ça, que je suis allée aux débats. Et en 1973, Il y avait un très grand débat dans  
143 une grande salle, dont j'ai pas le souvenir, peut être dans la mairie je ne sais pas. Et là, il  
144 y avait des militants de la section du MLAC de la ville. Ils animaient un débat. Et dans  
145 la salle, est intervenu d'une manière extrêmement tranché Jérôme Lejeune, qui avait  
146 créé « SOS tout petits », le généticien, contre l'avortement, qui a fait toute sa carrière  
147 contre l'avortement. Et ça, j'en ai un souvenir très très très précis, parce que j'ai pris la

148 parole, je sais plus pour dire que : « c'était un réel problème de santé publique ». Enfin  
149 ce que j'avais lu ça quoi. Et il est allée me voir à la fin du débat en me disant « Vous  
150 êtes jeune » alors il avait du se renseigner sur mon compte sans doute après ma prise de  
151 parole. Et il m'avait dit « faite attention, vous êtes jeune, vous êtes manipulée. « Ne  
152 suivez pas cette orientation ». Je lui ai répondu : « mais je peux réfléchir par moi-même,  
153 Monsieur ». Et ça s'est terminé la.  
154 Et ça, c'est la seule fois où j'ai croisé Jérôme Lejeune en dehors de la télévision.

155 **M : Et du coup vous parlez du MLAC, le mouvement de libération pour**  
156 **l'avortement et la contraception, mais il y avait également le Mouvement Français**  
157 **du Planning Familial. Est-ce que ce sont des associations desquelles vous vous êtes**  
158 **rapprochée en tant que sage-femme ?**

159 O : Euh pas en tant que sage-femme, en tant que jeune professionnelle. En tout les cas,  
160 j'ai pas rencontré de sage-femme au MLAC, et le planning familial j'étais allée à  
161 quelques réunions en arrivant dans cette ville, mais pendant mes études je n'avais pas le  
162 temps, on travaillait beaucoup trop.

163 **M : D'accord.**

164 O : Donc non le planning, finalement j'ai été plus souvent au permanence du MLAC et  
165 aux conférences du MLAC, dont je suis venue rapidement adhérente, que euh au  
166 planning familial que j'ai rejoint par la suite

167 **M : Donc vous avez rejoint ces deux associations par la suite**

168 O : Le MLAC très rapidement, dès 73, très précisément en avril 1973.

169 **M : Et euh... Dans les services, quand on a commencé à parler de la loi Veil, et**  
170 **qu'il s'est avéré quelle a été adopté, quelle a été la réaction des différents corps de**  
171 **métier ? Y avait-il des réactions unanimes ?**

172 O : Donc j'ai changé d'établissement en juin 1974, donc avant le passage de la loi Veil,  
173 et je suis donc arrivée dans un, euh, centre hospitalier universitaire dans la région  
174 Centre Val de Loire. Et là, le milieu, c'est-à-dire avec le Grand Docteur, c'était très très  
175 hostile à l'avortement. Après le vote de la loi, il a instauré une commission, de « tri » en  
176 quelques sorte, avec un praticien hospitalier, un anesthésiste et une sage femme  
177 surveillante. Ils ont fait une commission pour examiner les demandes d'avortements  
178 alors que la loi était passée.

179 **M : Du coup, c'était contraire à la loi .**

180 O : Absolument, la loi n'était pas appliquée. Et donc sur 174 il y en a eu que 14  
181 considérés comme recevables.

182 **M : D'accord ! Donc la loi n'était pas du tout appliquée...**

183 O : Non non. Parce qu'il y avait le Grand Docteur contre l'avortement, et son praticien  
184 hospitalier également et un autre professeur, puis le Maire de la ville. Il faudra que vous  
185 voyiez un peu cette histoire, je pourrais d'ailleurs vous envoyer le panneau sur  
186 l'ouverture de ce CIVG car ça a été très laborieux. L'ouverture n'a eu lieu en fait qu'en  
187 septembre, septembre 1975, parce que l'application locale ne s'est pas faite au  
188 lendemain de la loi. Et c'est vrai que ça a été difficile, dans beaucoup de services,  
189 beaucoup de services. Et donc il y a eu cette commission, et donc les militants du  
190 MLAC de la ville, ont continué à pratiquer les avortements jusqu'à, enfin, jusqu'au  
191 deux tiers de 1975. J'ai la notion de plus de 150 IVG avec la méthode Karman c'est-à-  
192 dire qu'ils ont continué comme à partir d'avril 1973, à pratiquer des IVG parce que le  
193 Grand Docteur ne voulait pas appliquer la loi. Et après, Mr le maire a été sommé, a été  
194 rappelé à l'ordre par le ministère, quoi.  
195 Et le directeur de l'établissement a envoyé 120 lettres je crois, pour euh, demander à  
196 des chefs de services de prendre la tête d'un service d'IVG. Parce qu'en Gynécologie-  
197 Obstétrique, personne ne voulait passer outre l'opinion du Grand Docteur.

198 **M : Oui parce que c'était le professeur.**

199 O : Tout à fait et il semble que ce soit la même chose à Angers, Grenoble, Nantes.  
200 Et donc le directeur n'a reçu que deux réponses positives sur 120. Un professeur agrégé  
201 de biologie, il était à la tête du laboratoire d'anatomo-pathologie, de biologie. Et donc  
202 en fait il n'avait jamais touché un spéculum de sa vie, puisqu'il était agrégé de biologie.  
203 Et c'est donc un deuxième praticien hospitalier qui lui était radiologue mais avait déjà  
204 eu une pratique des curetages, qui a bien voulu, qui c'est proposé comme responsable  
205 médical du service. Donc en fait ce service de CIVG a eu deux directions, une direction  
206 administrative et une direction clinique. Et là, ce sont des humanistes qui se sont  
207 proposés, il y avait une interne de pédiatrie, un médecin de... Ils sont neuf à avoir  
208 acceptés de faire des vacances, mais aucun gynécologue !

209 **M : D'accord, et est ce qu'il y a eu des sages-femmes, enfin pas pour les actes à**  
210 **proprement parler, mais pour le reste du travail ?**

211 O : Non, ce n'était pas possible avec l'opprobre du Grand Docteur, il avait dit que les  
212 gens qui allaient contre son.... que les gens étaient libres mais que c'était incompatible  
213 de rester dans le service. Et ça, ça a été pareil à Grenoble Angers et Nantes, c'est-à-dire  
214 qu'il y a eu une menace de licenciement, c'était de la pression morale. Ils étaient tous  
215 très puissant donc ils pouvaient tout à fait.... Ils avaient tous pouvoirs, ils avaient tous  
216 les pouvoirs.... Et donc, ça a duré jusque dans les années 81, au bout de 3 ans les gens  
217 humanistes, les volontaires ont... les uns après les autres sont partis parce qu'ils étaient  
218 assez bouleversés par cette pratique de l'IVG, alors peut être dépression, l'opprobre je  
219 ne sais pas. Et petit à petit se sont les militants du MLAC qui sont rentrés, une partie des  
220 militants qui était absolument convaincu qu'il fallait faire tourner ce service de CIVG.  
221 Et après il y a eu un procès très important, il y a eu même un appel, 1981, 1982 me  
222 semble t'il. Le résultat de l'appel a été... En fait ce sont les militants du CIVG qui ont  
223 portés plainte pour diffamation contre le Grand Docteur qui faisait courir des rumeurs à  
224 leurs sujets. Ça a été un conflit, un vrai procès. Ils sont allés au pénale. Et donc les

225 jeunes médecins ont eu un franc symbolique. A partir de là, le Grand Docteur s'est  
226 organisé pour qu'un jeune, futur professeur agrégé prenne la tête du CIVG, et petit à  
227 petit les militants ont été remplacés.

228 **M : D'accord. Et à la création de ce service, est ce qu'il était rattaché au service de**  
229 **maternité ? Ou il était plus à part, séparé ?**

230 O : C'était à part dans un préfabriqué. Mais derrière la gynécologie, c'était très  
231 important parce que s'il y avait eu des complications, ça aurait été possible de  
232 transporter très rapidement les femmes. Mais dans ce préfabriqué ça voulait dire que les  
233 femmes n'avaient pas accès à l'anesthésie générale. Et donc ça c'est poursuivi comme  
234 pour le MLAC, c'est-à-dire une anesthésie locale et un sédatif. Et celles qui étaient dans  
235 une grande détresse psychologique ou extrêmement vulnérables, et bien il y avait un  
236 temps, à partir du mois de septembre, dans le bloc opératoire de gynécologie.

237 **M : D'accord. Et donc du coup vous m'avez dit que vous avez un peu fait parti du**  
238 **MLAC.**

239 O : Bien avant, bien avant, en 1973

240 **M : Oui. Et du coup, est ce que vous avez pu vous-même côtoyé des femmes qui**  
241 **désiraient avorter, les aider dans leurs parcours ?**

242 O : Bien sûr évidemment

243 **M : Quel était votre rôle à ce niveau là, dans cette association ?**

244 O : Et bien, j'ai fait comme tous les adhérents du MLAC. C'est-à-dire que les choses  
245 étaient très claires, il y avait donc les femmes qui avaient les moyens de prendre les  
246 transports en bus organisé par le mouvement du planning familial, qui allait donc en  
247 Hollande ou en Angleterre. Et les femmes démunies qui restaient sur place et qui  
248 bénéficiaient de la méthode Karman pratiqué par tous les militants.

249 **M : D'accord. Donc vous en avez pratiqué également ?**

250 O : Euh... Quelque un oui, quelques unes. Et c'était les jeunes médecins du groupe  
251 information santé du JIS ???? parmi les 331 jeunes qui ont déclarés avoir pratiqués des  
252 avortements, qui formaient dans chaque section locale des militants. Moi j'ai appris,  
253 mais ce n'était pas un médecin qui nous apprenait c'était déjà un militant qui avait lui-  
254 même été formé par des médecins dès le début, dès le début 73.

255 **M : Oui donc, dans ces militants qui pratiquaient ces gestes, il n'y avait pas du tout**  
256 **que des professionnels de la santé.**

257 O : Ah pas du tout, pas du tout, il y avait.... Dans le MLAC il y avait une grosse  
258 majorité de corps enseignant, et il y avait des militants convaincus, des militants  
259 politiques, des militants syndicalistes ... quelques infirmières, mais j'ai jamais croisé de  
260 sages-femmes.

261 **M : D'accord. Et avez-vous trouvé que cette loi a apporté une différence dans la**  
262 **pratique professionnelle du métier de sage-femme ?**

263 O : Ah euh... A l'hôpital rien n'a changé. De temps en temps, il y avait une sage-  
264 femme qui se proposait pour quelques années pour être surveillante au CIVG car dans  
265 un premier temps ça a été des sages-femmes. Mais euh c'était... c'était cloisonné,  
266 c'était cloisonné. Moi j'allais souvent au CIVG parce que j'y avais des amis  
267 évidemment, du MLAC. Donc j'y allais, mais pas pour travailler. J'y allais par  
268 solidarité, pour aller aux nouvelles... C'était très mal vu dans le service, c'était très mal  
269 vu. Donc la pratique, dès les années 75, euh... j'ai fait en dehors de mon temps de  
270 travail, quand je n'étais pas de garde, j'ai repris les cours d'informations contraceptives,  
271 mais là avec du matériel vidéo.

272 **M : D'accord.**

273 O : Des diapositives.

274 **M : D'accord, et du coup vous leur parliez de quels moyens de contraceptions aux**  
275 **femmes ?**

276 O : Eh bien de presque tous, le préservatif, le diaphragme, les tampons chimiques  
277 n'existaient pas mais il y avait des pommades spermicides pour mettre sur le  
278 diaphragme, le stérilet et puis les pilules, il y en avait quelques unes, plusieurs. En 74 il  
279 y en avait plusieurs déjà.

280 **M : Et c'était du coup un discours qu'elles n'avaient jamais entendu jusqu'à**  
281 **présent ?**

282 O : Beaucoup n'en avaient jamais entendus parler, oui, oui. Parce que c'était... Surtout  
283 dans la toute petite maternité où j'ai travaillé au début.... Après à partir de 75, il y a une  
284 amie qui m'a rejoint pour faire ces cours, mais elles en avaient pas beaucoup entendus  
285 parler non, dans le détail non, les premières années non.

286 **M : Et du coup, ces cours d'informations contraceptives vous les faisiez, dans quel**  
287 **cadre ?**

288 O : En suites de couches.

289 **M : En suites de couches, d'accord.**

290 O : En suites de couches, les collègues informaient les femmes qu'à 13h30 il y avait une  
291 information contraceptive une fois par semaine. Et quelques fois deux fois.

292 **M : Et vous aviez beaucoup de femmes qui venaient assister à ces cours ?**

293 O : Euh... c'était irrégulier, c'était irrégulier, très irrégulier. Et tout cas, ce n'était pas  
294 entièrement le service. Et de temps en temps, avec cette amie, on passait dans les  
295 chambres des femmes qui n'étaient pas venues. Et puis, après beaucoup de mes  
296 collègues se sont misent à faire de l'information contraceptive, à partir des années  
297 1976/1977 et après il y avait une information contraceptive systématique.

298 **M : Et à votre avis qu'est ce qui a fait que vous vous êtes à ce point là sentie**  
299 **concernée par rapport à d'autres jeunes étudiantes qui étaient avec vous et qui se**  
300 **sont peut être moins tournées vers le MLAC ou ce genre d'associations ?**

301 O : Je pense que les jeunes femmes, les trois femmes mortes pendant mes études... ça a  
302 été déterminant. Et puis, comme je vous dis, depuis l'âge de 15 ans, j'étais très  
303 préoccupée par tout ce qui concernait la reproduction et la maîtrise de la fécondité.

304 **M : D'accord.**

305 O : Oui, et donc j'étais plutôt anticonformiste, très anticonformiste. Et je voyais bien  
306 que les multiples grossesses aliénaient la vie des femmes. Ça, ça a été une perception  
307 très précoce, pendant mon adolescence.

308 **M : Très bien. Et donc euh... J'ai vu du coup que vous aviez participé au projet de**  
309 **commémoration de l'Université. Comment vous avez été contacté sur ce projet ?**  
310 **Et pourquoi vous avez accepté d'y participer ?**

311 O : Et bien c'est-à-dire que... Pendant la deuxième partie de ma carrière, j'ai été sage-  
312 femme enseignante. Et très longtemps, je crois que c'est à partir des années 1990 ou  
313 peut-être même avant j'ai fait une information sur l'histoire des femmes, aux étudiantes  
314 de mon groupe, et la maîtrise de la fécondité en particulier. Et une collègue devait  
315 prendre mon relai quand je suis partie à la retraite, elle avait un DU de contraception,  
316 mais elle ne l'a pas fait. Et quand la faculté de médecine a fait appel à l'école de sages-  
317 femmes pour la lier au projet du 40<sup>ème</sup> anniversaire, et bien apparemment personne ne  
318 s'est porté volontaire. Et sur les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années il y avait 12 étudiantes qui voulaient  
319 travailler sur ce module facultatif. Alors que, quand je travaillais, ce n'était pas une  
320 option, tout le monde avait ce cours que j'avais rendu obligatoire. Le module de  
321 contraception était obligatoire, pour tout le monde. Et donc euh... mes collègues m'ont  
322 rappelée, la directrice m'a rappelé. Et j'ai dis tout de suite : « mais il n'y a pas de relai ?  
323 Est ce qu'une des collègues ne veut pas le faire ? » . Et elle m'a répondu : « non, non ,

324 elles n'ont pas le temps ». Donc c'est comme ça que j'ai rencontré les 12 étudiantes, et  
325 j'ai fait un cours, un PowerPoint sur la loi Veil et l'historique du rapport de force  
326 jusqu'à l'obtention de la loi. J'ai commencé à la fin du XIXème siècle, et cette  
327 conférence d'ailleurs continue toujours, je rentre d'une ville où je l'ai présenté jeudi  
328 dernier. Et c'est comme ça que, toute l'année, j'ai fait partie du groupe à rédiger la  
329 grande exposition qui est passée dans plusieurs villes. Et qui peut d'ailleurs toujours  
330 être vue à la BU, la bibliothèque universitaire. Si vous allez sur le site vous pouvez voir  
331 tout le travail qui a été fait, dont les interviews.

332 **M : Oui j'ai écouté.**

333 O : Parce que c'est directement lié à l'histoire locale les interviews. Donc c'est  
334 intéressant.

335 **M : Oui j'ai entendu, toutes les interviews justement j'allais y venir sur les**  
336 **commandos anti IVG qu'il y a pu avoir.**

337 O : Ahh ça c'est 93, hein, oui, donc oui. Alors là, ça c'est l'histoire de... C'est lié à la  
338 molécule de RU486, et donc euh... Toute façon, dès le début la maternité des Lilas à  
339 Paris, le gros CIVG de Colombes, la maternité des Bluets, la maternité de Nantes, hein,  
340 surtout... Elles ont eu sans arrêt des commandos, ça n'a pas arrêté dans ces maternités  
341 là. Nous on a été... Nous le commando il n'est venu qu'en 93. Mais c'était un  
342 commando violent, qui s'est enchainé à la table de gynécologie. Vous avez la suite dans  
343 les interviews.

344 **M : Oui j'ai entendu tout ça.... Hum... Sinon qu'est ce que vous pensez des**  
345 **discours politiques qu'il peut y avoir actuellement ? Ils ne remettent pas en cause**  
346 **directement la Loi Veil, mais on a l'impression, petit à petit dans certains discours**  
347 **politique que ça peut y venir. Qu'est ce qui fait que selon vous il y a comme un**  
348 **retour en arrière qui semble engagé par certains politiques?**

O : Ah mais euh... Il y a des menaces concrètes si vous voulez, parce qu’il y a 150 centres CIVG et Centre de santé, qui ont fermé... 150 en moins de 10ans avec la concentration des maternités. Le deuxième point, c’est que les gens de ma génération quittent les CIVG avec leurs retraites... Les CIVG trois-quarts des CIVG, est ce que vous le savez, fonctionnent avec des médecins généralistes, hein.

**M : Oui je le sais.**

O : Ici il n’y a pas de gynécologues, hein, du tout, du tout. Donc ces gens là partent à la retraite. Ensuite dans la région et dans certaines régions, la clause de conscience est très importante. Et puis, le dernier point, c’est que les opposants à l’avortement deviennent extrêmement dangereux sur les réseaux sociaux. Vous le savez parce que vous êtes jeune, vous cliquez et ... et puis ils attaquent par un autre biais avec des théologiens extrêmement érudits sur le statut de l’embryon. Donc c’est pas qu’on retourne en arrière, c’est des menaces nouvelles, qui risquent effectivement, de faire régresser et de remettre en question la loi, comme en Espagne. Par ailleurs, on sait très bien qu’il y a toujours une dizaine de députés parlementaires contre l’avortement, contre l’IVG, donc ça on le sait depuis les années 1975. Et puis ils se renouvèlent mais ils sont une dizaine. Et la avec les,... depuis les années 1988 et cette molécule de RU486, il y a les opposants à l’avortement américains, ild sont très puissant et ils influencent, une fraction de catholiques intégristes en France. Là-dessus, je suis tout à fait au fait, car figurez vous que je continue à faire des conférences sur le sujet, voilà.

**M : Oui on m’a déjà dit, en effet, que certaines femmes qui voulaient s’informer sur l’IVG, cliquaient sur des sites qui les renvoyaient vers des gens qui essayaient de les faire changer d’avis.**

O : Oui ,oui tout à fait il y a toute une stratégie... et la région PACA par exemple je connais un médecin qui pendant le mois d’aout double son nombre d’IVG, parce que personne ne veut faire d’avortement, ils utilisent la clause de conscience. Et pendant l’été, les femmes, si elles dépassent leurs délais, sont obligées d’aller à Barcelone. C’est

un réel problème dans la région Paca. Certaines femmes n’ont plus du tout accès l’été à l’IVG médicamenteuse, parce qu’elles dépassent les délais. Donc si vous voulez il y a la remise en question forte des anti-IVG mais, il y a aussi, comment dirais-je, avec l’affaiblissement des services publiques, une sorte de remise en question soft. Je l’appelle Soft, parce que les pouvoirs publics n’appuient pas suffisamment les CIVG. Quoi que l’acte va maintenant être complètement remboursé, et vous le savez.

**M : Justement par rapport à ce que vous disiez tout à l’heure. Comment cela se fait-il, à votre avis, que ce soit plutôt les généralistes qui aillent dans les centres de CIVG et qu’il y ait très peu au final de gynécologue ?**

O : Et bien c’est une question complexe. C’est lié à l’idéologie. C’est-à-dire que c’est pas tellement le statut de l’embryon je pense, enfin mis à part pour les catholique bien sûr, mais bon ce n’est pas pour tous. Je pense que ce n’est pas un acte gratifiant pour eux. C’est une dévalorisation, certains disent que ça « embolisent les blocs opératoires », quand c’est des services où les femmes vont au bloc, c’est toujours en fin de matinée. Les femmes sont mal reçues quand c’est pas un service dédié comme ici. Et donc c’est toujours la basse besogne pour les médecins. Et donc les gynécologues et les obstétriciens ne veulent pas s’en occuper parce que... Ils nient que ça fait parti de la vie des femmes, et donc ils nient une partie de la vie de leurs patientes. C’est pas leur problème, c’est lié à la sexualité et je crois que quelque part aussi le problème vient du fait que là ils n’ont pas quelque chose à dire, c’est la femme qui décide. Et ça, ça les dérange aussi je pense. Il y a une histoire de maitrise de la fécondité par la femme elle-même, c’est elle qui décide quand elle se juge en état de... Quand cette grossesse est invivable, indicible, ils n’ont pas de pouvoir la dessus. Je pense qu’il y a ça. Et après, si vous voulez ça reste un acte qui est stigmatisé. Et là, le mouvement social autour de la défense de l’avortement et de la contraception n’existe plus, les femmes se retrouvent atomisées dans une perception individualiste du problème. Si vous voulez, il y a toujours l’opprobre sur les femmes qui avortent, alors qu’une sur deux avorte. Mais il y

403 a toujours le problème. On parle même de leur souffrance, parfois d'un deuil, mais qui  
404 s'occupe des chômeurs par exemple, de leur souffrance ? Et pourtant, c'est la même  
405 chose. Le chômeur il se sent coupable d'avoir été licencié, alors c'est un système qui est  
406 une désindustrialisation par exemple, qui ferme l'usine d'à coté, mais il se sent  
407 coupable. Et bien pour l'avortement c'est exactement la même chose, c'est un vécu  
408 personnel qui est ressenti comme un échec par la femme elle-même, et donc ca reste  
409 tabou un peu, et c'est l'opprobre. Et les obstétriciens et gynécologues ne veulent pas  
410 assumer ça. C'est une stigmatisation encore de cet acte.

411 **M : Et par rapport à un autre point que vous avez abordé tout à l'heure. Vous**  
412 **disiez que dans les centres de CIVG les gens partaient à la retraite et qu'ils**  
413 **n'étaient pas spécialement remplacés. Est-ce que vous pensez que cela peut venir**  
414 **du fait que les jeunes aient l'impression que l'avortement est quelque chose**  
415 **d'acquis, et qu'on ne se rende pas tous compte du combat qu'il y a pu avoir pour**  
416 **obtenir ce droit, et que peut être, cela explique le détachement des jeunes, et qu'ils**  
417 **n'essayent pas de maintenir cela à tout prix ?**

418 O : Oh mais je crois que de manière général, les jeunes tant qu'ils ne sont pas  
419 confrontés aux problèmes, ils ne pensent pas. Bien sûr ils n'imaginent pas que ça peut  
420 être remis en question. Je crois que l'affaire espagnole à quand même réveillé quelques  
421 personnes. Et puis, il y a l'excellent livre de Xavière Gauthier « les Avortées  
422 Clandestines », vraiment à lire. C'est une dame d'un peu plus de 70ans, et elle a pris les  
423 témoignages d'avortées clandestines avant la loi. C'est un livre que je recommande et  
424 qu'il faut absolument diffuser. Et les jeunes, quelques jeunes le lisent et là vraiment, ça  
425 les fait entièrement basculer quoi.

426 **M : Euh... J'avais une autre question... pensez vous que la loi qui va permettre**  
427 **aux sages femmes de pouvoir pratiquer l'IVG médicamenteuse, soit un bon moyen**  
428 **de pallier justement à la fermeture de tous ces centres d'IVG ?**

429 O : C'est pas une bonne solution, c'est UNE solution. Mais effectivement, tant qu'on  
430 n'avait pas besoin des sages-femmes, on en parlait absolument pas, alors qu'on fait des  
431 gestes bien plus dangereux entre les DARU (délivrance artificielle et révision utérine) et  
432 la réanimation des nouveau-nés. Et là, pour des raisons économiques et de médecins qui  
433 vont manquer, on pense à la sage-femme, tout à fait, c'est une raison économique. Mais  
434 d'un autre coté, c'est vrai qu'avec le suivi gynécologique, c'est un peu normal que les  
435 sages-femmes puissent assumer cette partie de la vie de leurs patientes. Alors vous  
436 savez qu'en 2008 « les sages-femmes de demain » un groupe de jeunes sages-femmes  
437 intégristes se sont opposées à la prescription de l'IVG médicamenteuse par les sages-  
438 femmes. Et c'est une députée qui avait déposé cet amendement. Les « sages-femmes de  
439 demain » ont envoyé, semble t'il, à peu près 15000 dépliants en cartons glacés, non je  
440 me trompe peut être, 2000 pardon. On ne sait pas comment elles se sont procurées les  
441 adresses des sages-femmes, sans doute qu'il y a eu un pillage de certains conseils de  
442 l'ordre. Toujours est-il qu'il y a des sages-femmes qui ont reçu ces cartons glacés, très  
443 bien fait, qui représentaient beaucoup d'argent. Et elle n'ont fait une propagande à  
444 l'égard des sages-femmes pour rappeler que la vie était sacrée et que là... Que les  
445 sages-femmes étaient au service de la vie.  
446 Vous n'en avez pas entendu parler peut-être.

447 **M : Non.**

448 O : Et c'est à la suite de ça qu'une sage-femme, une sage-femme plus jeune que ma  
449 génération a fondé l'association des sages-femmes orthogénistes.

450 **M : D'accord.**

451 O : Et donc ce noyau a tout de suite eu une centaine de réponses, alors l'association est  
452 extrêmement faible parce que les gens payent leurs cotisations mais ne militent pas. Et  
453 cette association, dont je fais partie a adhéré à l'ANCIC, l'association nationale pour le  
454 droit à l'avortement et la contraception, qui a été créée en 1979 au lendemain de la loi  
455 pour continuer à se battre. Et donc ca c'est très important, il faut soutenir les sages-

456 femmes orthogénistes, qui sont partie prenante des débats contemporains. Et qui sont  
457 jeunes elles, enfin plus jeunes, enfin il y a des vieilles aussi puis ce que j’y suis. (rire)  
458 Donc bien sûr on rajoute ça à la profession de sages-femmes pour raison économique et  
459 politique. Il y a des fortes oppositions dans la profession. Mais il y a d’autres sages-  
460 femmes qui sont prêtes à assumer, l’avortement instrumentale.

461 **M : Et vous pensez qu’après la parution de ce décret il y a beaucoup de sages-**  
462 **femmes qui vont le faire ? ou qu’au final ça va toucher très peu de monde ?**

463 O : Euuuh... Ca dépendra si les sages-femmes continuent à s’installer dans le suivi  
464 gynécologique. Ici ça démarre un petit peu. Je pense que les sages-femmes qui ont  
465 choisi de se former au suivi gynécologique seront automatiquement amenées à prescrire  
466 l’IVG médicamenteuse, me semble-t-il, ou alors elles ne sont pas cohérentes.

467 **M : Oui et les sages-femmes comme vous disiez toute à l’heure, sont là pour**  
468 **défendre la vie, et être là tout au long de la vie de la femme et l’IVG en fait partie.**

469 O : oui mais je vais vous dire, c’est très facile de répondre. La vie, moi j’ai connue la  
470 période avant la loi de 1975, où la vie c’était la vie de la femme qui était en jeu, hein.  
471 C’était une question de vie ou de mort, il y avait 500 femmes mortes par an en France,  
472 200 000 qui souffraient de séquelles de l’avortement clandestin. Ca s’appelle défendre  
473 la vie ça, or les anti IVG, mettaient en avant la protection de l’embryon, l’embryon qui  
474 n’est pas un fœtus, qui n’est pas un enfant viable, l’embryon. Donc c’était choisir la vie  
475 de l’embryon contre la vie de la femme, l’avortement clandestin c’est ça, il faut le  
476 redire, il faut le répéter.

477 **M : oui Tout à fait. Euh... Je crois que j’ai fini, je n’ai plus de questions, vous avez**  
478 **répondu à la plupart de mes interrogations. Merci, merci, merci beaucoup.**

479 O : Mais de rien. Essayez de me tenir informer de l’avancée de votre travail. Et à tout  
480 hasard pour votre soutenance si je suis dans la région de Nantes pourquoi pas. J’irai  
481 vous écouter. Bon et bien bon courage et bonne continuation.

## 1            **Entretien 4 : Louise**

2    *Cet entretien s'est déroulé lors d'un stage en Centre d'Interruption Volontaire de*  
3    *Grossesse, la sage-femme Louise correspondant aux critères d'inclusions car diplômée*  
4    *en 1974.*

5    **M : Merci d'avoir accepté l'entretien, dans un premier temps je vais vous**  
6    **demander de vous présenter rapidement.**

7    L : Alors Louise, sage-femme diplômée en 1974, actuellement je travail dans un centre  
8    d'orthogénie, et avant la scission que nous avons maintenant avec le centre de  
9    planification, c'était l'entité "centre de planification-orthogénie".

10   **M : D'accord. Première question, pourquoi avoir choisi de faire le métier de sage-**  
11   **femme ?**

12   L : La alors, je crois que j'ai su très tôt que je voulais faire sage-femme, adolescente. Et  
13   j'ai passé un bac à l'époque F8, et nous avions un stage, pour découvrir les métiers qui  
14   pouvaient s'ouvrir à nous, les différentes branches. Et je suis allée le faire en maternité,  
15   à ma demande. Et là c'est venu conforter mon choix. Donc euh... Voilà... C'était peut  
16   être plus, en fait, déjà être dans l'histoire des femmes, cette proximité de la femme.

17   **M : D'accord, et est ce qu'il y avait des gens dans votre famille qui étaient dans la**  
18   **santé ?**

19   L : Du tout, du tout, aucun médicaux, aucun paramédicaux.

20   **M : D'accord, vos études, comment ça c'est passé comment les avez-vous vécues ?**

21   L : Alors les études euh.... A l'époque j'ai commencé par une première année d'école  
22   d'infirmières, euh parce qu'on ne pouvait rentrer à l'école de sage-femme qu'à dix sept  
23   ans et trois mois, et j'étais trop jeune. Et donc ça a été très difficile cette première année  
24   parce que ça ne correspondait pas vu que nous étions dans des stages de médecine

25   générale, donc j'ai trouvée ça très difficile. Et après je suis passée avec le concours  
26   directement en deuxième année d'école de sage-femme, à l'époque c'était trois années.  
27   Et les deux années ont été difficiles parce que c'était un rythme soutenu mais elles  
28   m'ont beaucoup plu.

29   **M : D'accord, il n'y avait pas de hiérarchie entre les promos ?**

30   L : AH, oui, ah oui, oui, oui, il y avait une hiérarchie. C'est que nous craignons  
31   beaucoup les troisièmes années et elles étaient vraiment euh... Si, si il y avait une  
32   hiérarchie par années scolaires, ouais, ouais,ouais.

33   **M : Est ce que durant vos études on vous a parlé de contraception, parce que du**  
34   **coup la loi Neuwirth était déjà passée ?**

35   L : Euh... non.

36   **M : Et vous n'en parliez pas du tout entre vous ?**

37   L : Non on n'en parlait pas. Et à l'époque il y avait pratiquement que le Stédiril. Et  
38   comme la loi sur l'IVG est passée en 1974, euh... celles qui avaient déjà une vie  
39   sexuelle, on prenait un peu dans le service des échantillons de STEDIRIL. Par contre  
40   nous étions vraiment très préoccupées par le fait qu'il puisse nous arriver une grossesse  
41   accidentelle.

42   **M : A vous étudiantes sages-femmes ?**

43   L : Oui, oui, oui.

44   **M : Et c'est arrivé à certaines d'entres-vous ?**

45   L : Je ne crois pas, je ne sais pas, mais je ne crois pas.

46   **M : D'accord. Et du coup est ce qu'on vous parlait d'avortement à l'école ou pas**  
47   **du tout ?**

48 L : Alors, l'avortement on nous en a pas du tout parlé, mais le MLAC qui était un  
49 mouvement militant, est venu pratiquer un avortement sauvage dans le service, et euh...  
50 Qui avait fait donc beaucoup de bruit médiatique évidemment. Et on était d'autant plus  
51 sensibilisées à cette problématique que lorsque nous prenions nos gardes, et souvent  
52 c'était le dimanche soir, comme on disait nous entre nous : « après le film ». On voyait  
53 des femmes arriver ayant toutes seules essayé d'arrêter leurs grossesses, avec tous les  
54 moyens que l'on pouvait imaginer, voilà. Qui arrivaient donc euh, avec des hémorragies  
55 importantes et je me souviens qu'on les mettait dans des salles communes...

56 *Interruption par le téléphone du service.*

57 L : Oui donc, euh pour reprendre on arrivait avec nos petites lampes de poches, et on  
58 devait les perfuser, et quand on revenait en mercredi pour notre gardes on prenait des  
59 nouvelles. Deux sont décédées, donc pendant que j'étais en troisième année.  
60 Il y avait des complications, elles portaient en réa' etc., des septicémies... enfin... donc  
61 ça marque énormément. Et donc la loi de 74 est arrivée, mais l'application dans les  
62 services, enfin en tout cas dans le service où j'étais était extrêmement difficile car les  
63 médecins faisaient jouer la clause de conscience. Donc dans notre service il n'y avait  
64 pas d'interruption volontaire de grossesse tout du moins après la loi, pendant au moins  
65 je pense deux à trois ans. Et je n'ai pas souvenir après... Je pense que ça devait se faire  
66 dans un autre lieu peut être en chirurgie, parce que je ne me souviens pas de la prise en  
67 charge de ces femmes là quand la loi est passée.

68 **M : D'accord. Vous venez de parler du MLAC qui avait fait un avortement**  
69 **sauvage dans le service, comment cela a été perçu par le personnel, par les**  
70 **étudiants ?**

71 L : Très très mal, très très mal, par le patron, les chefs de service, très très mal, très très  
72 mal. Et il y a eu un procès, mais ils ont été relaxés. Donc ça c'était avant la loi, ils  
73 avaient été relaxés quand la loi était en cours de discussion, oui, oui,oui.

74 **M : Et vous les étudiantes, vous en avez parlé entre vous ?**

75 L : Non, c'est un sujet qui est resté... très.... Je dirai pas secret mais tabou. Tabou  
76 ouais.

77 **M : Et par exemple quand vous vous retrouviez dans des situations comme ça, face**  
78 **à des femmes dans des états critiques, est ce qu'il y avait une prise en charge un**  
79 **peu psychologique ?**

80 L : Pas du tout, pas du tout, elles étaient étiquetées comme des femmes.... Nous étions  
81 qu'élèves mais c'est nous qui allions les voir, avec nos petites lampes de poches pour  
82 remettre une perfusion etc. Elles étaient vraiment mises, je me souviens, contre le mur.  
83 Je revois encore cette chambre... euh oui, oui, il y avait vraiment un soucis par rapport  
84 à ça.

85 **M : Et pour vous non plus ? Enfin si vous aviez besoin de parler de ces situations**  
86 **là ?**

87 L : On n'en parlait pas. On pouvait même pas dire... Si, quand on arrivait le mercredi  
88 on demandait si les dames étaient sorties... et donc deux fois, on m'a dit « bah écoute  
89 elle est décédée de ses complications d'avortement clandestin. »

90 **M : Et en ce qui concerne les manifestations qu'il y a pu y avoir avant la Loi ? Ou**  
91 **par exemple le manifeste des 343, ou encore le procès de Bobigny ? Est-ce que ça**  
92 **arrivait jusqu'à vous ? Est ce que vous vous teniez informées ?**

93 L : Non, non, on était d'abord des sages-femmes très , je dirais très dociles, vraiment.  
94 Faut aussi imaginer ce que c'était il y a plus de 30ans. Non non très dociles, on sortait  
95 pas du rang. Oui, oui on était dans une forme de... Et puis on était quand même  
96 vraiment en route. Et puis nous on était dans le métier de sage-femme quand même qui  
97 était vu pour donner la vie.

98 **M : Donc vous saviez que ça existait ou même pas ? Vous n'y faisiez pas attention ?**

99 L : Non on était pas... Je dirais curieusement on n'était pas concernées par ça, non.

100 **M : Et donc du coup vous disiez qu'après le vote de la loi ça a été mis en place**

101 **tardivement dans le service, et que c'était surtout les chefs qui bloquaient. Est-ce**

102 **que vous pensez que le service était d'accord avec ça ?**

103 L : Je pense que le service allait dans le sens du respect de cette clause de conscience. Je

104 me souviens très bien, vu qu'on faisait des stages au bloc, qu'il n'y avait pas de prise en

105 charge après la loi de 1974, alors moi je parle de ça les trois ans ou je suis restée dans

106 cet établissement la. Ca je sais qu'il n'y avait pas de prise en charge dans le service,

107 alors est ce qu'elles allaient en chirurgie ? Puisqu'à l'époque ce n'était que par

108 aspiration de toute façon. Et parfois c'était fait, il faut le dire aussi, sans anesthésie,

109 hein... Ca tout ça ça a existé, on faisait quand même payer aux femmes le fait qu'elles

110 fassent un avortement.

111 **M : Elles avaient des remarques ?**

112 L : Ca je ne peux pas vous dire dans la mesure où je n'ai pas assisté. Mais après c'est

113 des choses qu'elles m'ont raconté, quand j'ai commencé à m'occuper d'orthogénie.

114 « oui à l'époque j'ai déjà eu une interruption de grossesse, c'était dans des conditions

115 atroces » tout ça j'ai eu. Et il y en a d'autres qui me disaient qu'elles avaient pu aller en

116 Angleterre, ou qu'elles avaient trouvé un médecin ou une sage-femme qui l'avait

117 pratiqué, donc c'était très bien. Mais la discrimination par l'argent existait aussi, donc

118 euh...

119 **M : Est ce que vous aviez certaines femmes qui essayaient de vous demander**

120 **justement quand elles étaient enceintes comment faire pour arrêter la grossesse ?**

121 L : Non j'ai pas été confrontée à ça

122 **M : Euh**

123 L : Je pense qu'à l'époque il n'y avait pas les sages-femmes libérales, comme

124 maintenant, ce n'était pas étiqueté comme ça. Il y avait quand même des sages-femmes

125 qui exerçaient de façon on va dire libérale, et je pense que elles étaient certainement

126 plus sollicitées. Dans le cadre hospitalier on ne l'était pas du tout, du tout, du tout.

127 **M : Et du coup quel a été votre parcours après le diplôme ?**

128 L : Alors, j'ai fais une fonction de monitorat pendant trois ans, l'école des cadres, à

129 nouveau une fonction de monitorat, et après un déménagement pour raisons

130 personnelles, la ville où j'étais n'était pas universitaire, et je m'étais déjà dis par contre

131 à l'époque, que si ma carrière m'amenait à des changements je voulais m'occuper de

132 ces femmes en détresses.

133 Donc quand je suis arrivée dans la ville où je suis actuellement, j'ai d'abord fait une

134 formation de conseillère conjugale puisque pour l'agrément d'un centre de planification

135 il fallait être conseillère conjugale. Et on a ouvert un centre dans une première ville, et

136 donc là maintenant un temps plein depuis 25 ans dans le service dans lequel je suis, et

137 c'est le service qui certainement m'a le plus intéressé, et m'intéresse toujours.

138 **M : Et justement qu'est ce qui a fait que vous avez voulu travailler dans ce**

139 **service ? Enfin qu'est ce qui vous attirait ?**

140 L : Ce qui m'attirait c'était la souffrance de ces femmes là à l'époque, et puis cette prise

141 en charge en même temps globale de la vie d'une femme, à un moment donné. C'est-à-

142 dire qu'elle a les mêmes qualités et les mêmes défauts quand elle accouche que quand

143 elle demande à faire une interruption de grossesse et après je me suis aperçu qu'en fait

144 c'était quelque chose d'excessivement fréquent dans la vie des femmes. Excessivement

145 fréquent et parfois récurrent, d'être enceinte et que ce soit pas désiré. Et donc les aider,

146 d'abord soit à trouver une solution, ou les accompagner dans le choix qu'elles font. Et

147 comme en fait quand il y a l'entité centre de planification et orthogénie les activités sont

148 extrêmement variées parce qu'il y a tout ce qui est la prévention, c'est-à-dire, tout ce qui

149 est prévention individuelle au niveau du centre, mais aussi des préventions collectives

150 dans les collèges, les lycées, il y avait aussi une part de conseil conjugal très  
151 intéressante, et puis la prévention aussi de ce qu'on mettait en place au niveau de la  
152 contraception. Et puis tous ces entretiens qui n'existent plus, dit entretiens sociaux pré-  
153 IVG, qui sont vraiment passionnants, très intéressants

154 **M : Et vous n'en proposez plus ? Enfin je sais que ce n'est plus..**

155 L : On le propose systématiquement, mais euh en fait nous on a continué à le faire  
156 systématiquement, parce qu'on prend, comme vous avez pu le remarquer au cours de  
157 votre stage, on prend globalement la femme et on en parle, hein, voilà. Disons qu'on a  
158 continué à mettre de l'humanité, on remplit pas seulement un dossier autour de tout ça.

159 **M : Et du coup pour vous la partie prévention elle est primordiale ? Et elle fait**  
160 **partie de votre travail ?**

161 L : Oui, oui, oui, c'est une partie intégrante que toute femme, tout couple, tout couple,  
162 homme aussi, bien informé peut quand même maîtriser différemment euh... son désir  
163 de tout ce qui est parentalité, que quelqu'un qui n'est pas du tout informé. Même si on a  
164 de grandes surprises parce que malgré la contraception, malgré la facilité de l'avoir  
165 gratuitement pour les mineures etc . on est quand même confronté à un chiffre d'ivg qui  
166 est parfaitement stable.

167 **M : Et du coup à ce propos est ce que vous avez remarqué des changements depuis**  
168 **trente ans que vous travaillez dans le service ?**

169 L : Ben déjà au niveau de la loi y a eu... je dirais que chaque, parce que c'est  
170 éminemment politique l'IVG, je dirais qu'à chaque candidature présidentielle il y a  
171 toujours eu des modifications de la loi. Qui est allée dans le sens de la facilitation. Là,  
172 dernièrement, le délai de réflexion diminué à 48h, plus d'entretien social, un  
173 remboursement intégral, que part le biais de la carte vitale, plus de ticket modérateur...  
174 euh, donc euh oui c'est devenu beaucoup plus facilitateur. Oui, oui, oui il y a eu des  
175 changements radicaux, de la loi initiale.

176 **M : Et à propos des femmes que vous voyez en rendez-vous depuis trente ans, est**  
177 **ce que elles aussi elles ont changées ?**

178 L : Complètement, complètement c'est quelque chose qui est maintenant un acquis,  
179 avec une revendication, puis ce que ça existe, c'est une loi, une possibilité, une  
180 revendication euh de ce droit. Mais parfois on est quand même aussi un peu agressé  
181 dans des revendications et des exigences qui sont en dehors de la loi. Que ce soit dans  
182 la rapidité de l'exécution, la rapidité du rendez-vous, bon. Voilà.

183 **M : Vous pensez que c'était plus difficile au tout début de la loi pour les femmes de**  
184 **demandeur une IVG.**

185 L : C'est pas comparable, pas comparable. Et puis les femmes ont bien senti qu'il n y  
186 avait plus maintenant ce regard porté sur elles, elles en parlent facilement entre elles,  
187 donc euh. Et comme je crois que deux femmes sur trois on recourt à une ou plusieurs  
188 IVG, c'est quelque chose qui est devenu... D'ailleurs quand on leur demande si elles  
189 en ont parlé, elles nous disent souvent « j'en ai parlé à une sœur, une copine, et tout de  
190 suite elle m'a dit ben tu sais j'en ai eu une aussi ». Donc bon. Non, non, ce n'est plus  
191 du tout le même regard, ça n'a rien à voir franchement. Rien, rien à voir.

192 **M : Et vous d'un point de vue personnel, est ce que vous avez des gens qui ne**  
193 **comprennent pas pourquoi vous travaillez dans ce milieu là ?**

194 L : Oui parce qu'en voyant ma petite étiquette sur ma blouse sage-femme ça a surpris  
195 beaucoup de personnes, en me disant « mais vous ça ne vous dérange pas de vous  
196 occuper d'avortement ? Alors que c'est écrit sage-femme et que vous donnez la vie ? »  
197 Parce que les gens parlent toujours comme ça. Donc je leur explique pourquoi. Je leur  
198 dis » mais si j'avais à vous accoucher dans six mois, pour moi vous seriez la même  
199 femme donc, voilà et sur votre parcours de femmes, d'amantes, tout, tout peut arriver.  
200 C'est pour ça en même temps que le nombre d'ivg reste stable, parce que l'on est... On  
201 ne peut pas porter à quelque chose d'émotionnel, une rencontre entre un homme et une

202 femme, quelque chose qui est rationnel, c'est-à-dire il suffit pas de prendre une  
203 contraception. Bien sur si on prend une contraception efficace on a moins de... on est  
204 pas enceinte à priori... mais le questionnement n'est pas le même que la réponse, ce  
205 n'est pas sur les même bases, voilà.

206 **M : Hum hum, très bien, et donc du coup à propos des commandos anti-ivg qu'il y**  
207 **a pu y avoir dans les années 90, est ce qu'ici il y a eu des soucis, est ce que vous en**  
208 **avez entendu parler ?**

209 L : alors, euh, la où je suis-je ne crois pas qu'il y ait eu de commando dans le service, je  
210 ne crois pas. Par contre un des médecins qui s'occupait du service d'orthogénie, a eu  
211 des graffitis sur son cabinet, et nous avons des courriers, des courriers, avec des  
212 lobbyings anti-avortement.

213 **M : Qui arrivaient dans le service ou chez vous ?**

214 L : oui, oui dans le service.

215 **M : Mais par contre vous n'avez jamais été embêtée dans votre vie privée ?**

216 L : Ah non, non, non et puis après l'orientation de la chef de service et de l'hôpital a été  
217 qu'il y ait évidemment la pratique des IVG dans le service. Et par tous les médecins, et  
218 lors des recrutements des médecins, elle avait aussi cette exigence qu'il s aient une  
219 participation à l'activité IVG.

220 **M : Donc maintenant ici dans cet Hôpital, tous les médecins ...**

221 L : Sauf un, qui a sa clause de conscience.

222 **M : D'accord, alors tout à l'heure vous parliez des différentes lois qui se sont**  
223 **succédées, pour changer la loi Veil. A propos de la loi de 2001 qui a allongé le**  
224 **délai.**

225 L : Oui de 12 à 14 semaines d'aménorrhées.

226 **M : Voilà, les discussions dans le service, comment cela c'est il passé, est ce que ça**  
227 **a été accepté facilement ou pas?**

228 L : Non, alors non, ça a été difficilement accepté par plusieurs services parce que nous  
229 avons eu des questionnaires, sur cet allongement. Ce questionnaire concernait les  
230 médecins qui pratiquaient etc... Les médecins étaient pour la plupart contre cet  
231 allongement... euh d'ailleurs des petits services qui pratiquaient les ivg ont fermé, nous  
232 il y a deux autres médecins qui n'ont pas voulu continuer par rapport à cet allongement.  
233 Voilà en disant que c'était des avortements plus compliqués que ça les mettaient eux sur  
234 un plan éthique en difficulté.

235 **M : D'accord.**

236 L : Donc ça veut dire, que ça a été respecté et que l'on disait que à partir du moment où  
237 on orientait les femmes vers un service qui les fait, il avait été dit, que de façon  
238 régionale il fallait au moins un centre où ça se faisait. Nous dans le service, le  
239 glissement s'est fait avec les médecins volontaires pour ça.

240 **M : Donc il y a certains médecins qui acceptent ?**

241 L : Oui

242 **M : Certains qui acceptent avant 10 semaines de grossesses mais qui refusent**  
243 **après ?**

244 L : Oui, ils ne pratiquent plus de 12 à 14 semaines d'aménorrhée. Donc quand on  
245 oriente les femmes on s'arrange pour que l'IVG soit faite par un médecin qui est  
246 d'accord.

247 **M : Et donc là c'est plus pour une raison morale, et éthique que pour une raison**  
248 **purement médicale?**

249 L : Oui

250 **M : d'accord. Euh... que pensez vous de la nouvelle loi de 2016 permettant aux**  
251 **sages-femmes de réaliser des IVG médicamenteuses ?**

252 L : Alors moi je vais vous dire que j'ai été extrêmement surprise, parce qu'il y a peut  
253 être , je sais plus vraiment si c'est huit ans ou ... Il y avait eu déjà un questionnaire avec  
254 cette interrogation au niveau du conseil de l'ordre. Et les sages-femmes dans leur  
255 ensemble avait été assez réfractaires à ça. Moi je peux vous dire que j'ai été  
256 extrêmement étonnée. Nous avons un métier où nous sommes quand même vraiment  
257 proches de la femme, de sa sexualité, des conséquences de la sexualité, la poursuite de  
258 la grossesse ou non... Ca m'a surpris, ça c'est personnel, mais ça m'a surpris. C'est  
259 bien que la clause de conscience existe, mais euh.... J'ai eu aussi dans des femmes qui  
260 sont venues me demander des IVG des sages-femmes, des femmes médecins, des  
261 gynécologues, donc TOUTES on peut un jour être confronté à ça, le choix après nous  
262 appartient, Mais toutes on peut être confronté à une grossesse non désirée, ou  
263 accidentelle, après on peut choisir, mais il y a une interrogation. Et je suis étonnée que  
264 cette profession dans la proximité de l'histoire de la femme puisse être réfractaire à ça.  
265 Maintenant je respecte la clause de conscience, mais comme ça avait été un consensus,  
266 j'ai quand même été extrêmement étonnée.

267 **M : Et là vous pensez que ce sera pratiqué par les sages-femmes ?**

268 L : Mais c'est passé.

269 **M : Oui la loi est passée, mais pensez vous que cela sera mit en pratique ?**

270 L : Par certaines sages-femmes, je pense. Il y a toujours eu des sages-femmes  
271 militantes, ah oui, oui il y a des sages-femmes qui le feront. Mais je pense... Parfois j'ai  
272 vu des femmes qui me disent « mais j'étais tellement contre l'avortement, mais  
273 tellement contre, et voilà ça m'arrive, et comme ça m'arrive évidemment ... » Donc je  
274 pense que oui il y aura des sages-femmes qui seront là pour s'en occuper de ces  
275 femmes.

276 **M : Et vous pensez que ça peut faire parti du rôle de métier de sage-femme de**  
277 **réaliser des IVG ?**

278 L : Ben je pense qu'une sage-femme en libérale, comme actuellement les médecins  
279 gynéco qui ont passé une convention, les font avant 7 semaines à domicile.

280 **M : Voilà, je n'ai pas d'autres questions, merci beaucoup pour cet entretien**

### **Résumé :**

1975 : Une année cruciale pour le droit des femmes avec le vote de la Loi Veil qui permet la légalisation de l'avortement. Celle-ci fut à l'origine de nombreuses questions de société, de débats houleux, de manifestations mais pas seulement... Elle a également touché une profession : celle des sages-femmes. Quels en ont été les changements suite à l'instauration de la Loi ? Comment les étudiantes et sages-femmes de l'époque ont-elles vécu les avortements clandestins ? Quel a été leur regard face aux différentes manifestations autour de cette loi ? Prenaient-elles conscience du changement majeur du droit des femmes qui se mettait en place ?

Quarante ans après, où en sommes nous vis-à-vis de l'avortement en France ? Existe-t-il toujours une place pour les sages-femmes dans les centres d'IVG ?

A travers ce mémoire et le témoignage de quatre sages-femmes, nous avons tenté de répondre à ces interrogations.

**Mots clés :** avortements clandestins, IVG, contraception, loi Veil